

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE -KOLEA-

**Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Diplôme de
Master en sciences financières et comptabilité**

Option : Comptabilité et Finance

Thème :

**LA POLITIQUE DU
REFINANCEMENT DES BANQUES
COMMERCIALES ALGERIENNES**

Cas pratique : Banque d'Algérie

Elaboré par :

BOUAITA

Karim

Encadré par :

Mlle. DELMADJI

Ahlam

Année universitaire : 2020-2021



ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE -KOLEA-

**Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Diplôme de
Master en sciences financières et comptabilité**

Option : comptabilité et finance

Thème :

**LA POLITIQUE DU
REFINANCEMENT DES BANQUES
COMMERCIALES ALGERIENNES
cas pratique : Banque d'Algérie**

Elaboré par :

BOUAITA

Karim

Encadré par :

Mlle. DELMADJI

Ahlam

Année universitaire : 2020-2021

Remerciements

Avant tout, je remercie Dieu le tout puissant de m'avoir donné la force, la volonté et le courage pour accomplir ce modeste travail.

Je tiens à dire un grand merci à mes parents, à mon cher frère et à toute ma famille.

*Je me permets ensuite, d'exprimer ici ma sincère reconnaissance à :
Mme DELMADJI AHLAM, mon tuteur, pour sa disponibilité, son écoute, ses lectures attentives et ses précieux conseils sans lesquels ce travail n'aurait pas vu le jour.*

Mr AIT AHCENE et Mr BOUMOUKAHLA pour leurs remarques pertinentes et leurs conseils judicieux qu'ils n'ont cessé de me prodiguer.

Je remercie également le personnel de la Direction du marché monétaire, à sa tête le Directeur Mr REDA BOUBEKEUR, pour son accueil, ses orientations et sa sympathie.

Je saisis l'occasion pour dire également merci à toute l'équipe des bibliothécaires pour leur disponibilité et leur aide inestimable.

Je tiens, à exprimer mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie le fruit de mes efforts à mes très chers parents qui, grâce à leurs tendres encouragements et leurs grands sacrifices, ont créé le climat affectueux et propice à la poursuite de mes études.

Aucune dédicace ne pourrait exprimer mon respect, ma considération et mes profonds sentiments envers eux.

Je prie le bon Dieu de les bénir, de veiller sur eux, en espérant qu'ils seront toujours fiers de moi.

A mes chers frères Fouzi, Nabil, Nadjib, Issam et Bassem pour le soutien qu'ils n'ont cessé de me porter.

A toute ma famille et mes proches.

A tous mes professeurs dont la générosité et le soutien m'obligent à leur témoigner mon profond respect et mon loyale considération.

A mes amis, Ils vont trouver ici le témoignage d'une fidélité et d'une amitié infinie.

karim ✍

Table de matière

Remerciements	
Dédicaces	
Table de matière	I
Liste des abréviations	X
Liste des figures	XII
Liste des tableaux	XIII
Liste des annexes	XIV
Résumé :	XV
Abstract :	XVI
ملخص	XVII
Introduction générale	A
Chapitre I Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire	
Introduction du chapitre 01 :	2
Section une : le système bancaire	3
1 Aspects théoriques relatifs au système bancaire :	3
1.1. Définition du système bancaire :	3
1.2. Les composantes du Système Bancaire	3
1.2.1. Les Banques	3
1.2.1.1. Types des Banques :	4
1.2.1.2. Le rôle de la banque.....	5
1.2.2. La Banque Centrale :	6
1.2.3. Les autres établissements financiers	6

2. Besoin de refinancement des banques commerciales	7
Section 02 : La politique monétaire et son rôle primordial pour le refinancement des banques . .	9
1.la monnaie et la politique monétaire	9
1.1Les aspects théorique de la monnaie	9
1.1.1-Définition	9
1.1.2-Les formes de la monnaie	10
1.1.3- Les fonctions de la monnaie	11
1.1. 4 : Les conceptions de la monnaie	12
1.2 Définition et types de la politique monétaire	14
1.2.1-Définition	15
1.2.2-Types de politiques monétaires	16
2. La conduite de la politique monétaire	17
2.1 : la pluralité des objectifs possible	19
2.1.1 Les objectifs intermédiaires	20
2.1.2 L'objectif final de la politique monétaire.....	21
2.1.3 Les objectifs opérationnels.....	20
2.2 : les instruments de la politique monétaire.....	20
2.2.1Les opérations dites hors marché	21
2.2.1.1 L'action directe	21
2.2.1.2 L'action indirecte	22
2.2.2Les interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire	23
2.2.2.1 Les facilités permanentes	24
2.2.2.2 Les opérations d'Open Market.....	25
3. Les canaux de transmission de la politique monétaire.....	25

13.1.11Le canal des taux d'intérêt	26
3.1.1Canal des taux d'intérêt et courbe des taux	26
3.1.2 Le canal classique des taux d'intérêt.....	27
3.2. Le canal du prix des actifs.....	30
3.2.1 Le canal du taux de change	30
3.2.2Le canal des autres prix d'actifs La politique monétaire	33
3.3. Le canal du crédit	33
3.3.1. Facteurs affectant l'offre de crédit	33
3.3.1.1. Le canal du crédit bancaire.....	33
3.3.1.2. Le canal du capital bancaire	34
3.3.1.3. Le Canal de prise de risque	35
3.3.2. Facteurs affectant la demande de crédit	35
3.3.2.1. Le Canel du bilan des	36
3.3.2.2. Canal du bilan des ménages	36
3.4. Le canal des anticipations	37
Conclusion du chapitre 01	38

Chapitre II : Les sources du refinancement des banques commerciales

Introduction	40
Section 01 : les instruments du contrôle a posteriori des dossiers des crédits	41
1. Réception et saisie des dossiers des crédits	41
2. Vérification de la documentation	41
3. L'analyse de la situation financière de l'entreprise	42
3.1. Etude d'un dossier de crédit d'exploitation	42
3.1.1 Bilan	43

3.1.2 Indicateurs d'équilibre financiers	44
3.1.2.1 Le fonds de roulement	44
3.1.2.2 Le besoin en fonds de roulement	44
3.1.2.3 La trésorerie	45
3.1.3. Soldes intermédiaires de gestion	45
3.1.4. Ratios	47
3.2. Etude d'un dossier de crédit d'investissement	51
3.2.1.1 Etude de la viabilité	51
3.2.1.2 Analyse du marché	51
3.2.1.3 Analyse commerciale	52
3.2.1.4 Analyse technique	52
3.2.1.5 Analyse des coûts	52
3.2.2 Etude de la rentabilité	53
3.2.2.1 La liquidité	53
3.2.2.2 La rentabilité	54
4. La notification de la décision à la banque	55
5. Classement et conservation des dossiers de crédits.....	55
Section 02 : Les sources de refinancement sur le marché monétaire	57
1. Définition et fonctions du marché interbancaire	57
1.1. Définition	57
1.2 Fonctions du marché interbancaire	57
3. Supports et formes d'opérations	59
3.1 Supports.....	59

3.2	Forme des opérations	59
3.3	Les durées des opérations	60
4.	Les opérations de refinancement utilisées	60
4.1	Le marché interbancaire des prêts et emprunts	60
a)	Les opérations interbancaires à 24 heures	60
b)	Les opérations à terme	61
4.2	Les techniques d'interventions de la Banque d'Algérie	61
II :	Interventions de la banque centrale sur le marché interbancaire	61
1.	Adjudication de crédit par appel d'offres	62
2.	Les opérations d'open market	62
2.1	Les opérations de cession temporaire	63
2.1.1	Les opérations principales de refinancement	64
2.1.2	Les opérations de refinancement à plus long terme	64
2.1.3	Les opérations de réglage fin	65
2.1.4	Les opérations structurelles	65
2.2	Les opérations dites « fermes »	65
2.3	Les reprises de liquidité en blanc	66
3.	Les facilités permanentes	66
3.1	Les facilités de prêt marginal	67
3.2	Les facilités de dépôt rémunéré	67
	Section 03 : les sources de refinancement hors marché monétaire	70

I. Escompte / Réescompte	70
1. Escompte	70
1.1 Définition.....	70
1.2 Effets éligibles à l'escompte	71
1.3 Opérations d'escompte	72
2. Réescompte	73
2.1 Définition.....	73
2.2 Effets éligibles au réescompte	73
2.2.1 La lettre de change	74
2.2.2 Le billet à ordre.....	74
2.2.3 Le récépissé warrant	75
2.3 Opérations de réescompte	75
I. Avances et crédits en compte courant	77
1. Les avances en compte courant	77
1.1 Définition	77
1.2 Formes d'avances accordées	77
1.3 Procédure suivie	78
2. Les crédits en compte courant.....	78

2.1 Définition	78
2.2 Formes de crédits	79
2.3 Procédure suivie	79
2 Autres	80
Conclusion du chapitre 02	82
 Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes	
Introduction	84
Section 1 : Présentation de l'organisme et de la structure d'accueil	85
1. Présentation de la Banque d'Algérie	85
1.1. Historique	85
2. Présentation de la Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire (DGCRB)	87
2.1. Rôles et missions	87
2.2 Organisation	88
3. Présentation de la Direction du Refinancement	88
3.1 Rôles et missions	88
3.2 Organisation	89
3.2.1 La Sous-Direction du Réescompte	89
3.2.2 La Sous-Direction des Statistiques et des Engagements des Entreprises	90
Section 2 : les procédures des mobilisations des effets commerciaux	92
1. Le service réescompte	92

1.2Cas d'escompte d'effets publics	92
1.2Cas de réescompte d'effets privés	93
2. Le service du contrôle à posteriori	94
2.2. Etude de cas d'un dossier de crédit traité au niveau de servie de contrôle a posteriori.....	94
2.2.1. Présentation de la relation	95
2.2.3. Présentation de l'établissement scolaire « Ecole béta »	95
2.2.4. Secteur de l'école privée dans la wilaya de Blida	95
2.2.5. Clientèle ciblée et secteur de l'éducation publique	96
2.2.6. Analyse financière de l'entreprise « ALPHA »	97
2.2.6. 1.L'analyse du bilan financier	97
2.2.6.2 l'évolution des indicateurs d'équilibre financier	99
2.2.6.3. Analyse des soldes intermédiaires de gestion	100
2.2.6.4. L'analyse par les ratios.....	101
2.2.6.5. Analyse SWOT	104
2.2.6.6. Déduction et Décision de la Banque d'Algérie	105
Section 3 : Analyse des outils de refinancement des Banques Commerciales Algériennes Etude Des deux cas sur marché monétaire « L'opération d'open Market et facilite de prêt marginale »	106
1. Présentation de la DMMF	106
1.1. Missions de la DMMF.....	106
1.2. Organisation de la DMMF	106
1.2.1. La sous-direction des marchés de capitaux	107
1.2.2. La sous-direction des opérations du marché monétaire	107

2. Analyse des procédures des opérations de refinancement sur le marché monétaire.....	107
2.1 L'opération d'open market	107
2.1.1. Annonce de l'appel d'offres par la Banque d'Algérie	108
2.1.2. Le message d'annonce des opérations d'appel d'offres à taux variable ou fixe.....	111
2.1.3. Message de réception de soumission à l'appel d'offres à taux variable ou fixe	111
2.1.4. Message de résultats des appels d'offres de financement à taux variable ou fixe	113
2.2 L'opération de facilité de prêt marginal	114
2.2.1 Mode opératoire d'une opération de facilité de prêt marginal	114
2.2.2 Cas pratique d'une facilité de prêt marginal	114
Conclusion	117
Conclusion Générale	117
Bibliographie	
Annexes	

Liste des abréviations

AEN	Avoirs Extérieurs Nets
AMI	Agent des Marchés Interbancaires
ARTS	Algeria Real Time Settlements
BA	Banque d'Algérie
BC	Banques Centrale
BTA	Bon du Trésor Assimilable
BTC	Bon du Trésor à Court Terme
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
ISIN	International Securities Identification Number
CMC	Conseil de la Monnaie et du Crédit
DGCRB	Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire
FMI	Fonds Monétaire International
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
OPM	Opérateurs Principaux de Marché
PM	Politique Monétaire
MD	demande de monnaie
BCE	Banque Centrale Européenne
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BGM	Billet Global de Mobilisation
CA	Chiffre d'Affaire
CAF	Capacité d'Autofinancement
CAP	Contrôle A Posteriori

Liste des abréviations

CBC	Concours Bancaire Courant
DA	Dinar Algérien
DCBC	Direction de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle
DCT	Dettes à Court Terme
DG	Directeur Général
DGRFE	Direction Générale des Relations Financières Extérieures
DL	Demande de Liquidité
DMLT	Dettes à Moyen et Long Termes
DMMF	Direction du Marché Monétaire et Financier
EBE	Excédent Brut D'exploitation
FR	Fonds de Roulement
HT	Hors Taxes
ISIN	International Securities Identification Number
IP	L'Indice de Profitabilité
RBAO	Résultat Brut des Activités Ordinaires
RBE :	Résultat Brut d'Exploitation
RNE :	Résultat Net d'Exploitation
SIG :	Soldes Intermédiaires
SVT :	Spécialiste en Valeurs du Trésor
TCR :	Tableau de Compte Résultat
TR :	Trésorerie
TTC :	Toute Taxe Comprise
VA :	Valeur Ajoutée
TRI	Le Taux de Rentabilité Interne
VAN :	la valeur actuelle nette
TNE :	le taux net bancaire

Liste des Figures

Liste des Figures

Figure 01 : Le Refinancement Des Banques Commerciales.....	07
Figure 02 : Etapes De Contrôle A Posteriori Des Dossiers Des Crédits.....	58

Liste des Tableaux

Liste des Tableaux

Tableau n° 01 : Les grandes masses d'un bilan financier.....	45
Tableau n° 02 : Compte de résultat par nature	47
Tableau n° 03 : Ratios de profitabilité.....	49
Tableau n° 04 : Ratios de gestions des actifs	50
Tableau n° 05 : Ratios de liquidité (ratios de solvabilité à court terme)	51
Tableau n° 06 : Ratios de structure (ratios de solvabilité à long terme)	52
Tableau n° 07 : Ratios de rentabilité	52
Tableau n° 08 : les types d'effets éligibles aux opérations de politique monétaire.....	71
Tableau n° 09 : Les catégories des titres admissibles au réescompte.....	79
Tableau n° 10 : Récapitulatif des avances et crédits en compte courant	83
Tableau n° 11 : Les grandes masses d'actif de l'entreprise « alpha »	101
Tableau n° 12 : Les grandes masses du passif de l'entreprise « alpha »	102
Tableau n° 13 : Les principaux indicateurs d'équilibre financier de l'entreprise ' alpha'	103
Tableau n° 14 : Les principaux SIG de l'entreprise « alpha ».....	104
Tableau n° 15 : Calcul de la profitabilité de l'entreprise « alpha »	105
Tableau n° 16 : Mesure de l'efficacité de gestion des actifs de l'entreprise « alpha ».....	106
Tableau n° 17 : La structure de financement de l'entreprise « alpha »	106
Tableau n° 18 : Mesure de la liquidité de l'entreprise « alpha »	107
Tableau n° 19 : Mesure de la rentabilité de l'entreprise « alpha »	107
Tableau n°20 : les effets publics en garantie	118
Tableau n° 21 : Listing détaillé des titres remis en garantie.....	121

Liste des Annexes

Liste Des Annexes

Annexe N°01 : Déclaration de l'assiette des réserves obligatoires

Annexe N°02 : Evolution du taux de la réserve obligatoire

Annexe N°03 : Fiche synthétique d'un dossier de crédit

Annexe N° 04 : Evolution du taux de réescompte

Annexe N°05 : Organigramme de la banque d'Algérie

Annexe N°06 : Organigramme de la direction du refinancement

Annexe N°07 : Billet Global de Mobilisation au profit de la Banque d'Algérie

Annexe N°08 : bilans financiers de l'entreprise « ALPHA »

Annexe N°09 : Les indicateurs d'équilibre financier de l'entreprise « ALPHA »

Annexe N°10 : Les soldes intermédiaires de gestion de l'entreprise « ALPHA

Annexe N°11 : message d'annonce des opérations d'appel d'offre à taux variable

Annexe N°12 : Message de réception de soumission à l'appel d'offres

Annexes N° 13 : Demande de facilité de prêt marginal (effets publics négociables éligibles)

Résumé :

Le système bancaire constitue la pierre angulaire du système financier du pays, il joue un rôle important dans le financement de chaque économie.

Pour pouvoir combler ses besoins de liquidité, le système bancaire a la possibilité de se diriger vers des sources de refinancement soit sur le marché monétaire ou hors marché monétaire. Cette dernière est un véritable instrument de la politique économique mise en œuvre par la Banque centrale de chaque pays, dans l'objectif de contrôler la stabilité des variables monétaires, en mobilisant divers instruments en fonction du contexte institutionnel du pays.

De même, la banque d'Algérie a la capacité de faire varier la quantité de monnaie en circulation, jouent un rôle très important, en agissant essentiellement soit hors marché à travers l'escompte d'effets publics, le réescompte d'effets privés et sur marché monétaire à travers l'Open Market et facilite des prêt marginale qui constituent les instruments directs utilisés par la Banque d'Algérie pour satisfaire les besoins de liquidité exprimés par les banques et encourager ainsi l'investissement hors le marché monétaire.

On tente à travers ce présent mémoire d'analyser ces différents mécanismes de refinancement des banques algériennes ainsi les différents réglementations et dispositifs menés par le gouvernement qui contrôles ces opérations

Mots clé : refinancement bancaire, Banque d'Algérie, banques commerciales, politique monétaire, titres privés.

Abstract:

The banking system is the cornerstone of the country's financial system, it plays an important role in financing every economy.

In order to meet its liquidity needs, the banking system has the option of turning to sources of refinancing either on the money market or outside the money market. The latter is a real instrument of the economic policy implemented by the central bank of each country, with the objective of controlling the stability of monetary variables, by mobilizing various instruments according to the institutional context of the country.

Likewise, the Bank of Algeria has the capacity to vary the quantity of currency in circulation, play a very important role, by acting essentially either outside the market through the discounting of public bills, the rediscounting of private bills and on the money market through the Open Market and facilitates marginal loans which constitute the direct instruments used by the Bank of Algeria to meet the liquidity needs expressed by the banks and thus encourage investment outside the money market.

Through this present brief, we are able to analyse these different refinancing mechanisms for Algerian banks as well as the various regulations and slides carried out by the government, which controls these operations.

Keywords: bank refinancing, Bank of Algeria, commercial banks, monetary policy private securities.

ملخص:

النظام المصرفي هو حجر الزاوية في النظام المالي للبلاد، فهو يأخذ دورًا مهمًا في تمويل كل اقتصاد.

من أجل تلبية احتياجات السيولة، فإن النظام المصرفي لديه خيار التحول إلى مصادر إعادة التمويل إما في سوق المال أو خارج سوق المال. وتعتبر الأخيرة أداة حقيقية للسياسة الاقتصادية التي ينفذها البنك المركزي لكل دولة، بهدف التحكم في استقرار المتغيرات النقدية، من خلال حشد مختلف الأدوات وفق السياق المؤسسي للدولة.

وبالمثل، فإن بنك الجزائر لديه القدرة على تغيير كمية العملات المتداولة، ويلعب دورًا مهمًا للغاية، من خلال العمل بشكل أساسي إما خارج السوق من خلال خصم الكمبيالات العامة، وإعادة خصم الكمبيالات الخاصة وفي سوق المال من خلال فتح السوق وتسهيل القروض الهامشية التي تشكل الأدوات المباشرة التي يستخدمها بنك الجزائر لتلبية احتياجات السيولة التي تعبر عنها البنوك وبالتالي تشجيع الاستثمار خارج سوق المال.

من خلال هذا الموجز الحالي، نحن قادرون على تحليل آليات إعادة التمويل المختلفة للبنوك الجزائرية وكذلك الأنظمة والشرائح المختلفة التي تنفذها الحكومة التي تتحكم في هذه العمليات.

كلمات مفتاحية: إعادة التمويل المصرفي، بنك الجزائر، البنوك التجارية، السياسة النقدية، الأوراق المالية الخاصة.

INTRODUCTION
GENERALE

Introduction Générale

Introduction générale

La situation économique de l'Algérie a été très critique ces dernières années. En effet, l'Algérie a traversé une crise économique et financière ardue induite par la baisse des cours mondiaux des hydrocarbures depuis juin 2014 et la crise économique liée au covid 19 depuis 2020 et qui a impacté les recettes et l'exportations de manière significative.

Etant donné que l'Algérie dispose d'une économie non diversifiée, l'impact de la baisse des cours du pétrole a été très rude sur l'économie nationale en général, et sur la place bancaire et financière en particulier avec des échanges commerciaux quasi inexistantes ces dernières années. En effet, ces crises économiques qui a provoqué l'amenuisement des liquidités bancaires a créé des problèmes de trésorerie chez les banques algériennes.

Cependant, et compte tenu de la conjoncture économique qui règne dans le pays et du rôle prépondérant des banques dans le financement de l'économie, l'intervention de la Banque d'Algérie, en tant qu'autorité monétaire, dans ce nouveau contexte s'avère plus que jamais urgente afin de réguler les contractions des liquidités qui touchent le système bancaire.

Pour ce faire, la Banque d'Algérie a mis en place les dispositifs de refinancement sur et hors marché monétaire par le biais des instruments de politique monétaire en sa possession. En effet, avec la relance des opérations de réescompte, des opérations d'open Market et celles de facilités de prêt marginal, la Banque d'Algérie s'est fixée de nouveaux objectifs pour sa politique monétaire et tente de l'adapter au mieux au nouveau contexte économique.

A la lumière des éléments exposés ci-dessus, il nous paraît utile de poser la problématique suivante :

« Si le contrôle à postériori des crédits est une condition sine qua non à toute opération de refinancement des banques sur les effets privés, quels sont les mécanismes dont dispose la Banque d'Algérie pour permettre aux banques commerciales algériennes de faire face à leur besoin de liquidité ? »

De cette problématique découle un certain nombre de questions auxquelles nous tenterons de répondre tout au long de notre travail ; à savoir :

- Face à ces crises, quelles sont les mesures réglementaires prise par les autorités afin

Introduction Générale

d'affronter la baisse des liquidités bancaires ?

- Quels sont les instruments de la politique monétaire utilisés dans telles situations ?
- Quelle sont les modalités pratiques suivies par la direction du refinancement dans le cadre du contrôle a posteriori et de mobilisation des effets d'une part, et celles suivies par la direction du marché monétaire et financier pour le refinancement des banques ?

A la lumière des questions posées et pour cerner davantage la problématique de notre thème, il est important d'énoncer les hypothèses suivantes sur lesquelles nous fonderons notre champ d'analyse :

Hypothèse 01 :Le refinancement des banques se base sur la politique monétaire menée par le pays.

Hypothèse 02 : L'intervention de la banque d'Algérie sur le marché monétaire est la seule mode pour le refinancement des banques commerciales algériennes.

Hypothèse 03:l'utilisation du surplus de liquidité par les banques pour financer les entreprises et cette dernière augmentent le risque de refinancement

Hypothèse 04 : « La direction du marché monétaire et financier est considérée le principal moteur de refinancement des banques commerciales algériennes.

En vue d'apporter des éléments de réponse aux préoccupations soulevées ci-dessus, nous avons organisé notre travail en deux (02) parties :

- ✓ L'une est réservée aux développements théoriques afférents à notre sujet ;
- ✓ L'autre consiste à projeter les notions théoriques sur le milieu bancaire algérien à travers l'étude d'un cas pratique au sein de notre organisme d'accueil.

La première partie, à son tour, a été subdivisée en deux (02) chapitres, pour le premier chapitre « Le besoin de refinancement des banque commerciale et l'enjeu de la politique monétaire. » nous sommes assignés deux section, la première sur le système bancaire et la suite sur la politique monétaire et son rôle primordial pour le refinancement des banques. Concernent deuxième chapitre « Les sources du refinancement des banques commerciales »,

Introduction Générale

Nous avons traité : les instruments du contrôle a posteriori des dossiers des crédits, le refinancement sur et hors monétaire sur trois section.

Quant à la deuxième partie, elle a été structurée également sur une seule chapitre « Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes » qui aura pour but de présenter de l'organisme (Banque d'Algérie) et de la structure d'accueil (Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire (DGCRB) – Direction du Refinancement, Sous-Direction des Statistiques et des Engagements des Entreprises chargée du CAP).Ainsi les procédures de mobilisation des effets auprès de l'Institut d'Emission avec une étude sur la situation financière de l'entreprise « alpha » d'un crédit d'exploitation, avant d'émettre une décision quant au refinancement de la banque. Finalement dans la troisième section nous avons traité les opérations de refinancement des banques commerciales au niveau de la direction du marcher monétaire.

Chapitre I

**Le besoin de
refinancement des
banques commerciales**

**Et l'enjeu de la
politique monétaire**

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Introduction du chapitre 01 :

Le pouvoir important de création monétaire que détient les banques commerciales pourrait avoir des répercussions très négatives sur l'équilibre monétaire. En effet, les banques commerciales créent de la monnaie dans un esprit purement commercial (objectif de profit). La stabilité monétaire ne constitue pas pour elles une priorité particulière

Ce chapitre est consacré à une formalisation théorique élémentaire des différents concepts et notions qui composent notre sujet de recherche, à savoir le système bancaire, besoin de refinancement et la politique monétaire et son rôle pour le refinancement des banques.

Dans cet ordre d'idées, nous avons jugé utile de scinder ce chapitre en deux sections :

Section 1 : Le système bancaire

Section 02 : La politique monétaire et son rôle primordial pour le refinancement des banques

Section une : le système bancaire

Le système bancaire joue un rôle important dans le financement de chaque économie, qu'elle soit développée, émergente ou en voie de développement. Cependant, ce rôle est plus important dans les économies des pays en voie de développement .

En effet, en ayant des marchés de capitaux en état embryonnaire, ces pays font du système bancaire la voie privilégiée dans le financement de leurs économies, c'est le cas de l'Algérie, où le système bancaire constitue la pierre angulaire du système financier.

1 Aspects théoriques relatifs au système bancaire :

Dans cette première section nous proposons le minimum nécessaire à la compréhension du système bancaire.

1.1. Définition du système bancaire :

En ce qui concerne la littérature à laquelle nous avons eu accès, nous avons retenu ces deux principales définitions du système bancaire.

CAUDAMINE, G définit le système bancaire comme étant : « l'ensemble des banques d'une même zone monétaire, formant un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire ».¹ Selon Mathis, J : « Le système bancaire est un ensemble de banques et d'autres établissements financiers et d'une Banque centrale qui entretiennent des relations financières, de créances et d'engagements les uns vis-à-vis des autres ainsi que vis-à-vis des agents non financiers ».²

Et pour mieux appréhender la notion du système bancaire, il nous apparaît essentiel de présenter ses composantes et de décrire brièvement le rôle de chacune d'entre elles.

1.2. Les composantes du Système Bancaire

Par définition, le système bancaire se compose des banques, des autres établissements financiers et d'une Banque centrale.

1.2.1. Les Banques

Parmi les différentes définitions données au concept banque nous retenons celles-ci :

¹ CAUDAMINE, G., Montier, J. Banques et marchés financiers. Paris : Edition ECONOMICA, 1998, p.123

² MATHIS, J. Monnaie et banque en Afrique francophone. Paris : Edition EDICEF, 1992, p.13.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Les banques représentent « des institutions financières particulières, elles jouent un rôle décisif de médiation (ou d'intermédiation) entre les agents *qui ont une capacité de financement* et ceux qui ont un besoin de financement ». ¹

La banque est « un terme générique qualifiant une entreprise qui a une multiplicité d'activités et de services bancaires et financiers. Traditionnellement, la banque collecte les ressources et distribue des crédits ». ²

PATAT, J-P définit les banques comme étant « des organismes qui gèrent dans leur passifs les comptes de leur clientèle, comptes qui peuvent être utilisés par chèque ou virement, dans les limites de la provision disponible, dans la mesure où ces comptes constituent la forme de monnaie en circulation la plus utilisée (la monnaie scripturale). Les banques prises dans leur ensemble sont donc assurées lorsqu'elles accordent des crédits, *de créer simultanément la plus grande part des ressources nécessaires au financement de ces opérateurs*». ³

1.2.1.1. Types des Banques :

Il existe plusieurs classifications des banques données par différents professionnels, nous prenons en compte deux types de classifications :

A . Par type d'activité

On distingue cinq catégories de banques suivant leur type d'activité :

a. Banques de dépôts :elles se chargent principalement du crédit à court terme. Elles travaillent essentiellement avec un segment de clientèle limité (clientèle particulière, professionnelle et entreprises). ⁴

b. Les banques d'affaires : appelées aussi chant Banks ou foreign Banks, elles assurent deux activités complémentaires : ⁵

¹CROZET, Y., BELLETANTE, B., GOMEZ, P-Y., LAURENT, B. Dictionnaire de banque et bourse. Paris :

Edition Armand Colin, 1993, p.39.

DUCLOS, T. *Dictionnaire de la banque*. 5^{ème}éd. Paris : Edition SEFI, 2010, p.55. ²

³PATAT, J-P. *Monnaie, système financier et politique monétaire*. 5^{ème}éd. Paris : Edition ECONOMICA, 1993, p.33.

⁴DUCLOS, T. *Op.cit.*, p.57.

⁵CROZET, Y., BELLETANTE, B., GOMEZ, P-Y., LAURENT, B. *Op.cit.*, p.40.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

- Des opérations de financement et de prestation de service au profil des grandes entreprises industrielles et commerciales ;

- La gestion des portefeuilles de participations pour leur propre compte.

c. Les banques d'investissements : elles s'agissent des banques qui s'adressent à une clientèle des grandes entreprises, elles sont qualifiées de « banques de gros » ou « wholesale Banking », puisqu'elles réalisent des opérations de dimensions importantes ; elles rassemblent l'ensemble des activités de conseil, d'intermédiation, et d'exécution ayant trait aux opérations de haut du bilan (introduction en bourse, émission de dettes, fusion /acquisition).¹

d. Les banques de détails : elles s'adressent aux segments de clientèle particulière, petites et moyennes entreprises, professions libérales, associations et collectivités locales. Elles proposent une large gamme de services pour capter et fidéliser leurs clientèles (offre de crédit, de placement,...), ce type de banque tend de plus en plus à s'internationaliser e. Les banques mutualistes coopératives ce sont des banques qui n'ont pas d'autres actionnaires que leurs propres clients, qui veillent sur leurs activités, c'est un régime qui se base sur l'esprit coopératif.²

B. Par type d'actionariat

Nous pouvons distinguer trois banques en fonction de leur actionariat :

a. Les banques commerciales: ce sont des banques qui effectuent leurs opérations avec les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques. Ces opérations consistent à collecter des fonds du public et les redistribués sous forme de crédits, et effectuer à titre accessoire des opérations de placements.

b. Une banque peut être propriété d'État : dans ce type de banque, le capital est une propriété de l'État³.

1.2.1.2. Le rôle de la banque

Afin de compléter la définition de la banque, il est indispensable d'identifier les différentes fonctions qu'elles effectuent et qui se présentent comme suit :

A. L'intermédiation financière : placée sous le contrôle de la banque centrale, elle représente

¹COUPPEY-SOUBEYRAN, J. Monnaie, Banque, Finance. 2^eéd. Paris : Edition PUF, 2012.p.174

²*Ibid*

³DUCLOS, T. Op.cit., p.57.

l'activité phare de la banque, elle consiste pour le banquier à jouer le rôle de relais entre les déposants et les emprunteurs, en transformant des ressources collectées à court terme auprès des déposants en crédits octroyés à ses clients emprunteurs à long terme, tout en respectant les exigences des réserves de la Banque centrale.

B. La participation au processus de la création monétaire : tout crédit accordé par une banque augmente la masse monétaire, en créant un dépôt bancaire (monnaie scripturale) de montant équivalent de même, à chaque fois qu'un crédit bancaire est remboursé, la monnaie en circulation sera réduite.

C. La mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et leurs gestions : c'est une fonction spécifique dévolue aux banques, afin de permettre à leur clientèle de faire circuler leur dépôt bancaire par espèces, chèques, cartes bancaires, virements.

1.2.2. La Banque Centrale :

Elle constitue le principal appareil du premier rang exécutif des autorités publiques dans le domaine de la surveillance et de la gestion de la monnaie, elle possède ainsi le privilège

▪ **D'émettre deux types de monnaies :** les billets de banque, pour lesquels elle a le monopole et la monnaie scripturale qui circule essentiellement entre les intermédiaires financiers ; ¹

▪ **Gérer les réserves de change du pays :** les banques secondaires s'adressent à la banque centrale, pour acheter ou vendre des devises étrangères lorsqu'elles ne peuvent pas équilibrer leurs opérations entre elles sur le marché de change .

▪ **Recevoir les dépôts des Etats ou leurs accorder des crédits,** qui représente un rôle similaire à celui des banques commerciales ;²

▪ **Recevoir de la part des banques commerciales les dépôts volontaires (*réserves libres*) ou contraints (*réserves obligatoires*) et leurs consent des crédits, d'où la qualification de la Banque centrale de « banque des banques ».**³

1.2.3. Les autres établissements financiers

Ces établissements constituent une catégorie originale d'établissements de crédit, qui effectuent toutes les opérations de banque, à l'exception de la collecte des fonds *du public*

¹PLIHON, D. Op.cit., p.23

²Ibid

³Ibid

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

sous forme de dépôts. Pour pouvoir accorder des crédits, les institutions financières subissent une fuite massive vers le circuit des autres établissements, pour compenser cette fuite, elles émettent des titres négociables à toutes échéances notamment des titres négociables sur le marché monétaire, ou elles empruntent sur le marché interbancaire.¹

2. Besoin de refinancement des banques commerciales

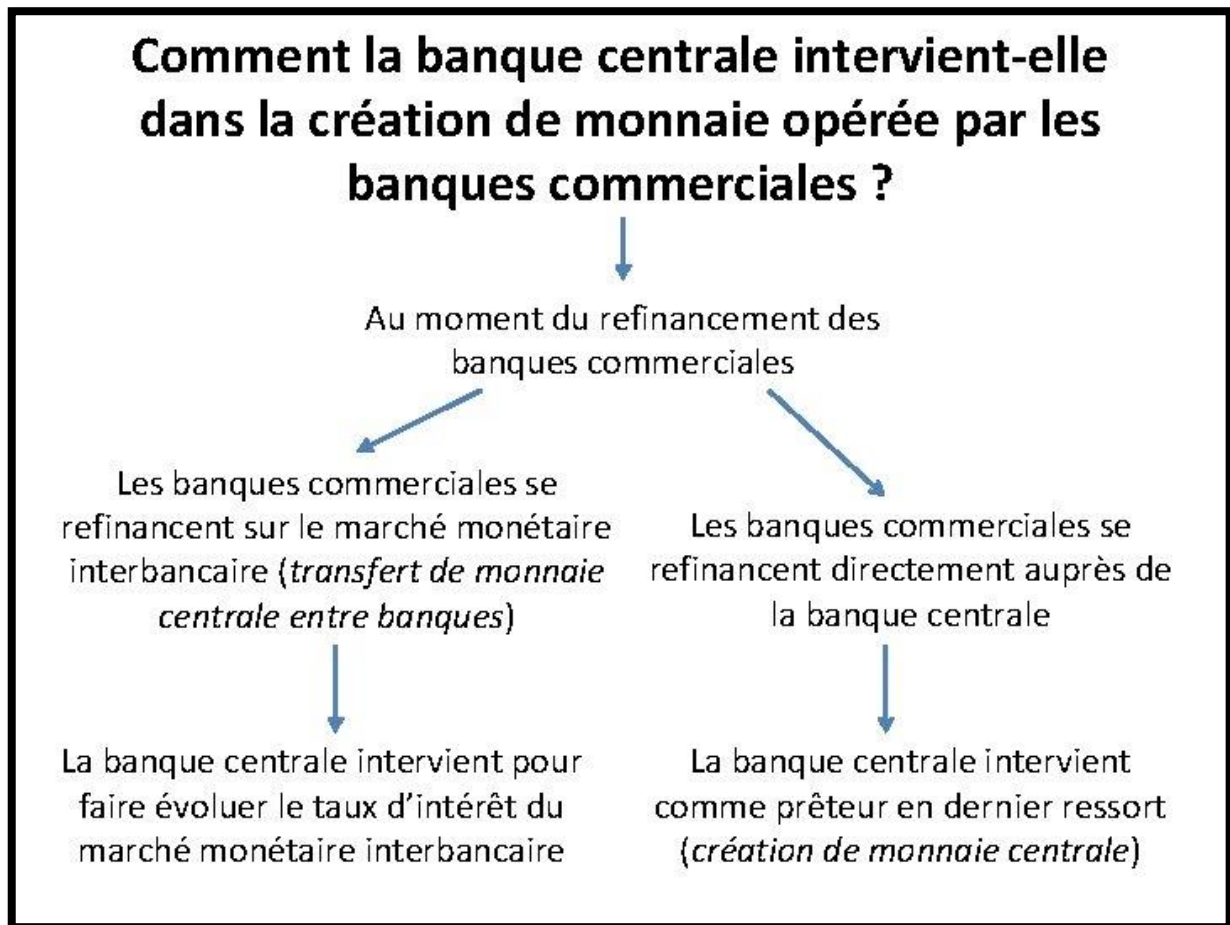
Les banques commerciales créent de la monnaie à travers les crédits accordés, mais des fois elles tombent dans cas de besoin de refinancement,

Seule la monnaie émise par la banque centrale peut servir de règlement interbancaire et boucle le circuit des règlements monétaires

La figure suivante présente les types de refinancement des banques ainsi le rôle primordial des banques centrales :

¹PATAT, J-P. Monnaie, système financier et politique monétaire. 6^{eme}éd. Paris: Edition ECONOMICA, 2002, p.67-68.

FIGURE 01 : le refinancement des banques commerciales



Source :Nicolas Danglade,COURS DE ESH ECE 2 Camille Vernet ,2017-2018,PAGE 05.

Section 02 : La politique monétaire et son rôle primordial pour le refinancement des banques

Afin d'assurer ce rôle de refinancement, avoir un système bancaire efficient est plus que nécessaire, de ce fait, les Etats agissent sur les différentes variables qui influencent l'efficience du système bancaire, notamment une variable très importante dans l'économie, qui est « *la politique monétaire* ». Cette dernière est un véritable instrument de la politique économique mise en œuvre par la Banque centrale de chaque pays, dans l'objectif de contrôler la stabilité des variables monétaires, en mobilisant divers instruments en fonction du contexte institutionnel du pays.¹

1. la monnaie et la politique monétaire

Dans une économie de marché, la régulation de la quantité de monnaie mise en circulation ainsi que sa vitesse est essentiel². Car elle permet de maintenir la stabilité des prix des produits sur le marché. En effet, en assurant le maintien et la stabilité des prix, l'inflation sera à son tour limitée et les conditions requises d'une croissance économique optimale seront partiellement assurées. A cet effet, la mise en œuvre d'une politique monétaire est nécessaire.

Pour ce faire, les banques centrales, qui ont la capacité de faire varier la quantité de monnaie en circulation, jouent un rôle très important, en agissant essentiellement soit sur la quantité de monnaie en circulation ou bien sur sa vitesse de circulation ou encore sur les deux variables en même temps, ce qui leur permet de maintenir la stabilité des prix des produits sur le marché.

1.1 Les aspects théorique de la monnaie

1.1.1-Définition :

Selon les dispositions de l'article 2 de la loi de la monnaie et de crédit : « La monnaie fiduciaire est constituée de billets de banque et de pièces de monnaie métallique. Le privilège d'émettre, sur le territoire national, la monnaie fiduciaire appartient à l'État. L'exercice de ce privilège est délégué à titre exclusif à la banque centrale, qui est dénommée ci - après dans ses relations avec les tiers, Banques d'Algérie, et qui est régie par les dispositions de la présente ordonnance »³. (Article 1 er de l'ordonnance n° 03- 11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie

¹PLIHON, D. La monnaie et ses mécanismes. 6^{ème} éd. Paris : Edition La Découverte, 2013, p.88

² Masse monétaire= quantité de la monnaie X vitesse de circulation

³ - Article 1 er de l'ordonnance n° 03- 11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit complété par l'article 45 bis par la loi n° 17/10 du 11 Octobre 2017, JORA du 12 Octobre 2017, n° 57, p.4.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

et au crédit complété par l'article 45 bis par la loi n° 17/10 du 11 Octobre 2017, JORA du 12 Octobre 2017, n° 57, p.4).

La monnaie c'est une critère pour fixer et déterminer les prix et enregistrer les créances et dettes, la monnaie permet aussi de faire des échanges internationaux des devises ¹. (Banque de France, 2017, p02).

1.1.2-Les formes de la monnaie : il existe plusieurs sortes d'instruments de circulation que l'on regroupe souvent dans la littérature économique sous le terme de « forme de la monnaie ».

-La monnaie métallique : pièce de métal frappée par l'autorité souveraine pour servir à la mesure des valeurs, aux échanges, à l'épargne : Monnaie d'or, d'argent, de cuivre².

-La monnaie fiduciaire : elle regroupe les billets de banque émis par la banque centrale et les pièces émises par le trésor.

-La monnaie scripturale : elle correspond aux sommes déposées sur les comptes courants ou comptes chèques ouverts par les particuliers ou entreprises auprès d'établissements financiers. La monnaie scripturale circule par le biais de moyens de paiement scripturaux que sont les chèques, les virements bancaires, les prélèvements et les cartes³.

- La monnaie électronique ou magnétique : « la monnaie électronique peut être définie comme l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électronique et télématique permettant l'échange de fonds sans support de papier »⁴.

Elle est considérée comme étant une valeur monétaire stockée électroniquement lors de la réception de fonds et servant à payer des transactions.

-la Monnaie marchandise : Elle représente le bétail, les coquillages, épices, les étoffes, qui étaient des moyens d'échanges qui devraient être durable pour être stockés, divisibles et suffisamment rares pour que les individus aient envie de les détenir.

1.1.3- Les fonctions de la monnaie « La monnaie est un instrument de paiement spécialisé et accepté de façon générale par les membres d'une communauté en règlement d'un achat, d'une prestation ou le remboursement de crédit. Elle peut remplir trois fonctions principales qui sont :

¹ Banque de France, Euro système, Qui crée la monnaie, Avril 2017, p.2

² Définition donnée par le dictionnaire Larousse.

³ <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaireconomique-et-financier/17261/monnaie-scripturaledefinition-traduction.html>

⁴ Dominique Plihon, « la monnaie et ses mécanismes », 3e édition La Découverte, Paris 2003, P17.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

- la fonction d'intermédiaire dans les échanges ;
- la fonction de réserve de valeur ;
- la fonction d'expression d'unité de compte pour le calcul économique ou la comptabilité»¹.

-La monnaie unité de compte Pour cette première fonction, la monnaie « est considérée comme instrument de mesure de la valeur relative de biens hétérogènes. Il arrive que la monnaie soit réduite à cette unique fonction d'étalon des valeurs »². En effet, elle permet de mesurer la valeur des biens et des services de nature et de qualité très différentes. C'est-à-dire un étalon, une unité de mesure commune grâce à laquelle un prix est établi pour chaque bien selon ses spécificités.

-La monnaie intermédiaire des échanges La deuxième fonction que les économistes attribuent à la monnaie est celle d'intermédiaire des échanges. « La monnaie est le moyen de paiement qui circule de l'acheteur-débiteur au vendeur-créancier, l'instrument du règlement de la transaction ». ²³L'intervention de la monnaie permet ainsi de faciliter considérablement les échanges en ce sens qu'elle décompose chaque transaction en deux opérations successives : une vente et un achat. De la sorte, dans une économie monétaire celui qui détient un bien et souhaite le vendre va pouvoir céder ce bien contre une certaine quantité de monnaie qui en constitue le prix. Avec la monnaie obtenue, cette personne pourra, par la suite, acquérir d'autres biens.⁴

-La monnaie réserve de valeur La troisième fonction attribuée à la monnaie est celle de réserve de valeur. La monnaie est un instrument de réserve de valeur qui peut être utilisée n'importe quand dans le temps. Elle permet donc à son détenteur de conserver un pouvoir d'achat qu'il pourra mobiliser au moment de son choix.⁵

La monnaie représente alors, comme l'a écrit Keynes, « un lien entre le présent et l'avenir ». La mise en réserve de la valeur de la monnaie pour des achats ultérieurs repose cependant sur le maintien du pouvoir d'achat de la monnaie (absence de l'inflation).⁶

1.1. 4 : Les conceptions de la monnaie

Les théories monétaires ont pour objectif d'analyser les relations causales entre le volume (la quantité) de la monnaie en circulation et certaines variables économiques. Elles décrivent le

¹ Mishkin, f, « monnaie, banque et marchés financier », 8e édition, Pearson Education, Paris 2007, p65

² BRANA. S et CAZALS. M, « la monnaie », Op, Cit, 1997, P17

³ CHAINEAU. A, « Qu'est ce que la monnaie », Op, Cit, 1997, P10

⁴ Ibid., P 17

⁵ BASSONI. M et BEITONE. A, « monnaie et politique monétaire », Ed Sirey, 2eme Ed, Paris, 1997, p10

⁶ CAPUL. J. V, « L'économie et les sciences sociales de A à z », Op Cit, 2005, P 193

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

mécanisme de transmission des changements intervenants dans la circulation monétaire aux effets produits sur les variables dites « réelles » (emploi, niveau d'activité) et /ou sur les prix.

- **La conception classique de la monnaie** En matière monétaire, l'analyse classique met en avant la théorie quantitative de la monnaie. Le résultat de base de cette théorie est qu'entre la masse monétaire en circulation et le niveau général des prix il y a une relation de proportionnalité. En 1911, Irving Fisher présente l'équation la plus célèbre de la théorie quantitative de la monnaie, partant du principe selon lequel s'exprime en permanence l'égalité entre le flux de monnaie en circulation dans la période (MV) et la valeur à prix courant des transactions effectuées sur cette période (PT). Algébriquement, en s'en tenant à la forme simple, que l'on appelle équation des échanges : L'équation de Fisher se présente ainsi :¹ $MV = PT$

M → La quantité de monnaie en circulation, V → La vitesse de circulation de la monnaie,

P → Le niveau général des prix et T → Le volume des transactions.

La signification de cette formulation consiste à établir une relation de causalité selon laquelle toute variation de la masse monétaire se résout dans une variation temporaire de la vitesse de circulation puis, au fur et à mesure que celle-ci retrouve son niveau d'équilibre, dans une variation des prix. Ainsi, tout accroissement de la masse monétaire supérieur à celui de la production réelle se traduira par un ajustement à la hausse de l'ensemble des prix.

- **La conception néoclassique de la monnaie** Les économistes néoclassiques prolongent l'analyse classique de la monnaie. C'est ainsi que Arthur Cecil Pigou et Alfred Marshall ont reformulé la théorie quantitative de la monnaie sous une autre appellation « équation de Cambridge ». Selon eux, il existe une véritable demande de la monnaie née de la volonté des individus de détenir des encaisses non seulement pour effectuer des achats courants mais aussi pour répondre à des besoins inattendus. Selon les tenants de cette école, les agents expriment une demande de monnaie notée (Md) qui est une fonction du produit intérieur (PIB) en volume Y, du niveau général des prix (P), et d'un coefficient (K). Elle se présente ainsi :² $Md = K \cdot P \cdot Y$ Ou encore :

$$Md/P = K \cdot Y$$

¹ BRANA. S et CAZALS. M, « la monnaie », Op Cit, 1997, P39

² RUIMY. M, « Economie monétaire », Op, Cit, 2004, p57

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

(M_d/P) → Les encaisses réelles ou le pouvoir d'achat de ces encaisses). Par ailleurs, Pigou à travers son équation explique comment les variations de la quantité de monnaie sont reflétées dans les prix. Pour apporter des explications, il introduit ce qu'il appelle « l'effet d'encaisse réel ».

Si l'offre de monnaie en circulation augmente et que le niveau général des prix reste inchangé, le pouvoir d'achat de la monnaie augmente. Les agents économiques vont détenir des encaisses excédentaires par rapport à leurs encaisses d'équilibre initial, ce qui pousse les agents à dépenser d'avantage et la demande va augmenter.

- **La conception keynésienne de la monnaie** Pour John Maynard Keynes, la monnaie génère une « préférence pour la liquidité ». Les agents économiques peuvent détenir de la monnaie pour elle-même et pas seulement pour effectuer des transactions. Trois motifs expliquant cette préférence sont présentés comme suite :

Transaction : Correspond à une demande pour effectuer des transactions et des paiements. Se décompose en motif de revenu et motif d'Entreprise. Le premier consiste à détenir de la monnaie pour faire face aux dépenses journalières. Le deuxième consiste à conserver de la monnaie entre l'intervalle qui sépare la période d'investissement et celle de la collecte des résultats l'opération. Le besoin de monnaie pour motif de transaction (MT) fonction de la variable du revenu qui s'écrit :
 $MT = L1 (Y)$

Précaution : Il correspond à la volonté de conserver de l'argent liquide pour faire face à des dépenses imprévues. La variable revenue national est également la variable déterminante de cette demande d'encaisse(MP) pour motif de précaution.
 $MP = L1 (Y)$

Spéculation : Correspond à la volonté de conserver de la monnaie pour réaliser des gains dans des opérations sur le futur, c'est-à-dire des placements sur le marché financier (achat des titres). L'encaisse de spéculation (Ms) correspond donc à une épargne conservée sous forme monétaire, compte tenu du niveau du taux d'intérêt. $Ms = L2 (I)$

-**La conception monétariste de la monnaie** L'analyse monétariste de la monnaie s'est développé au cours des années soixante, notamment avec Milton Friedman. Elle prolonge l'analyse Keynésienne de la demande de monnaie. En premier lieu, Milton Friedman substitua la notion du « revenu permanent » à celle du revenu constaté ou enregistré. Le revenu permanent se définit comme étant le revenu attendu du patrimoine et que les agents économiques estiment être leur revenu normal. Par la suite, Friedman établit une fonction de demande de monnaie qu'il considère comme

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

étant un cas particulier du choix d'actifs constituant le patrimoine d'un individu. La fonction de demande de monnaie tient compte :

- Du revenu permanent.
- Du niveau général des prix.
- De la richesse.
- Du rendement des différents actifs qui composent cette richesse.
- Des goûts et des préférences.

Friedman considère que la structure de patrimoine désiré par les agents économiques est stable. Dès lors, une augmentation des encaisses monétaires des agents économiques, due à un accroissement de l'offre de monnaie (masse monétaire), déclenche des opérations d'arbitrage affectant la totalité des actifs financiers et réels. Ainsi, les agents économiques vont demander des titres financiers dont les prix vont se renchérir par rapport aux prix des autres actifs (l'immobilier par exemple). Ces derniers vont être demandés et leurs prix vont augmenter à leur tour jusqu'à ce que l'effet touche le marché des biens et services. L'accroissement de la masse monétaire se traduit par une hausse des prix sur le marché des biens et services.

1.2 : définition et types de la politique monétaire

La politique monétaire est l'un des instruments dont disposent les responsables économiques d'un pays, et qui se présente comme étant l'un des moyens par lequel l'autorité monétaire, en général la banque centrale, agit sur l'offre de la monnaie dans le but de remplir les objectifs de la politique économique.

Cette section sera donc consacrée à la définition de la politique monétaire ainsi que ses types.

1.2.1-Définition : La politique monétaire est définie comme étant « un instrument de la politique économique au même titre que la politique fiscale, sociale...etc. Elle régule la création de la monnaie (contrôle de la masse monétaire) et consiste donc à fournir des liquidités nécessaires au bon fonctionnement de l'économie tout en veillant à la stabilité de la monnaie. La politique monétaire doit être compatible avec les objectifs du gouvernement »¹. Donc, la politique monétaire doit procurer à l'économie la quantité de monnaie nécessaire à la réalisation d'un taux appréciable de croissance économique et à l'emploi, tout en préservant la stabilité de la

¹ Patat, J, «la monnaie, institutions financières et politique monétaire», 5e édition Economica, Paris 1993, P362.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

monnaie au niveau interne (prix) comme au niveau externe (change).

1.2.2-Types de politiques monétaires : La banque centrale, selon la conjoncture économique décide de la politique monétaire adéquate, c'est-à-dire, soit une politique monétaire restrictive ou une politique monétaire accommodante.

-Politique accommodante (expansionniste) : Elle est adoptée lorsque l'économie d'un pays est en récession, c'est-à-dire lorsque le niveau de production est en baisse d'une année à l'autre, et que le chômage augmente. Dans ce cas la banque centrale va prendre des mesures afin d'essayer de relancer l'économie.

Parmi ces mesures nous pouvons évoquer :

- La baisse des taux d'intérêts (taux directeur) ;
- Le refinancement des établissements de crédit ;
- La baisse du taux de l'assiette des réserves obligatoires.

Ces mesures vont donc inciter les banques à offrir un financement à moindre coût aux entreprises et aux individus ce qui va relancer la consommation et l'investissement, stimuler la production et la croissance et donc engendrer une augmentation de la masse monétaire et enfin la relance de l'économie. Et c'est la philosophie actuelle qu'adopte la Banque d'Algérie, en raison du déficit de la balance des paiements qui s'est traduit par une contraction de la liquidité bancaire en raison du violent choc externe provoqué par la baisse importante des cours du pétrole. Par contre si la politique monétaire est trop « accommodante » le danger est celui d'une inflation trop forte, néfaste pour l'ensemble de l'économie (baisse de la valeur de la monnaie)¹.

-Politique restrictive : Contrairement à la première, la politique restrictive est adoptée lorsque l'économie d'un pays est en surchauffe, c'est-à-dire en croissance trop rapide caractérisé par une forte inflation. Dans ce cas la banque centrale va prendre des mesures afin de refroidir l'économie. Parmi ces mesures nous pouvons évoquer :

- L'augmentation des taux d'intérêts (taux directeur) ;
- La limitation du refinancement des établissements de crédit ;
- L'augmentation de l'assiette du taux de réserves obligatoires.

¹ https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/12/07/l_eco-en-bref_la-politiquemonetaire_201607.pdf consulté le 02/05/2021

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Cela va induire une augmentation des taux d'intérêts appliqués au niveau des banques commerciales et donc une diminution de la consommation et des investissements et un ralentissement de la production. Ce qui va engendrer une diminution de la masse monétaire et donc un refroidissement de l'économie.

A l'inverse, la politique monétaire ne doit pas non plus être trop restrictive afin de ne pas favoriser la déflation¹.

2. La conduite de la politique monétaire :

La conduite de la politique monétaire est une attribution de la Banque d'Algérie. Elle est exercée par l'intermédiaire du Conseil de la Monnaie et du Crédit. L'article 35 de l'ordonnance n°03-11 du 26-08-2003 relative à la monnaie et au crédit stipule que : « La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.

La politique monétaire a été attribué un l'objectif final qui est celui du contrôle et stabilité des variables monétaires ; c'est-à-dire réduction de l'inflation et préservation du pouvoir d'achat de la monnaie. Cet objectif ne peut être atteint directement ; pour cela, les autorités monétaires se fixent des objectifs dits « intermédiaires » qui sont des indicateurs maitrisables et qui sont principalement la stabilité du taux de change ainsi que le contrôle de la masse monétaire dont le contrôle peut contribuer à limiter la dérive des prix.

2.1 : la pluralité des objectifs possible :

La politique monétaire est considérée comme un levier important qui permet de réaliser les objectifs ci-dessus cités, sachant que l'objectif principal de la politique monétaire est d'adapter le mieux possible l'offre de la monnaie du système bancaire aux besoins des agents économiques, afin de favoriser la croissance et le plein emploi. Pour concrétiser les objectifs finaux visés par la politique monétaire, les autorités monétaires doivent respecter une priorité, considérée comme étant la principale finalité de toute politique monétaire, il s'agit en effet de la stabilité des prix. Afin d'atteindre cet objectif, les autorités monétaires définissent des objectifs intermédiaires, lesquels peuvent être considérés comme des indicateurs dont les variations seraient un bon reflet de

¹ idem

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

l'objectif final (stabilité des prix) ; pour qu'ils soient efficaces, les objectifs intermédiaires doivent satisfaire un certain nombre de conditions¹ :

- Ils doivent, en effet, être un bon reflet de l'objectif final escompté, c'est-à-dire des bons indicateurs de l'évolution de l'objectif final ;

- Leurs évolutions doivent être aisément contrôlables par la banque centrale ;

- Ils doivent enfin être clairs, simple à comprendre par le public, c'est-à-dire lisibles par tous les acteurs économiques. Ainsi donc, la réalisation de l'objectif final passe par une action qui s'appuie sur des objectifs opérationnels qui, à leurs tours, permettent d'atteindre des objectifs.

2.1.1 Les objectifs intermédiaires : En clair, l'action des autorités monétaires doit tenter de viser un « bon » niveau de croissance de la masse monétaire, un « bon » niveau de taux d'intérêt et un « bon » niveau de taux de change, le tout en facilitant une « bonne » allocation des ressources financières de la nation. En pratique, les objectifs intermédiaires sont de trois sortes et sont ciblés donc sur des variables mesurant des quantités ou des prix : les agrégats monétaires, les taux d'intérêt, les taux de change. Le choix de l'objectif intermédiaire dépend essentiellement des deux séries de facteurs :²

Cet objectif intermédiaire comme la suite :

-La croissance de la masse monétaire :

Un rythme de croissance des agrégats monétaires constitue un bon objectif intermédiaire dès lors que les autorités monétaires peuvent influencer à l'aide des instruments dont elles disposent (taux de refinancement, encadrement de crédit, réserves obligatoires, etc.).

Mais pour être de bons objectifs intermédiaires, les agrégats monétaires doivent être revus régulièrement. En effet, il est nécessaire de pouvoir les calculer facilement et donc de délimiter de façon très précise les actifs qui peuvent ou non être transformés rapidement en moyen de paiement, c'est-à-dire ceux qui peuvent être considérés comme des actifs monétaires et ceux qui ne le sont pas. Rien ne sert de contrôler un agrégat si, par le biais de substitution d'actifs, les agents arbitrent rapidement entre actifs inclus dans ces agrégats et d'autres qui ne le sont pas. Rien ne sert non plus de contrôler un agrégat si, suite à un processus d'innovation financière, les agents achètent de nouveaux titres non inclus dans les agrégats mais qui sont très facilement transformables en moyens de paiement. Par ailleurs, on peut estimer que leur liaison avec les objectifs finals est assez forte.

¹ Jean Pierre Patat, Op.cit , p 388.

² Dominique Plihon, Op.cit., P 87-88

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Ainsi, si les autorités monétaires décident de suivre le rythme de progression d'un agrégat monétaire (aujourd'hui M3) c'est parce qu'elles supposent que la quantité de monnaie a pour but, en dernier ressort, l'acquisition de biens et services. Dès lors, tout accroissement de la quantité de monnaie en circulation induira une augmentation de la demande de biens et services. Si la demande de biens et services excède l'offre, alors peuvent survenir certains déséquilibres. En effet, dans la mesure où l'offre de biens et services n'est pas parfaitement élastique (elle ne s'adapte pas instantanément à la demande), l'excès de demande de biens et services peut se traduire par une inflation et /ou une augmentation des importations (la demande s'adresse à des producteurs étrangers) et donc un déséquilibre des règlements avec l'étranger.

Une croissance équilibrée de l'économie exige donc que la quantité de monnaie en circulation ne soit ni trop importante, ni insuffisante. C'est pourquoi la politique monétaire vise à contrôler les agrégats monétaires.

-Le niveau des taux d'intérêt

Il existe de nombreux taux d'intérêt parmi lesquels on distingue les taux d'intérêt pratiqués sur les marchés ou les taux pratiqués par les institutions financières. Sur les marchés, on distingue les taux d'intérêt à court terme (sur le marché monétaire) ou à long terme (sur le marché financier). Sur le marché monétaire, les taux s'établissent en fonction des capitaux empruntés, des emprunteurs et de la durée (taux au jour le jour pour les capitaux empruntés à 24 heures, taux à terme). Sur le marché financier, les principaux taux sont respectivement le taux du marché obligataire qui fournit le rendement des obligations et celui du marché hypothécaire qui fournit le rendement des titres représentant des créances sur l'habitat d'une durée supérieure à 10 ans. Quant aux taux pratiqués par les institutions financières, on distingue les taux d'intérêt qu'elles exigent pour les prêts qu'elles accordent à leur clientèle (ce qu'on appelle les taux débiteurs) et ceux qu'elles consentent sur les ressources qu'elles collectent (par exemple, livrets d'épargne) auprès de leur clientèle (ce qu'on appelle les taux créditeurs). Les taux d'intérêt peuvent constituer un bon objectif intermédiaire dans la mesure où ils sont facilement mesurables. Par ailleurs, si les autorités monétaires ne peuvent intervenir directement sur ces taux, elles peuvent, en revanche, se fixer comme objectif intermédiaire un certain niveau de ces taux et agir sur eux indirectement au travers des taux de refinancement, au travers des taux auxquels les banques obtiennent de la monnaie centrale.

Enfin, le niveau des taux d'intérêt de même que l'évolution de ces taux influencent le comportement des agents. Par exemple, si les taux d'intérêt sont élevés, ils favorisent les placements financiers et l'épargne au détriment de l'investissement et de la consommation. Si

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

l'objectif final de la politique monétaire est la relance, les autorités monétaires peuvent tenter de faire baisser ces taux afin de favoriser l'investissement et la consommation et donc la demande de biens et services. Inversement, si l'objectif est de lutte contre l'inflation, les autorités monétaires peuvent se fixer comme objectif intermédiaire de relever les taux d'intérêt de façon à réduire la demande de biens et services.

- Le taux de change

Le taux de change exprime la valeur de la monnaie nationale par rapport à une monnaie étrangère. Dans une économie qui effectue de nombreux échanges avec l'étranger, le niveau du taux de change peut-être retenu comme objectif intermédiaire. Il est mesurable, relativement influençable par les autorités monétaires à l'aide des instruments dont elles disposent et enfin, on peut considérer que sa liaison avec les objectifs finals tels que la stabilité des prix, la croissance est assez forte.

Ainsi, si les autorités monétaires décident de baisser les taux auxquels elles refinancent les banques, cette baisse va générer une baisse des différents taux d'intérêt. Les capitaux sont alors moins bien rémunérés dans le pays : ils vont aller se placer là où les taux sont relativement plus importants, c'est-à-dire à l'étranger. Ces mouvements de capitaux se traduisent alors par une vente de la monnaie nationale et par une baisse de la valeur externe de la monnaie, une baisse du taux de change. Cette baisse du taux de change va engendrer une compétitivité accrue des entreprises nationales dont les prix en monnaie étrangère auront baissé, ce qui peut se traduire par une augmentation des exportations, source de croissance. Mais cette baisse du taux de change va aussi générer une hausse des prix des produits importés dans le pays, ce qui, si le montant des importations ne peut être réduit dans cette économie, peut se traduire par une hausse des prix par effet de contagion... Par ailleurs, la stabilité du taux de change peut aussi être une contrainte que les autorités monétaires doivent respecter dans le cas d'un régime de change fixe. Ce fut le cas dans le système monétaire européen avant le passage à la monnaie unique, même si les marges de fluctuation étaient relativement importantes. La stabilité du taux de change était d'ailleurs un des critères de participation à l'euro.

2.1.2 L'objectif final de la politique monétaire :

L'objectif de toute politique économique est d'accroître le bien-être économique de la nation, c'est-à-dire la prospérité des citoyens et la bonne santé des institutions à travers lesquelles ils participent à l'activité économique, à la fois dans le présent et à l'avenir. La possibilité pour les hommes et les femmes qui travaillent de gagner correctement leur vie, pour les entreprises qu'ils

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

possèdent et dans lesquelles ils travaillent de réaliser des bénéfices et de faire les investissements appropriés pour la croissance, et enfin la possibilité, pour les banques et les autres institutions financières sur lesquelles les individus comme les entreprises s'appuient, de faire face au risque qui constitue leur principale raison d'être. L'expérience montre qu'une hausse (ou une baisse) des prix peut, et cela arrive, perturber le bon fonctionnement de l'activité économique, de sorte que la stabilité des prix est, de ce point de vue, un objectif essentiel. Si la politique monétaire ne pouvait influencer de manière plus directe sur les résultats réels, mais pouvait néanmoins avoir une influence sur l'évolution des prix, alors, pour ce qui concerne la conduite de la politique monétaire, sans aller au-delà, la recherche du bien-être économique fondamental et de la stabilité des prix reviendrait à servir le même objectif. Aujourd'hui, le débat autour de la neutralité de la politique monétaire par rapport aux résultats économiques réels semble résolument appartenir au passé. Parmi les économistes, les hommes d'affaires, les investisseurs de marchés ou dans le grand public qui s'intéresse aux problèmes économiques, rares sont ceux qui pensent que les actions menées par la Banque centrale n'ont pas d'impact sur la production, l'emploi ou les valeurs des actifs. La théorie comme les faits indiquent que, dans le monde dans lequel évoluent les économies industrialisées avancées et les économies postindustrielles, la politique monétaire peut influencer sur la production, sur l'emploi ainsi que sur d'autres aspects quantitatifs de l'activité économique non financière sur une période assez longue¹.

Haut de la, La politique monétaire est une composante importante de la politique économique qui consiste à réaliser le carré magique dans ses quatre axes.²

- La stabilité des prix ;
- La croissance économique ;
- Le plein emploi ;
- Et l'équilibre extérieur.

2.1.3 Les objectifs opérationnels :

Les objectifs opérationnels sont des variables, qui sont directement contrôlées par les Banques centrales, elles indiquent l'état de la politique monétaire, les autorités monétaires les fixent pour remplacer les variables retenues comme objectifs intermédiaires, qui finalement ne remplissent pas les conditions qui leurs sont exigées.³

¹ Solow Robert, « Les banques centrales sont-elles légitimes ? », ed ALBIN MICHEL, 2009, P75

² PLIHON, D. *Op.cit.*, p.88

³ Ibid, p.89

Le rôle d'objectif opérationnel est joué le plus souvent par les taux d'intérêts à court terme.¹

2.2 : les instruments de la politique monétaire

Pour atteindre ses objectifs, la banque centrale dispose d'une série d'instruments de politique monétaire, il s'agit de variables qui sont directement ou indirectement sous le contrôle de la banque centrale. Ainsi, le choix de ces instruments est étroitement lié à l'évolution du système financier ; c'est-à-dire, ce choix est largement déterminé par les caractéristiques de l'économie et plus particulièrement du système financier dans lequel opère la politique monétaire.

En tout état de cause, la banque centrale détient plusieurs instruments dont le choix et l'efficacité sont liés aux conditions qui règnent dans l'économie.

2.2.1 Les opérations dites hors marché :

Il existe deux types d'actions : directe et indirecte

2.2.1.1 Les opérations :

Elle consiste en l'intervention de la banque centrale, par voie réglementaire et d'une manière directe pour limiter la quantité de monnaie en circulation.

L'encadrement de crédit constitue l'instrument direct par excellence de la politique monétaire. Il consiste à ce que la banque centrale intervient de manière directe pour fixer le plafond du volume de crédits autorisés pendant une période donnée. Cet instrument est généralement utilisé dans des situations d'inflation élevée.

La suppression de ce dispositif à partir du 1er novembre 1984 s'inscrit dans le cadre général de la déréglementation². En dépit de ces aspects positifs, l'encadrement du crédit fait l'objet de nombreuses critiques³ :

- Il pénalisait les banques les plus actives dans la collecte des ressources, le respect de normes communes de progression des encours de crédit figeant implicitement les parts de marché ;

- Il pénalisait spécifiquement les banques de petite taille, dont le développement était bloqué par le respect des normes de progression

¹ Ibid

² BESSON Jean-Louis, « Monnaie et finance », Presses universitaires de Grenoble, 1993, P 92

³ MARTEAU Didier, « Monnaie, Banque et Marchés Financiers », Economica, 2008, 125.

L'encadrement des crédits peut être pratiqué de deux manières :

La première forme d'encadrement consiste à fixer le volume global des crédits autorisés dans l'économie et déterminer la part de chaque banque en la matière à ne pas dépasser ;

La deuxième forme consiste à fixer un plafond de réescompte pour chaque banque au-delà duquel elle n'est pas autorisée à se refinancer auprès de la banque centrale dans le cadre du dispositif de refinancement (réescompte).

Il faut signaler que cet instrument (encadrement du crédit) n'est désormais plus utilisé par la Banque d'Algérie.

Il empêchait, par le rationnement, une allocation optimale des ressources, en « évinçant » du marché du crédit des agents économiques dont les projets d'investissement étaient rentables.

2.2.1.2 L'action indirecte ¹:

Plutôt qu'une maîtrise normée du crédit, les banques centrales utilisent désormais des instruments qui agissent sur la liquidité des banques, c'est-à-dire sur la somme de leurs avoirs en monnaie banque centrale, pour parvenir in fine à piloter l'évolution des taux d'intérêt et le volume de refinancement des banques. Il s'agit donc d'un contrôle indirect.

Si la banque centrale estime que la croissance de la masse monétaire est excessive, elle réduit la liquidité bancaire en augmentant les besoins en monnaie banque centrale ou en les renchérissant, notamment en asséchant le marché interbancaire et/ou en augmentant le coût du refinancement².

- Le taux du réescompte :

Le taux de réescompte est le taux d'intérêt appliqué par la banque centrale à l'occasion de refinancement des banques commerciales. En effet, ces banques commerciales présentent, en cas de besoin de liquidité, à la banque centrale des effets pour l'escompte (effets publics) et/ou pour le réescompte (effets privés), sur lesquels la banque centrale applique un taux fixé de façon autoritaire en fonction de son appréciation discrétionnaire de la situation monétaire et son évolution future probable, c'est-à-dire en fonction de son objectif de politique monétaire.

¹ Inspiré de : Frédéric Miskin et Al, « Monnaie, banque et marchés financiers », nouveaux horizons, 8ème édition, page 513.

² Le refinancement peut être défini comme l'acte par lequel une banque centrale assure le financement (avec intérêt) d'une opération en seconde position, après qu'une première institution financière a préalablement accordé un crédit ou acheté un titre

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

En utilisant le taux de réescompte, la banque centrale agit sur le coût du crédit. En effet, le relèvement du taux de réescompte renchérit les fonds que les banques commerciales obtiennent auprès de la banque centrale. Cela les incite à relever les taux d'intérêt sur les crédits qu'elles octroient à leurs clientèles (taux d'intérêt débiteurs). Le crédit devient alors plus cher de façon à contracter le volume de la liquidité en circulation. Dans ce cas, la politique monétaire est dite restrictive.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire, la diminution du taux de réescompte, la politique monétaire est dite accommodante.

Le taux de réserve obligatoire :

Le taux de la réserve obligatoire consiste à une fraction légale et obligatoire sur l'ensemble de dépôts (à vue et à terme), que les banques commerciales doivent garder dans leurs comptes respectifs ouverts à la banque centrale¹. Ce taux est fixé par l'autorité monétaire de façon discrétionnaire en fonction de paramètres d'équilibre monétaire.

A l'origine, la réserve obligatoire était créée dans un but prudentiel, c'est-à-dire elle servait de garantie pour pouvoir faire face aux besoins de retraits de dépôts par les clients des banques commerciales si leurs réserves libres s'avèrent insuffisantes. Mais par la suite, elle est devenue un instrument central de politique monétaire : en modifiant les coefficients de réserve, la banque centrale agit directement sur la liquidité bancaire.

Ainsi, si l'autorité monétaire veut mener une politique expansionniste, elle réduit le taux de la réserve obligatoire. En revanche, si elle veut mener une politique restrictive, elle n'a qu'à relever ce taux.²

Cet instrument n'est pas efficace que s'il est associé à une notion sur le coût de refinancement à savoir : le taux de réescompte et le taux du marché monétaire (taux d'open Market).

2.2.2 Les interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire ³:

C'est une autre action indirecte qui permet d'agir sur la liquidité bancaire dans le but de la réguler en fonction des situations dans lesquelles se trouve l'économie d'un pays.

¹Marie Delaplace, op cit, pages 162

Déclaration des réserves obligatoires jointe en annexes N°01

²Tableau de l'évolution du taux de la réserve obligatoire joint en annexe N° 02

³ Françoise Drumetz et al, politique monétaire, de boeck, 1ère édition, 2010, pages 128 -132.

Cécile Guinaudeau, et al, « regard croisé sur l'économie (revue économique) : les instruments et les objectifs de la politique monétaire européenne », mai 2007, page 14, 15, 16.

Nous distinguons deux types d'opérations notamment :

- ✓ Les facilités permanentes ;
- ✓ Les opérations d'Open Market.

2.2.2.1 Les facilités permanentes :

Ce sont des opérations, laissées à l'initiative des banques, destinées à fournir ou à retirer des liquidités à ces dernières. Elles ont pour objectifs d'indiquer l'orientation de la politique monétaire et d'encadrer les taux du marché au jour le jour. On en distingue les facilités de prêt marginal et les facilités de dépôt rémunéré.

-Les facilités de prêt marginal :

« La facilité de prêt marginal est une facilité permanente accordée aux banques par la Banque d'Algérie pour leur fournir des liquidités à 24 heures à un taux prédéterminé contre des effets éligibles aux opérations de politique monétaire. Le recours à la facilité marginale est à l'initiative des banques pour satisfaire leurs besoins temporaires de liquidité. »¹

Ce sont des opérations de prêt permettant aux banques d'obtenir de la part de la Banque Centrale des liquidités (des prêts de monnaie centrale pour combler leurs besoins quotidiens en liquidité). Ces prêts sont accordés contre des garanties (effets publics négociables et éligibles ou effets privés éligibles), pour une durée de 24 heures à un taux prédéterminé. Ce dernier dépasse d'une certaine marge le taux des opérations principales de refinancement.

Ces facilités, en tant qu'instrument de politique monétaire, permettent de contrôler les taux d'intérêt à très court terme en leur imposant un plafond, c'est-à-dire elles fixent une borne supérieure pour le taux de l'argent au jour le jour.

Les facilités de dépôt rémunéré :

Ces facilités permettent aux banques de déposer auprès de la Banque Centrale leurs excédents de liquidités pour une durée de 24 heures. Ces dépôts sont rémunérés à un taux prédéterminé inférieur au taux des opérations principales de refinancement.

Leur rôle de politique monétaire consiste à fournir un taux « plancher » aux taux du marché interbancaire, c'est-à-dire elles fixent la borne inférieure pour le taux de l'argent au jour le jour.

¹ Instruction N° 07-2016 du 1^{er} septembre 2016 relative à la facilité de prêt marginal.

Les taux des facilités permanentes constituent donc un corridor de taux relatifs aux opérations de marché interbancaire et de régulation de la liquidité bancaire.

2.2.2.2 Les opérations d'Open Market :

Ces opérations consistent en l'achat et la vente par la banque centrale, sur le marché monétaire, d'effets à court terme, qui sont souvent composés par des effets publics (bons de trésor) et cela afin de répondre à trois finalités :

- Pilotage des taux d'intérêts ;
- Gestion de la liquidité bancaire ;
- Orientation de la politique monétaire.

Ce sont des opérations réalisées à l'initiative de la banque centrale. C'est à cette dernière de choisir l'instrument à mettre en œuvre et de fixer les modalités de son fonctionnement. L'achat de ces effets par la banque centrale (contre de la monnaie créée au profit de la banque commerciale qui les vendent) signifie qu'il y a manque de liquidité sur le marché et que les pressions inflationnistes sont loin de là de menacer l'économie. Cela lui permet de mener une politique accommodante en offrant plus de liquidité contre l'achat des effets. Et c'est la situation actuelle que vit l'Algérie, raison pour laquelle la Banque d'Algérie a réintroduit les canaux de refinancement : le réescompte et les opérations d'open market.

En revanche, dans le cas où la banque centrale estime qu'il y a trop de liquidité et que les menaces inflationnistes commencent à se sentir, elle mène une politique restrictive. Pour ce faire, elle intervient en vendant les effets qu'elle détienne (contre de la liquidité), les banques commerciales étant les acheteurs. De cette manière, elle absorbe une partie de la liquidité en circulation.

Les opérations d'Open Market sont effectuées par voie d'appels d'offres et/ou par voie

D'opérations bilatérales. Il s'agit des opérations principales de refinancement, des opérations à plus long terme, des opérations de réglage fin et des opérations structurelles.

Où les conséquences ne sont pas toujours souhaitables et où ces canaux sont fonctions.

3. Les canaux de transmission de la politique monétaire

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Les processus de transmission sont nombreux en théorie. Ils mettent en jeu diverses variables économiques à l'instar des taux d'intérêt. Généralement, pour atteindre l'objectif final, les instruments réalisent d'autres objectifs intermédiaires. On peut schématiser ce mécanisme, où les flèches représentent les canaux de transmission, comme suite :

Les instruments \implies Objectif intermédiaires \implies objectifs finaux

Pour atteindre le (ou les) objectif (s) final(s), il faut des canaux qui vont jouer le lien par lesquels les effets de la politique monétaire se transmettent sur le niveau général des prix et sur l'activité économique en final.

Selon les économistes Mishkin et Bordes¹, il existe trois canaux essentiels de la politique monétaire. Ces canaux sont : canal du taux d'intérêt, le canal du crédit et le canal des prix (valeur) d'autres actifs.

3.1. Le canal des taux d'intérêt :

Alors que le canal classique des taux d'intérêt agit d'abord sur la demande agrégée, le canal du coût du crédit ou cost channel exerce d'abord ses effets sur l'offre.

3.1.1 Canal des taux d'intérêt et courbe des taux : Il existe sur les marchés financiers, un grand nombre de taux d'intérêt, dont chacun correspond à une durée et une catégorie d'emprunteurs déterminées. On peut les représenter par une « courbe des taux »², qui définit, pour une catégorie d'emprunteurs donnée, le taux des emprunts à chaque maturité (trois mois, six mois, un an, deux ans, dix ans... et jusqu'à trente ou quarante ans). La courbe des taux présente généralement une pente positive, les taux à long terme étant supérieurs aux taux courts.

C'est à travers la courbe des taux, son niveau et sa pente que les changements de taux directeurs se diffusent à l'économie.

La forme de la courbe des taux est donc essentielle pour la transmission de la politique monétaire. Elle dépend principalement de trois facteurs :

- l'évolution future anticipée des taux courts. On montre, en effet, que si les marchés anticipent, à l'avenir, une hausse des taux courts, les taux longs vont également monter en proportion. En fait, le taux à dix ans, par exemple, est égal à la combinaison des dix taux à un an anticipés pour chacune des dix années à venir ;

¹ F.S.Mishkin. (1996), « Les canaux de transmission monétaire : leçons pour la politique monétaire », Bulletin de la Banque de France, mars 1996 ; C.Bordes (2007), La politique monétaire, édition La Découverte, Paris, P.123

² C'est la courbe qui, à un instant donné, représente la valeur des taux d'intérêts en fonction de la durée des prêts.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

- l'incertitude qui affecte ces anticipations de taux : elle se matérialise par une prime de risque spécifique. Plus les anticipations de taux courts futurs sont incertaines, plus les taux longs sont élevés. C'est une des raisons pour lesquelles les banques centrales s'attachent à préserver leur crédibilité : avec des anticipations bien ancrées, les primes de risque sont moins élevées ;

- enfin, les taux longs sont affectés par l'offre et la demande de titres aux différentes échéances. Par exemple, si les compagnies d'assurance accroissent leur demande de titres d'Etat à dix ans, le prix de ces titres augmente et leur taux baisse. A l'inverse, si le déficit budgétaire se creuse, l'Etat doit émettre plus de titres, leur offre s'accroît, leur prix baisse, et le taux d'intérêt que doit consentir l'Etat émetteur s'élève.

En déterminant son taux directeur, la banque centrale vise à agir sur l'ensemble des taux qui affectent l'économie nationale :

- une variation du taux directeur provoque, toutes choses égales par ailleurs, un déplacement de la courbe des taux, au moins sur sa partie courte ;

- si la banque centrale est crédible, elle peut également, à travers sa communication influencer les anticipations d'inflation future, donc la pente de la courbe des taux ;

- il faut noter enfin que l'économie réagit au niveau et aux variations des taux d'intérêt réels, c'est-à-dire la différence entre les taux nominaux dégagés par le marché et l'inflation

Anticipée. La banque centrale agit également sur l'inflation anticipée, donc sur les taux réels, selon qu'elle est plus ou moins crédible.¹

3.1.2 Le canal classique des taux d'intérêt

Le canal classique des taux d'intérêt est le principal mécanisme de transmission dans le modèle IS/LM traditionnel ou dans le modèle nouveau keynésien augmenté des anticipations. En présence de rigidité des prix, une hausse, par exemple, des taux d'intérêt nominaux provoque un accroissement des taux d'intérêt réels et du coût d'usage du capital, ce qui entraîne une diminution des dépenses d'investissement (en capital fixe des entreprises, en logement des ménages), de consommation en biens durables (des ménages), donc de la demande agrégée et, de la production et de l'inflation.

¹ LOISEL Olivier et MESONNIER Jean-Stéphane, « Les mesures non conventionnelles de politique monétaire », Banque de France, Focus n°4, 23 avril 2009

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Le fait que ce sont les taux d'intérêt réels, et non les taux nominaux qui affectent les dépenses de consommation et d'investissement a pour conséquence importante que la politique monétaire n'est pas totalement dépourvue d'influence quand les taux d'intérêt directs nominaux sont revenus à un niveau très faible voire nul. Si la banque centrale parvient à relancer les anticipations d'inflation à moyen et à long terme, elle sera en mesure de favoriser une baisse des taux d'intérêt réels et, par ce moyen, de stimuler la demande agrégée.

Le canal des taux d'intérêt peut se décomposer en trois étapes :

Première étape : la transmission (pass-through) des taux directeurs aux taux d'intérêt

démarché : La théorie des anticipations de la structure par terme des taux permet classiquement d'expliquer comment les modifications du taux d'intérêt à très court terme sous l'influence de la banque centrale, se transmettent, le long de la courbe des rendements, aux taux d'intérêt à plus long terme, qui sont ceux qui, exprimés en termes réels, affectent les décisions de consommation et d'investissement des ménages et des entreprises. Selon cette théorie, le taux d'intérêt à long terme est égal à la moyenne pondérée du taux d'intérêt à court terme observé et des taux d'intérêt à court terme anticipés jusqu'à l'échéance considérée. La baisse du taux d'intérêt à court terme entraîne donc celle des taux d'intérêt à plus long terme. La théorie qui repose sur des hypothèses restrictives –les hypothèses sont homogènes, les agents peuvent anticiper les taux courts avec certitude, des titres de maturité différente sont de parfaits substituts...- et qui néglige l'existence d'une prime de terme (correspondant au surcroît de rendement exigé par les investisseurs pour acheter des titres longs, plus risqués), n'est validée par les travaux empiriques que pour les échéances de court terme. Elle constitue néanmoins une approximation utile pour analyser les effets des changements de taux directeurs sur les taux à plus long terme.

Dans la zone euro, au Royaume-Uni comme aux Etats-Unis, les modifications de taux directeurs exercent rapidement des effets sur les taux d'intérêt de marché, avec un passe-through quasi unitaire s'agissant du taux d'intérêt au jour le jour, légèrement inférieur pour les taux d'intérêt d'échéance jusqu'à un an. Comme cette modification de taux directeurs influence les anticipations de politique monétaire, elle a également un impact significatif sur les taux d'intérêt à plus long terme tels que les swaps et les obligations d'Etat.¹

• **Deuxième étape : la transmission des variations des taux de marché aux taux créditeurs et débiteurs des banques :** D'une manière générale, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des banques s'ajustent avec retard aux modifications des taux de marché. En outre, même évalué sur

¹ DRUMETZ Françoise, PFISTER Christian, « politique monétaire », De Boeck, 2011, P 99.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

une période longue, le pass-through est souvent incomplet. L'explication de cette inertie apparente des conditions pratiquées par les banques réside dans le fait que le degré de pass-through des variations des taux de marché dépend de l'interaction de facteurs cycliques et structurels. En effet, le comportement de fixation des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des banques, apprécié par l'écart entre les conditions bancaires et les taux de marché, est fonction du coût de l'intermédiation (niveau des taux directeurs, risque de taux, risque de crédit, coûts de fonctionnement...). Il dépend également du degré de concurrence entre banques d'une part, entre banques et autres intermédiaires financiers d'autre part.

- La transmission des modifications des taux de marché s'effectue généralement de manière asymétrique au cours du cycle des taux d'intérêt, les taux débiteurs tendant à s'ajuster avec retard en phase de baisse des taux ; en phase de remontée des taux d'intérêt, ce sont les taux créditeurs qui tardent à augmenter ; le caractère prévisible de la politique monétaire pourrait inciter à ce lissage des conditions bancaires ; en outre, cette asymétrie est d'autant plus marquée qu'il existe un faible degré de concurrence au sein du système financier ;

- De fait, l'intensification de la concurrence de même que l'innovation financière devraient favoriser une accélération de la transmission des variations des taux de marché aux conditions débitrices et créditrices des banques ; à l'inverse, l'existence de coûts fixes d'ajustement de leurs taux d'intérêt pourrait conduire les banques à ne pas changer fréquemment leurs taux, particulièrement si les modifications des taux de marché sont de faible ampleur ou en cas d'incertitude sur le caractère durable de ces modifications ; en outre, si les banques ont des relations de long terme avec leur clientèle, ce qui est fréquemment le cas dans la zone euro, elles sont incitées à lisser l'évolution de leurs conditions sur le cycle afin de limiter leur volatilité ; enfin, le pass-through des taux de marché aux taux bancaires est étroitement lié au fonctionnement du canal du crédit et du capital bancaire. Les banques dont la situation de liquidité et le ratio de capital sont parmi les plus élevés ajustent leurs taux d'intérêt moins fréquemment que les banques moins performantes.

- **Troisième étape : l'influence des variations des taux d'intérêt réels sur la demande agrégée** Les prix étant caractérisés par une certaine rigidité, à un degré plus ou moins élevé selon les pays, une modification des taux d'intérêt nominaux bancaires et de marché entraîne une modification des taux d'intérêt réels. Cette dernière est à l'origine de trois effets, de sens opposés :

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

- Un effet-revenu : par exemple, une hausse des taux d'intérêt accroît le revenu disponible des ménages qui détiennent des placements financiers rémunérés à taux variables ;
- Un effet de substitution inter temporelle : une hausse des taux d'intérêt et les prix des titres, une hausse des taux d'intérêt réels est à l'origine d'un arbitrage en faveur de l'épargne, au détriment de la consommation et de l'investissement ;
- Un effet de richesse : comme il existe une relation inverse entre les taux d'intérêt et les prix des titres, une hausse des taux d'intérêt fait baisser la valeur des patrimoines.

Les effets de substitution et de richesse l'emportant généralement sur l'effet-revenu, une hausse des taux d'intérêt réels entraîne un ralentissement voire une diminution des dépenses de consommation et d'investissement et, en conséquence, de la production.

3.2. Le canal du prix des actifs

Selon les monétaristes, il existe d'autres canaux de transmission de la politique monétaire qui peuvent affecter l'économie réelle. Les impulsions monétaires se transmettent à travers les prix relatifs à d'autres actifs et parmi les devises et les actions.

3.2.1 Le canal du taux de change : Ce canal est considéré comme un élément très important dans un contexte où la mondialisation devient de plus en plus incontournable et où la flexibilité des taux de change représente un facteur, plus que jamais, déterminant dans la stabilisation de l'économie. Dans le cas d'un régime où les taux de change sont flexibles, toute modification du taux directeur de la banque centrale peut impliquer une modification du taux de change (même si l'effet n'est pas immédiat). Par conséquent, toutes choses égales par ailleurs, toute diminution du taux d'intérêt réel domestique (i_r) impliquera une baisse du prix de la monnaie (E). Cette dépréciation du prix de la monnaie (nationale) provoquera une hausse des exportations nettes (XN) et ainsi de la production (nationale).

L'efficacité de ce canal du taux de change est relative au degré d'ouverture des économies à la mondialisation. Ainsi, les zones (ou les unions) monétaires qui ont une taille assez grande mais avec un degré d'ouverture très bas, comme la zone euro, subissent beaucoup moins les effets du taux de change que des petites économies mais avec un degré assez élevé d'ouverture au commerce international.

: La schématisation de ce canal du taux de change est la suivante Une politique monétaire expansionniste $\rightarrow i_r \uparrow \rightarrow E \downarrow \rightarrow XN \uparrow \rightarrow Y \uparrow$

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Où :

E : représente le cours de la monnaie

XN : représente les exportations nettes Compte tenu de l'internalisation croissante des économies et du passage aux taux de change flexibles, un intérêt accru s'est porté sur la possible transmission de la politique monétaire au travers de l'influence des taux de change sur les exportations nettes. En théorie, le type de régime adopté, changes fixes ou changes flottants, modifie totalement la formulation de la politique monétaire, puisque dans ce cas les autorités fixent le prix de la monnaie et perdent le contrôle de la quantité offerte et que dans l'autre cas c'est la situation inverse qui se produit.

En régime de taux de changes fixes, si la quantité de monnaie est augmentée, les taux d'intérêt vont baisser, les sorties des capitaux vont entraîner une contraction des réserves de changes, et par là même de l'offre de monnaie. Dès lors, le montant des encaisses et le taux d'intérêt réel devraient retrouver leur niveau initial.

En régime taux de change fluctuant, un resserrement de la politique monétaire conduit généralement à une appréciation du change, qui amplifie les effets récessifs Dans les pays européens, cependant, les taux de change ne peuvent pas être considérés comme flottants. Donc, pour qu'un canal par le taux de change existe, il faut que deux conditions soient vérifiées :

- ♣ Premièrement, le choc de taux d'intérêt doit induire une appréciation de la monnaie ;
- ♣ Deuxièmement, l'appréciation du change doit avoir un effet désinflationniste qui ralentit l'activité.

Théoriquement ce canal du taux de change est très puissant, mais en effet non utilisé dans une union monétaire, du fait de la stabilisation de taux de change. C'est aussi le cas de la formation des taux long relative aux anticipations de la politique monétaire future et de l'inflation. La fixité du taux de change et l'unification du marché monétaire devraient opérer un changement dans la transmission monétaire des pays concernés. De plus, le décalage de conjoncture souvent subi en cas d'initiative monétaire isolée disparaîtra. Les effets de la politique monétaire seront donc modifiés.

Pour conclure, la mondialisation financière des économies montre que le taux de change joue un rôle important comme canal de transmission. Ce canal est très lié aux évolutions du taux d'intérêt. Toute diminution du taux d'intérêt réel provoquera une baisse du taux de change ce qui jouera un

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

rôle positif sur la compétitivité externe et donc sur le solde commercial et sur la croissance économique, in fine.

Au même temps, toute augmentation (forte) du taux d'intérêt implique une meilleure valorisation des actifs domestiques. L'attractivité de ces actifs permet des entrées massives de capitaux ce qui poussera vers la hausse le taux du change nominal. La conséquence de cette politique sera très négative sur la compétitivité externe du pays et mettra ses comptes courants en déficits ce qui aura un impact négatif sur l'activité économique.

3.2.2 Le canal des autres prix d'actifs La politique monétaire peut affecter, directement ou indirectement, les cours des actions ou les prix de l'immobilier.

- L'investissement des entreprises et des ménages à travers le Q de Tobin :

- Si les taux s'élèvent, les cours des actions, devenues moins attractives que d'autres titres dont la rémunération s'est accrue, va baisser, ce qui freine les investissements. En effet, les entreprises comparent la valeur des capitaux anciens mesurée par leur valeur boursière (VB) et le coût des capitaux nouveaux (pc. C) où pc est le prix du capital et C le capital. Le rapport entre VB et pc. C'est appelé Q. C'est le ratio « Q » de Tobin¹ (de James Tobin²).

$$Q = VB / (pc. C)$$

Tant que le coût des capitaux nouveaux pc. C'est inférieur à la valeur boursière des capitaux anciens (VB), les entreprises investissent. Ainsi, si $VB > pc. C$, alors $Q > 1$, la valeur boursière de l'entreprise est supérieure au coût de remplacement du capital ; dans ce cas l'entreprise est incitée à investir. Les investissements nouveaux sont moins onéreux relativement à leur valeur de marché. Les entreprises émettent des actions, en nombre plus limité que si elles avaient dû le faire avant la hausse des cours de bourse, pour financer ces nouveaux investissements.

En revanche, si la valeur boursière de l'entreprise (VB) est inférieure au coût de remplacement du capital, l'entreprise n'est pas incitée à investir. Ainsi, si $VB < pc. C$, alors $Q < 1$. Or si les taux d'intérêt s'élèvent, le coût de remplacement du capital s'élève et l'incitation à investir diminue. Il sera plus profitable pour elles d'acquérir du capital existant en achetant d'autres entreprises dont la valeur de marché a baissé, plutôt que d'investir.

¹ DELAPLACE. M, « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, 2005, p142

² James Tobin (1918-2002) est un économiste américain, pro-keynésien, qui a contribué à la science économique, dans les domaines de l'investissement, des marchés financiers et des politiques budgétaire et monétaire. Il est en particulier célèbre pour avoir donné son nom à la taxe dont il a proposé la création. Il est également à l'origine du modèle Tobit utilisé en économétrie et de la notion du ratio « Q de Tobin »

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Cette théorie suppose des marchés efficients⁸¹, le cours de bourse devant refléter la valeur fondamentale de l'entreprise (mesurée par la valeur présente de ses cash flows futurs) et contenir toute l'information disponible. Les travaux empiriques font généralement apparaître que cela n'est pas le cas et qu'en conséquence le ratio Q ne suffit pas à lui seul à expliquer le comportement d'investissement des entreprises, d'autres variables devant être introduites dans l'équation d'investissement ;

- La théorie du Q de Tobin peut s'appliquer au marché du logement. Quand le ratio devient supérieur à 1, la valeur de marché de l'immobilier est plus élevée que le coût de remplacement, ce qui stimule la construction neuve. A long terme, l'offre accrue de logements conduit à une baisse de leurs prix en termes réels et le ratio Q converge vers l'unité. A l'inverse, si le ratio est inférieur à 1, il est préférable d'acquérir un logement ancien plutôt que de construire.

3.3. Le canal du crédit L'expression canal du crédit désigne en réalité un ensemble de facteurs, affectant l'offre et la demande de crédit, qui contribuent à amplifier et à propager les effets du canal des taux d'intérêt plutôt qu'un canal alternatif et indépendant de ce dernier.

3.3.1. Facteurs affectant l'offre de crédit

Les canaux qui agissent sur l'offre de crédit sont le crédit bancaire, le capital bancaire et la prise de risque.

3.3.1.1. Le canal du crédit bancaire

Le canal du crédit bancaire s'appuie sur :

- les asymétries d'information¹ sur les marchés financiers et le rôle corrélativement spécial des banques ;

- l'importance des frictions financières, notamment de la substituabilité imparfaite entre les crédits bancaires et les titres tant dans les portefeuilles des banques que comme source de financement pour les entreprises et, a fortiori, pour les ménages qui sont exclusivement dépendants du crédit bancaire.

3.3.1.2. Le canal du capital bancaire

¹ 3 L'asymétrie de l'information correspond à l'idée que la même information n'est pas partagée par tous (ainsi, les dirigeants d'une société peuvent disposer de renseignements que n'ont pas les investisseurs) et que même si c'était le cas, la même information ne serait pas perçue de la même manière. Il n'est donc pas raisonnable de croire que l'information est à tout instant équitablement partagée.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

La réglementation prudentielle pourrait être à l'origine d'un canal de transmission agissant à travers les fonds propres des intermédiaires financiers. D'après cette théorie, la politique monétaire affecterait l'offre de crédit à travers son impact sur le capital bancaire. Ce canal prend acte des limites du théorème de Modigliani-Miller (1958) selon lequel la valeur d'une entreprise est indépendante de sa structure de financement. Le théorème est valide dans un environnement de marchés complets, sans frictions financières (information imparfaite, coûts de transaction, coût de faillite,...), dans lequel les décisions de prêt devraient être indépendantes de la structure financière de la banque : celle-ci serait toujours en mesure de trouver des investisseurs désireux de lui permettre de financer des projets rentables quel que soit le niveau de son capital.

De fait, les études empiriques mettent en évidence un lien entre le capital bancaire et l'évolution du volume de crédit distribué par les banques. Ainsi, Peek¹ et Rosengren² (2000) montrent que la baisse de la valeur des actions des banques japonaises a entraîné une réduction de l'offre de crédit de leurs filiales aux Etats-Unis. Pour Furfine (2001), qui étudie des données individuelles relatives aux grandes banques américaines, un choc négatif sur leur capital provoque un ralentissement de la croissance de leurs encours de prêts. Le capital semble également être un déterminant important du coût du crédit : par exemple, Lown³ et PeristianiCara⁴ est un économiste et chercheur à la Réserve Fédérale de New York (1995) mettent en évidence que les banques américaines faiblement capitalisées ont pratiqué des taux d'intérêt débiteurs sur les crédits à la consommation plus élevés que les banques mieux capitalisées lors du credit crunch⁵ de 1990. De fait, lever du capital est coûteux dans la mesure où cela pèse sur le cours de l'action de la banque considérée⁶.

Ces résultats sont confirmés par des travaux ultérieurs. Markovic (2006), qui propose un modèle d'équilibre général calibré sur des données du Royaume-Uni, montre que :

¹ Joe Peek est vice-gouverneur et économiste dans le département recherche de la réserve fédérale de Boston. Ses recherches concernent la stabilité financière, la régulation macro prudentielle, les problèmes bancaires japonais, et la politique monétaire.

² Eric S. Rosengren (1957), est devenu le treizième gouverneur de la Réserve Fédérale de Boston, le 23 juillet 200

³ Cara Lown est un économiste et chercheur à la Réserve Fédérale de New York

⁴ Prestiani Stavros est un assistant Vice-Gouverneur à la Réserve Fédérale de New York dans la fonction d'intermédiation financière. 88 Terminologie anglaise dési

⁵ Terminologie anglaise désignant un phénomène de rationnement du crédit, qui se produit lorsque les banques durcissent les conditions d'octroi du crédit pour faire face à une montée des risques de créances douteuses et que les marchés d'actions réclament parallèlement une prime de risque plus élevée. Le credit crunch peut intervenir lorsque se développe un sentiment de défiance vis-à-vis des emprunteurs en période de basse conjoncture et que les établissements de crédit craignent une insolvabilité de leurs débiteurs.

⁶ DRUMETZ. F, PFISTER. C, « politique monétaire », De Boeck, 2011, p 108.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

- L'influence du canal du capital bancaire sera d'autant plus forte que le capital est revenu à un niveau proche du minimum réglementaire : un resserrement de politique monétaire a des effets d'autant plus prononcés que la situation du secteur bancaire est dégradée car, dans cette situation, il est plus coûteux pour les banques de se recapitaliser. L'augmentation du coût du capital entraîne, à son tour, une hausse supplémentaire des taux débiteurs pratiqués par les banques ;

- l'influence de la politique monétaire est asymétrique : un assouplissement de politique monétaire, qui porterait le capital des banques au-delà du minimum réglementaire, n'aura pas des effets aussi marqués sur l'offre de crédit ou les taux débiteurs qu'un resserrement ;

- l'influence du canal du capital bancaire varie au cours du temps : elle sera plus forte en période de resserrement monétaire, quand la situation financière des banques, des entreprises et des ménages se détériore conjointement ou à la suite d'une modification réglementaire affectant le secteur bancaire.

3.3.1.3. Le Canal de prise de risque

La théorie du canal de prise de risque considère que la politique monétaire influencerait les incitations des banques à prendre des risques. Trop accommodante, elle conduirait à une perception anesthésiée ou à une tolérance accrue au risque, ce qui provoquerait en retour une crise et un choc d'offre négatif de crédit.

Par exemple, une diminution des taux d'intérêt accroît la valeur des actifs réels et financiers, donc des garanties, ce qui peut atténuer la perception du (ou la tolérance au) risque, d'autant que nombre de mesures du risque sont pro cycliques. Le coût des financements étant faible et la valeur des garanties élevées, les emprunteurs et les prêteurs augmentent de manière pro cyclique leur levier d'endettement, ce qui les rend vulnérables à un retournement du marché des actifs et tend à amplifier les fluctuations des cycles financiers. Gambacorta⁹⁰ (2009), qui analyse des données relatives à six cents banques européennes et américaines sur la période 2001-2008, trouve un lien entre la période prolongée de taux d'intérêt bas et augmentation de la prise de risque par les établissements.

3.3.2. Facteurs affectant la demande de crédit :

L'innovation financière et le développement des marchés ont mis en cause la notion de substituabilité imparfaite entre crédits et titres, tant pour les banques que pour les agents non financiers. Le canal du bilan, une approche plus large, repose sur la substituabilité imparfaite entre moyens de financement externes et internes du fait de la différence de coût entre ces

Deux sources de financement, appelée « prime de financement externe ». Dans cette approche, qui s'intéresse à la demande de crédit, le rôle spécial des banques est estompé.

3.3.2.1. Le Canal du bilan des entreprises : Canal du bilan des entreprises En présence de frictions financières, le coût du financement externe, qui incorpore les dépenses engendrées par l'évaluation des perspectives des entreprises et la sélection des projets à financer du fait des asymétries d'information entre l'entreprise et les investisseurs extérieurs (banques, actionnaires), est généralement plus élevé que le coût d'opportunité de l'utilisation de ressources propres. Positive, la « prime de financement externe » varie en sens inverse de la situation financière de l'emprunteur, appréciée par ses cash flows présents et futurs ou par sa « richesse nette », laquelle peut servir de garantie à un emprunt : meilleure la situation financière, plus faible sera la prime. En conséquence, toute modification de la richesse nette ou des cash flows, induite directement ou indirectement par la politique monétaire via les canaux des taux d'intérêt et des prix d'actifs déjà décrits, se répercute sur la prime. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt à court terme allège le coût du service de la dette de même échéance, provoquant un effet-revenu positif qui accroît les cash flows et, en conséquence, la richesse nette de l'entreprise

En revanche, la prime varie dans le même sens que le choc qui l'affecte : par exemple, un choc monétaire restrictif, qui se traduit par un relèvement de taux directeur et, in fine, une dégradation de la situation financière de l'entreprise et de sa capacité d'emprunt, provoque une hausse endogène de sa « prime de financement externe » et un ralentissement procyclique de l'investissement, ce qui engendre des effets d'accélération et d'amplification des cycles économiques.

Ainsi, l'existence de cet « accélérateur financier » permettrait d'expliquer pourquoi des chocs ponctuels, monétaires ou non, peuvent néanmoins conduire à des fluctuations persistantes de l'économie, du fait de la relation inverse entre situation financière de l'emprunteur et prime de financement externe. Ainsi, un choc positif de productivité exerce des effets favorables sur la situation financière des entreprises, d'où une baisse de la « prime de financement externe », ce qui conduit les entreprises à continuer à investir aux périodes suivantes en dépit du fait que le choc de productivité initial s'est dissipé.

3.3.2.2. Canal du bilan des ménages L'existence d'un « accélérateur financier » n'est vraisemblablement pas limitée au secteur des entreprises, mais pourrait également affecter les comportements d'emprunt et de dépense des ménages détenteurs d'un capital immobilier. Par exemple, dans les pays, comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni, où il est possible d'extraire de la liquidité du capital immobilier par un prêt hypothécaire, une hausse des prix de l'immobilier accroît

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

la valeur des garanties dont disposent les propriétaires immobiliers, ce qui, à condition qu'ils ne soient pas initialement fortement endettés, devrait réduire leur « prime de financement externe » et le coût d'un nouvel emprunt.

3.4. Le canal des anticipations :

Les anticipations des agents influent sur leur comportement. Les banques centrales peuvent agir sur ces anticipations (un agent fait des anticipations lorsqu'il intègre le futur dans sa prise de décision) en envoyant des signaux aux agents. Par exemple, si une banque centrale annonce une baisse des taux de refinancement, celle-ci peut être interprétée comme une volonté de la banque centrale de soutenir l'activité économique. A l'inverse, si cette banque annonce une hausse de ces taux, les agents sont susceptibles d'anticiper que cette dernière agit de la sorte compte tenu de tensions inflationnistes.

Si on ne peut nier l'existence de ce canal, son importance est néanmoins liée à la crédibilité des annonces de la Banque centrale en matière de politique monétaire. Le canal des anticipations ne peut fonctionner correctement que si les annonces de la Banque centrale apparaissent claires et cohérentes compte tenu de ses objectifs. Cette crédibilité est donc importante dans la mesure où elle influe sur les anticipations des agents. Afin d'asseoir une telle crédibilité, la Banque centrale indépendante doit avoir des objectifs clairs, un accès à l'ensemble des informations nécessaires qu'elle transmet ensuite à l'ensemble des agents qui sont ainsi parfaitement informés.

Pour conclure, on peut dire que la Banque centrale met en œuvre différentes actions plus ou moins efficaces selon les économies afin d'atteindre l(es) objectif(s) final(s) et intermédiaire(s) qu'elle s'est fixée(s). En effet, ces actions influent sur les objectifs finals au travers de différents canaux appelés canaux de transmission de la politique monétaire. L'importance de ces canaux varie en fonction de la banque centrale en question, de sa crédibilité mais aussi des objectifs fixés et des caractéristiques de l'économie du pays.

Chapitre I : Le besoin de refinancement des banques commerciales Et l'enjeu de la politique monétaire

Conclusion du chapitre 01 :

Dans ce premier chapitre nous avons pu voir le lexique des différents concepts et notions qui pourront nous interpeler de temps à autre dans notre étude vue qu'ils constituent les termes basiques sur lesquels s'appuie cette dernière, à savoir :

- Le système bancaire : les banques, la banque centrale, les institutions financières ; besoin de refinancement et l'aspect théorique de la monnaie.
- La politique monétaire : ses objectifs ses instruments et ses canaux

Tout cela va nous servir dans le deuxième chapitre où nous allons faire un survol sur les sources de refinancement sur et hors marché monétaire.

Chapitre II

LES SOURCES DU REFINANCEMENT DES BANQUES COMMERCIALES.

Introduction

Pour pouvoir combler ses besoins de liquidité, le système bancaire a la possibilité de se diriger vers des sources de refinancement soit sur le marché monétaire ou hors marché monétaire.

Le marché monétaire est le marché des capitaux à court terme (de 24 heures à un an), sur lequel les institutions financières dominant en négociant des liquidités, avec une régulation de la banque centrale.

L'escompte d'effets publics, le réescompte d'effets privés et les avances et crédits en compte courant constituent les instruments directs utilisés par la Banque d'Algérie pour satisfaire les besoins de liquidité exprimés par les banques et encourager ainsi l'investissement hors le marché monétaire

L'ossature du présent chapitre sera donc la suivante :

Section 01 : Les instruments du contrôle à postériori des dossiers des crédits.

Section 02 : Les sources de refinancement sur le marché monétaire.

Section 03 : les sources de refinancement hors le marché monétaire.

Section 01 : Les Instruments Du Contrôle A Postériori Des Dossiers Des Crédits

Pour chaque traitement de dossier de crédit, la Banque d'Algérie veille au respect strict de la réglementation notamment les dispositions de l'instruction 02-2016 du 24 mars 2016 fixant le mode opératoire des opérations d'escompte et de réescompte d'effets publics et privés en faveur des banques et établissements financiers et d'avances et crédits aux banques. L'opération de contrôle se caractérise par les étapes suivantes :

1. Réception et saisie des dossiers des crédits :

Les dossiers de crédits adressés à la Direction du Refinancement font l'objet d'un enregistrement dans un premier temps au niveau du secrétariat qui procède à la numérotation du dossier et la saisie de certaines informations relatives à la banque et au bénéficiaire.

Ensuite, une autre saisie est effectuée sur une application informatique par laquelle est créé un fichier par entreprise. Les informations contenues dans ledit fichier sont des renseignements concernant le bénéficiaire de crédit (raison sociale, type d'activité, capital social, dirigeant, date d'ouverture du crédit, le montant du crédit, la date d'échéance des lignes de crédit accordées ainsi que les garanties retenues par la banque).

2. Vérification de la documentation :

Dans le cadre du respect des dispositions de l'instruction N°02-2016 suscitée, le dossier de crédit doit contenir les documents suivants :

❖ Pour les crédits d'exploitation :

- ✓ La demande de refinancement ;
- ✓ La fiche synthétique du dossier de crédit dûment renseignée (voir modèle en annexe 3) ;
- ✓ La lettre d'approbation ou d'autorisation du crédit appelée aussi « ticket d'autorisation »
- ✓ L'étude de la banque ou de l'établissement financier justifiant le crédit ;
- ✓ Les bilans et TCRs définitifs des 3 derniers exercices établis conformément au nouveau système comptable financier ou à défaut, les bilans et TCRs provisoires ou prévisionnels ;
- ✓ Le tableau des flux de trésorerie ;
- ✓ Le tableau de variation des capitaux propres ;
- ✓ Et toutes autres informations utiles et nécessaires.

❖ *Pour les crédits d'investissement :*

Ce type de crédits contient en plus des documents relatifs aux crédits d'exploitation les pièces suivantes :

- ✓ L'étude technico-économique du projet ;
- ✓ Les bilans et TCRs prévisionnels couvrant la durée du prêt ;
- ✓ La structure coût / nature du projet ;
- ✓ Une copie de l'échéancier de remboursement ;
- ✓ Une copie de la convention de prêt ;
- ✓ Un état d'avancement des travaux pour les entreprises du BTP ;

Tout dossier incomplet doit faire l'objet d'une demande de complément d'informations à la banque concernée.

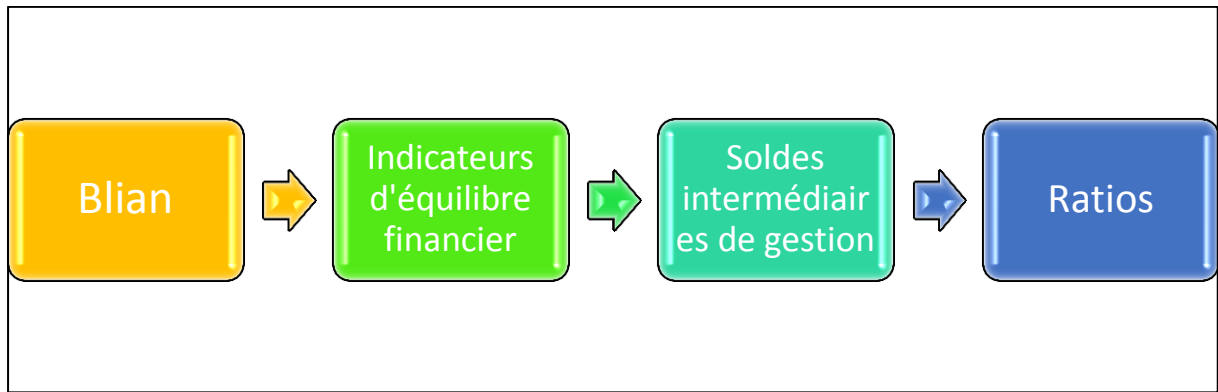
3. L'analyse de la situation financière de l'entreprise :

Après l'opération de saisie des dossiers de crédits et la vérification des documents fournis par la banque d'Algérie, une analyse de la situation financière de l'entreprise est effectuée sur la base des documents comptables et financiers.

L'analyse financière consiste à apprécier le plus objectivement possible la performance économique et financière à partir des comptes (états financiers) publiés par une entreprise. Il est indispensable de savoir lire ces états financiers car ils permettent d'analyser la rentabilité, la solvabilité et le patrimoine de l'entreprise. Cette analyse dite aussi diagnostic financier s'effectue à partir des états financiers du passé dans une optique dynamique et comparative à partir des comptes des années précédentes.

3.1. Etude d'un dossier de crédit d'exploitation :

L'analyse financière d'un dossier de crédit d'exploitation portera sur l'analyse des points suivants :



3.1.1 Bilan :

« Le bilan est un inventaire de tout ce que l’entreprise possède (actif) et de tout ce que l’entreprise doit (passif), il doit être établi au moins une fois par an, à la fin de l’exercice »¹.

Le bilan est donc un inventaire comptable qui découle de l’inventaire physique du patrimoine d’une entité et de ses dettes à une date donnée.

Un bilan comptable retraité se transforme en un bilan financier qui répond le plus aux besoins de l’analyse financière. Car cette dernière devra effectuer un classement des éléments patrimoniaux selon la capacité de l’actif à être rendu liquide, d’une part, et l’exigibilité des dettes, d’autre part. Cette adaptation des emplois et des ressources de l’entreprise à l’analyse financière porte le nom de classement rationnel

	ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Capitaux propres</i>	Capitaux permanents
	<i>Immobilisations corporelles</i>		
	<i>Immobilisations financières</i>	<i>Dettes à moyen et à long terme (D.M.L.T)</i>	
Actif circulant	<i>Valeurs d’exploitation</i>	<i>Dettes d’exploitation</i>	Dettes à court terme
	<i>Valeurs réalisables</i>		

¹F.BOUYAKOUB ; « l’entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH.

		<i>Dettes hors exploitation</i>	
	<i>Valeurs disponibles</i>	<i>Concours bancaires courants</i>	

Tableau n° 01 : Les grandes masses d'un bilan financier

3.1.2 Indicateurs d'équilibre financiers :

L'appréciation de l'équilibre dans la structure financière d'une entreprise se fait par le biais des agrégats suivants :

- Le fonds de roulement (FR) ;
- Le besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- La trésorerie (TR).

3.1.2.1 Le fonds de roulement :

Le fonds de roulement peut être défini comme « *l'excédent des capitaux permanents sur les immobilisations nettes, excédent qui permet de financer, en partie ou en totalité, les besoins liés au cycle d'exploitation* »¹. Il peut être calculé à partir :

✓ Du haut du bilan :

$$\text{FR} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actif immobilisé}$$

✓ Du bas du bilan :

$$\text{FR} = \text{Actif circulant} - \text{Dettes à court terme (hors mis dettes financières)}$$

Le fonds de roulement est généralement positif, mais il arrive que ce dernier soit négatif et par conséquent le financement d'une partie des emplois à long terme se fait par des ressources à court terme ; néanmoins un fonds de roulement négatif peut se justifier par un excédent en besoin en fonds de roulement.

3.1.2.2 Le besoin en fonds de roulement :

Le besoin en fonds de roulement est le besoin net en liquidité induit par les décalages temporaires entre les encaissements et les décaissements, quand les derniers précèdent les premiers, il est lié au cycle d'exploitation de l'entreprise. « Le BFR est la part des besoins cycliques dont le financement n'est pas assuré par les ressources cycliques. »².

$$\text{BFR} = \text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables} - \text{DCT non financières}$$

¹F. BOUYACOU, « L'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, 2000, page 175

² DE PALLENS G, gestion financière de l'entreprise, 8^{ème} édition, DUNOD, Paris, 1983.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Le BFR est généralement positif ce qui signifie l'existence d'un besoin d'exploitation ; cependant il peut être négatif (appelé dans ce cas ressource en fonds de roulement). c'est notamment le cas des entreprises de grande distribution qui bénéficient des délais fournisseurs longs, ce qui génère un excédent de trésorerie.

3.1.2.3 La trésorerie :

« La trésorerie exprime le surplus ou l'insuffisance de marge de sécurité financière après le financement du besoin en fonds de roulement »¹. C'est le solde d'encaisse liée aux encaissements et aux décaissements effectués à un instant donné. Elle se calcule comme suit :

$$\text{TR} = \text{Fonds de Roulement} - \text{Besoin en Fonds de Roulement}$$

OU

$$\text{TR} = \text{Trésorerie d'actif} - \text{Trésorerie du passif}$$

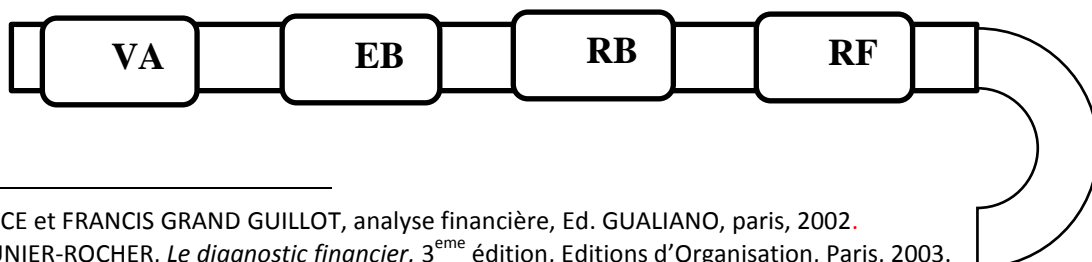
Une trésorerie positive prouve que les besoins de l'entreprise sont financés par ses ressources, ce qui témoigne de son autonomie et de sa bonne santé financière. Cependant, une trésorerie abondante est un mauvais signe pour l'entreprise.

En cas d'une trésorerie négative (déficitaire), l'entreprise fait preuve d'une fragilité financière, d'où son indépendance envers les bailleurs de fonds.

3.1.3. Soldes intermédiaires de gestion :

« Les soldes intermédiaires de gestion ont été créés afin de pouvoir analyser plus aisément le compte de résultat. »².

La présentation des SIG constitue donc un outil de base dans l'analyse de l'activité de l'entreprise et de ses performances, elle permet de donner une vision plus claire sur la formation des différents résultats et les multiples affectations de ces derniers. Ils sont au nombre de huit



¹ BEATRICE et FRANCIS GRAND GUILLOT, analyse financière, Ed. GUALIANO, paris, 2002.

² B. MEUNIER-ROCHER, *Le diagnostic financier*, 3^{ème} édition, Editions d'Organisation, Paris, 2003.

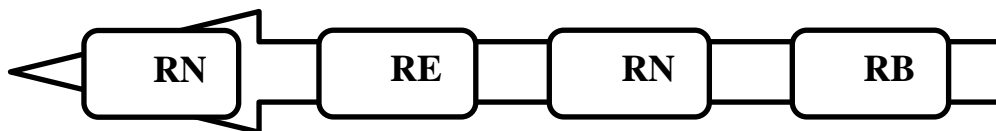


Tableau n° 02 : Compte de résultat par nature

Intitulé	Montant
(+) Chiffre d'affaire	
(+) Production stockée ou déstockée	
(+) Production immobilisée	
(+) Subvention d'exploitation	
<i>Production de l'exercice (I)</i>	
(+) Achats consommés	
(+) Service externe et autre consommation	
<i>Consommation de l'exercice (II)</i>	
<i>Valeur ajoutée « VA » (I) – (II)</i>	
(-) Charges de personnel	
(-) Impôt et taxe et versement assimilé	
<i>Excédent Brut d'Exploitation « EBE » (III)</i>	
(+) Autres produits opérationnels	
(-) Autres charges opérationnelles	
(-) Dotation aux amortissements, provisions et perte de valeur	
(+) Reprise sur provision et perte de valeur	
<i>Résultat brut d'exploitation « RBE » (IV)</i>	
(+) Produits financiers	

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

(-)Charges financières	
<i>Résultat financier « RF » (V)</i>	
<i>Résultat brut des activités ordinaires « RBAO » (IV) + (V)</i>	
(-) IBS courant	
<i>Résultat net des activités ordinaires « RNAO » (VI)</i>	
(+) Eléments extraordinaires (produit) (-) Eléments extraordinaires (charges)	
<i>Résultat extraordinaire « RE_X » (VII)</i>	
<i>Résultat de l'exercice « RNE » (VI) + (VII)</i>	

N.B : La capacité d'autofinancement est la ressource interne dégagée par l'entreprise au cours de l'exercice. Elle permet, à l'entreprise, de maintenir et de développer son potentiel industriel et de rémunérer les actionnaires. Elle se calcule à partir du résultat net de l'exercice :

CAF = Résultat net + Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur – reprise sur provisions et pertes de valeur – quote-part de la subvention d'investissement – plus-value de cession + moins-value de cession + charge d'impôts différé – produit d'impôts différé.

3.1.4. Ratios :

La méthode des ratios est un outil permettant d'apprécier la situation économique et financière de l'entreprise, de faciliter la comparaison entre deux ou plusieurs entités exerçant dans le même secteur d'activité. Le ratio peut être examiné au travers de son évolution sur plusieurs années afin de suivre l'évolution passée de l'entreprise et d'anticiper son évolution future.

Nous distinguons plusieurs catégories de ratios :

- ✓ Ratios de profitabilité ;
- ✓ Ratios de gestion des actifs ;
- ✓ Ratios de liquidité ;
- ✓ Ratios de structure ;

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

- ✓ Ratios de rentabilité.

Tableau n° 03 : Ratios de profitabilité

Ratio	Mode de calcul	Interprétation
Ratio de marge nette sur les ventes	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$	Ce ratio représente le taux de gain que réalise l'entreprise sur le volume de ses ventes. Il doit être supérieur ou égal à 5.
Ratio de marge brute sur les ventes	$\frac{\text{Marge brute}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$	Il mesure le taux de marge qui permet de couvrir toutes les charges de l'entreprise, à l'exception du coût d'achat des marchandises vendues.
Ratio de productivité du personnel	$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Frais de personnel}}$	Il mesure le poids de la masse salarial d'une entreprise.
Ratio de couverture des intérêts	$\frac{\text{RBE}}{\text{Charges financières}}$	Il mesure le degré de couverture des charges financières par le résultat brut d'exploitation. Ce ratio donne des indications précieuses sur politique financière de l'entreprise.

Tableau n° 04 : Ratios de gestions des actifs

Ratio	Mode de calcul	Interprétation
Ratio de rotation du capital	$\frac{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}{\text{Total actif}}$	Il permet d'apprécier la politique de gestion des principales composantes de l'actif notamment du cycle d'exploitation. Il doit être supérieur à 1.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Ratio de rotation des stocks	$\frac{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}{\text{Stocks}}$	Il traduit la vitesse de rotation des stocks. Une faible rotation se répercute défavorablement au niveau de la trésorerie
Ratio de la durée moyenne de recouvrement des créances clients	$\frac{\text{Créances clients} * 365 \text{ jrs}}{\text{Chiffre d'affaires (TTC)}}$	Il mesure la durée moyenne du crédit accordé par l'entreprise à ses clients. Plus cette durée est importante, plus le besoin en fonds de roulement est élevé.
Ratio de rotation des immobilisations nettes	$\frac{\text{Chiffres d'affaires (HT)}}{\text{Immobilisations nettes}}$	Il indique la vitesse de rotation des immobilisations nettes de l'entreprise.

Tableau n° 05 : Ratios de liquidité (ratios de solvabilité à court terme)

Ratio	Mode de calcul	Interprétation
Ratio du fonds de roulement	$\frac{\text{Actif circulant}}{\text{Dettes à court terme}}$	Il résume l'équilibre financier à court terme. Plus le ratio est supérieur à 1, plus le FR est élevé et plus les actifs circulants sont susceptibles de couvrir les DCT.
Ratio de trésorerie	$\frac{\text{V. réalisables} + \text{V. disponibles}}{\text{Dettes à court terme}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à honorer ses DCT sans faire appel à ses stocks dont la liquidité est jugée incertaine.
Ratio d'évolution du fonds de roulement	$\frac{\text{FR} * 365 \text{ jours}}{\text{Chiffre}}$	Il mesure en nombre de jours du chiffre d'affaire, la marge de sécurité financière offerte par le fonds de roulement.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

	d'affaires (HT)	
Ratio d'évolution du besoin en fonds de roulement	$\frac{\text{BFR} * 365}{\text{jours}} \times \frac{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$	Il mesure la part du CA gelée en stocks, en créance et en dettes

Tableau n° 06 : Ratios de structure (ratios de solvabilité à long terme)

Ratio	Mode de calcul	Interprétation
Ratio de couverture du risque liquidatif	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total bilan}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à faire face à l'ensemble de ses dettes. Il doit être $\geq 25\%$
Ratio de capacité d'endettement	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{DMLT}^*}$	Ce ratio traduit l'autonomie financière de l'entreprise. Il doit être supérieur à 1.
Ratio de capacité de remboursement	$\frac{\text{DMLT}^*}{\text{CAF}}$	Il détermine la période de remboursement des dettes bancaires sur la base de la CAF. Il doit être ≤ 3.5 ou 4 ans.

* : selon l'approche fonctionnelle du bilan.

Tableau n° 7 : Ratios de rentabilité

Ratio	Mode de calcul	Interprétation
Ratio de rentabilité des actifs	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Total bilan}}$	Mesure la rentabilité de l'activité pour les actionnaires. Il indique la rentabilité des capitaux investis dans l'entreprise par les actionnaires.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

	Total actif	
Ratio de rentabilité des avoirs des actionnaires	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Capitaux propres}}$	Mesure la rentabilité des capitaux engagés. En effet, il indique la rentabilité nette des moyens mis à la disposition de l'entreprise par les actionnaires.
Ratio de rentabilité des investissements	$\frac{\text{EBE}}{\text{Immobilisations} + \text{BFR}}$	Il mesure la rentabilité dégagée par l'ensemble des capitaux investis.

3.2. Etude d'un dossier de crédit d'investissement :

Les crédits d'investissement peuvent concerner soit une création nouvelle, une extension d'une affaire déjà en activité ou bien un renouvellement. L'analyse de ces dossiers de crédits sert non seulement à examiner les principaux indicateurs suscités (dans l'étude du crédit d'exploitation) mais également à étudier et apprécier la rentabilité de l'investissement à travers :

- ✓ L'étude de la viabilité du projet ;
- ✓ L'étude de la rentabilité du projet.

3.2.1.1 Etude de la viabilité :

Le banquier traitera la faisabilité du projet à travers l'étude technico-économique¹ en appréciant les possibilités de succès de l'investissement projeté. Il se basera dans son étude sur l'analyse des aspects suivants :

- ✓ Analyse du marché ;
- ✓ Analyse commerciale ;
- ✓ Analyse technique ;
- ✓ Analyse des coûts.

3.2.1.2 Analyse du marché :

¹L'étude technico économique est un document élaboré généralement par des bureaux d'étude spécialisés. Il comprend une présentation du projet et des promoteurs ainsi qu'une analyse du marché et une présentation des données techniques du projet.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

« L'étude du marché est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales »¹.

Cette analyse portera essentiellement sur la confrontation de l'offre et de la demande. Il s'agit en effet de déterminer toute l'offre existante (nationale et étrangère) du bien ou du service, sa demande réelle et potentielle et le pourcentage de la demande satisfait par l'offre existante. Ainsi, le banquier pourra prévoir le volume de biens ou de services pouvant être écoulés sur le marché et par conséquent la part de marché que l'entreprise est susceptible de détenir.

3.2.1.3 Analyse commerciale :

Les éléments qualitatifs, sur lesquels portera l'analyse commerciale du banquier ont été définis par les « quatre (04) P » de McCarthy, à savoir :

- ✓ Le produit (Product) ;
- ✓ Le prix (Price) ;
- ✓ La distribution (Place) ;
- ✓ La communication (Promotion).

3.2.1.4 Analyse technique :

Le banquier doit porter son intérêt dans cette analyse sur :

- ✓ La technologie utilisée par l'entreprise dans sa production (technologie de pointe : prix élevé pour une production satisfaisante ; technologie banalisée : coût moindre pour une production peut significative).
- ✓ L'existence et la notoriété des fournisseurs en matière d'approvisionnement.
- ✓ La localisation de l'unité de production qui doit être compromise entre les fournisseurs et les clients et ce afin de minimiser les charges liées au transport des matières premières et à la distribution des produits.
- ✓ Le réalisme des délais de réalisation.
- ✓ Les besoins d'investissement et d'exploitation qu'engendre la réalisation du projet.

3.2.1.5 Analyse des coûts :

¹K.Hamdi, "Evaluation et financement de projets", Edition El Dar El Othmania, page 31

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Cette analyse doit être faite avec exhaustivité et fiabilité. Elle consiste à vérifier la crédibilité de tous les coûts se référant au projet, qu'il s'agisse des coûts d'investissement ou d'exploitation, et ce afin d'éviter toute surestimation ou sous-estimation pouvant induire une insuffisance future dans la couverture de certains emplois. Le banquier portera, alors, son attention sur les éléments importants notamment : les matières premières, les frais de personnel, pour ce qui est de l'exploitation ; les constructions, les équipements de productions, le matériel roulant... pour ce qui est de l'investissement. Les erreurs les plus fréquentes sont les omissions du BFR, des imprévus et des intérêts intercalaires¹.

3.2.2 Etude de la rentabilité :

Cette étape intervient après s'être assuré de la viabilité du projet, du fait qu'un projet non viable est sans doute un projet non rentable. Le banquier appréciera, dans cette étude, la rentabilité et la liquidité du projet à travers l'analyse des critères suivants :

- ✓ Critères de liquidité ;
- ✓ Critères de rentabilité.

3.2.2.1 La liquidité :

La liquidité d'un projet atteste de la vitesse avec laquelle il va générer de la trésorerie. Elle peut être appréciée par :

✓ Le Délai de Récupération (DR) :

Il représente le délai mis par les flux d'exploitation pour récupérer les flux d'investissement. Il correspond à la durée mis par les flux de trésorerie cumulés pour s'annuler. Il est plus un critère de liquidité qu'un critère de rentabilité car il ne tient pas compte ni du coût des fonds investis ni de leur rentabilité qui intervient après lui. Il se calcule à partir du tableau emplois/ressources comme suit :

$$DR = \text{année du dernier flux négatif} + \frac{| \text{dernier flux négatif} | \times 12 \text{ mois}}{| \text{dernier flux négatif} + \text{premier flux positif} |}$$

✓ Le Délai de Récupération Actualisé (DRA) :

Le DRA est un critère qui ne diffère du précédent que par l'actualisation des flux de trésorerie avant de les cumuler. En effet, son mode de calcul est le même que le DR mais il est calculé à partir des flux de trésorerie actualisés.

¹ Intérêts payés durant la période du différé.

Le DRA tient compte du coût des ressources mais il ignore les flux financiers intervenant après lui. Raison pour laquelle il est considéré plus comme un critère de liquidité que de rentabilité.

3.2.2.2 La rentabilité :

La rentabilité d'un projet est, pour faire simple, la différence entre le coût d'un projet et ce qu'il rapporte. Elle peut être appréciée par :

✓ La Valeur Actuelle Nette (VAN) :

Appelée aussi « bénéfice actualisé », la VAN représente le gain net fait par le projet à la fin de sa durée de vie après avoir récupéré le montant de l'investissement et payé le coût de l'argent. Donc elle correspond au cumul des flux de trésorerie actualisés. Une VAN positive stipule un projet rentable. Elle se calcule comme suit :

$$VAN = \sum \frac{-\text{investissement} + \text{flux d'exploitation}}{(1+i)^n}$$

Malgré l'actualisation des flux et la prise en compte de tout le flux de trésorerie, la VAN présente quelques inconvénients dans la mesure où elle ne permet pas de comparer des projets dont les coûts d'investissements sont différents, ni ceux dont les durées de vie sont différentes.

✓ L'Indice de Profitabilité (IP) :

Cet indicateur est venu pallier à une des insuffisances de la VAN dans la mesure où il permet de comparer des projets dont les coûts d'investissements sont différents. Il permet de calculer la rentabilité de chaque dinar investi dans le projet. De ce fait, pour qu'un projet soit rentable, cet indicateur doit être supérieur à 1. Il se calcule ainsi :

$$IP = 1 + \frac{VAN}{\text{Investissements actualisés}}$$

✓ Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) :

Le TRI est le coût maximal des ressources que peut supporter le projet. Autrement dit, c'est le taux d'actualisation qui annule la VAN. Le TRI doit être supérieur au taux d'actualisation pour que le projet soit rentable.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Il est déterminé par itérations successives. On doit déterminer deux VAN dont les signes sont différents (une positive et une négative) et correspondant à des taux d'actualisation dont la différence n'excède pas 02 points. Il s'agira ensuite de faire l'interpolation mathématique suivante :

$$\text{TRI} = \text{Dernier taux donnant VAN} > 0 + \text{Différence des taux} \times \frac{\text{dernière VAN} > 0}{\sum |\text{Deux dernières VAN}|}$$

N.B : La notion d'actualisation : « *Actualiser c'est déterminer la valeur actuelle (c'est-à-dire aujourd'hui au temps t_0) d'une somme payable à une époque future* »¹.

$$\text{La valeur actuelle} = \text{Montant perçu à l'année N} \times \frac{1}{(1+i)^n}$$

Le taux d'actualisation (i) est le coût moyen pondéré des ressources. Il est égal au taux net bancaire (TNE).

$$I = \text{TNE} = \text{taux d'intérêt brut} \times (1 - \text{taux IBS})$$

4. La notification de la décision à la banque :

Sur la base de l'étude du dossier de crédits, la Banque d'Algérie notifie aux banques concernées les appréciations portées sur ces crédits.

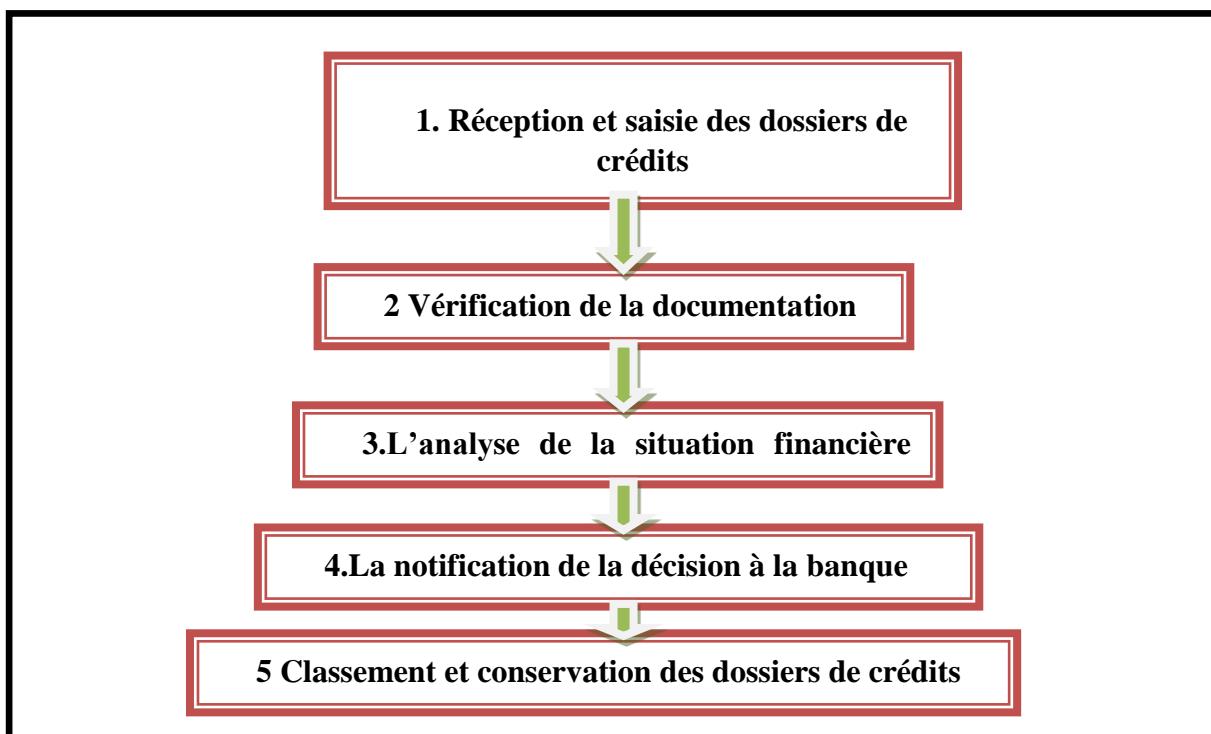
Le responsable hiérarchique peut signer la décision d'accord pour le réescompte (fixé à hauteur de 50% ou 70%) ou refuser le refinancement et le notifier à la banque concernée. Une copie de la décision arrêtée est transmise, pour les dossiers de crédits des entreprises mixtes et privées, aux sièges chefs-lieux de wilaya de la Banque d'Algérie.

5. Classement et conservation des dossiers de crédits :

Le classement et la conservation des dossiers de crédits permet de les consulter en cas de besoin et sert également à constituer une base de données sur l'ensemble des entreprises afin d'élaborer des statistiques sur les secteurs financés et d'en connaître leur évolution.

¹ Juliette PILVERDIER-LATREYTE, « finance d'entreprise », 8^{ème} édition, ECONOMICA, Paris, 2002.

Figure 02 : Etapes de contrôle à posteriori des dossiers des crédits



Source : élaboré par l'étudiant.

Section 02 : Les Sources De Refinancement Sur Le Marché Monétaire

Le marché monétaire interbancaire constitue une source de refinancement des banques. Il joue un rôle prépondérant en matière de régulation de la liquidité bancaire par la banque centrale et les ajustements des structures de trésorerie entre les banques.

1. Définition et fonctions du marché interbancaire

1.1. Définition

Le marché interbancaire, marché monétaire par excellence, est un compartiment réservé exclusivement aux banques. Il s'agit d'un marché de gré à gré où les différents intervenants se prêtent et s'empruntent des liquidités à très court terme (redistribution entre les banques elles-mêmes des excédents et des déficits de liquidité), soit en se référant à des opérations en blanc (sans création de titres) ou bien à des prêts et emprunts garantis connus sous le nom de titres en pensions.

Le marché interbancaire fonctionne sans interruption de 9h00 à 15h30. Au cours de cette période, les intervenants présentent leurs offres et demandes de liquidité auprès des services de la direction des marchés monétaires et financiers de la Banque d'Algérie.

1.2 Fonctions du marché interbancaire :¹

Sa fonction est une fonction de refinancement, les banques et les établissements financiers, qui créent de la monnaie, peuvent avoir à tout moment besoin des liquidités nécessaires pour faire face à leurs paiements.

Le marché interbancaire est l'instrument des banques désireuses de compenser quotidiennement leurs excédents et déficits de trésorerie. Il est également le lieu privilégié d'action de la banque centrale où son intervention est indispensable pour équilibrer le marché.

Ainsi, le marché interbancaire a trois fonctions :

- ✓ Assurer l'équilibre quotidien des trésoreries des banques ;
- ✓ Permettre le refinancement des emprunteurs auprès des prêteurs ;
- ✓ Permettre à la banque centrale de réguler la liquidité bancaire.

En vas traiter dans cette section les deux éléments suivants :

¹ Inspiré de :
Michelle de MOURGUES, « LA MONNAIE, SYSTEME FINANCIER ET THEORIE MONETAIRE », economica, 3^{ème} édition,
P193, 194, 195.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

I. Intervenants sur le marché interbancaire

II. : Interventions de la banque centrale sur le marché interbancaire

a) Intervenants sur le marché interbancaire :¹

Interviennent sur ce marché les acteurs suivants :

- **Banques et établissements financiers** : au sens de la loi relative à la monnaie et au crédit, ils interviennent sur ce marché d'office et de plein droit en tant que prêteurs et emprunteurs dans le but de gérer au mieux leurs liquidités.

- Les banques commerciales, dans le schéma financier algérien, assurent l'intermédiation financière par la collecte des fonds du public et l'octroi des crédits.

- Les établissements financiers exercent les fonctions universelles de la banque à l'exception de la collecte des dépôts et la délivrance des moyens de paiements.

- **Institutions financières** : la loi bancaire relative à la monnaie et au crédit leur permet d'intervenir sur ce marché interbancaire après avoir obtenu une autorisation préalable et explicite du CMC. Il s'agit notamment des investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisse de sécurité sociale etc.).

- **Intermédiaires du marché** : constitués normalement par des sociétés spécialisées qui sont :

b) Les agents des marchés interbancaires (AMI) :

Leur intervention réside dans la mise en relation des prêteurs et des emprunteurs dont les offres et les demandes sont convergentes, ils perçoivent une rémunération se limitant aux commissions versées par les emprunteurs.

c) Les opérateurs principaux du marché(OPM) :

Ce sont des intermédiaires agréés par la banque centrale, ils s'engagent à afficher des fourchettes (cotations) et à fournir des informations liées à la nature et au volume de leur activité, en permanence à la banque centrale. Ils se portent contrepartie exclusive des opérations en matière d'appels d'offres et de pension dont l'objectif visé est de limiter le pouvoir de création monétaire.

En Algérie, le rôle d'intermédiaire du marché est assuré par la Banque d'Algérie depuis la création du marché en 1989.

¹ Cours d'économie monétaire de M^r LATRECHE, 2^{ème} année BSB.

✓ **Banque Centrale** : elle intervient dans le cadre de la régulation monétaire, profitant de sa qualité de prêteur en dernier ressort.

3. Supports et formes d'opérations :¹

3.1 Supports :

Les opérations sur le marché interbancaire peuvent être effectuées de deux (2) manières : en blanc ou contre effets.

Les opérations sont en blanc lorsque le prêteur ne reçoit rien en garantie. Ce type d'opérations peut surtout s'imaginer lorsque l'emprunteur est une grande banque dont la crédibilité lui permet de s'engager dans des opérations non gagées. La relation de confiance entre prêteur et emprunteur est dans ce cas très forte. Néanmoins, le risque est toujours présent dans ce type d'opérations impliquant une application d'un taux d'intérêt légèrement supérieur par rapport aux opérations gagées.

Les opérations contre effets, plus nombreuses dans la pratique, se rapportent à ce type de prêt contre lequel le prêteur reçoit des titres (publics ou privés) en guise de garantie.

Ces titres peuvent être :

- ✓ Des effets privés représentant des créances (crédits) sur des agents non financiers, ils prennent la forme de billets de mobilisation ou d'aval.
- ✓ Des reconnaissances de dettes qui se confirment par la remise d'effets qui peuvent être des bons de Trésor ou des obligations assimilables du Trésor.

3.2 Forme des opérations :

Dans les opérations contre effets, les transactions financières prennent deux (02) formes essentielles : Achat/Vente ferme ou Mise/Prise en pension.

Pour l'Achat/Vente ferme, les effets sont cédés de manière définitive ; la propriété de ces titres se transforme à la banque prêteuse. En d'autres termes, il y a transfert intégral de propriété entre le débiteur et le créancier, sans obligation de rétrocession.

Pour la Mise/Prise en pension, la forme la plus utilisée, les titres ne sont pas cédés définitivement. Ils sont donnés à la banque prêteuse avec l'engagement explicite de les racheter à

¹ Idem

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

échéance par la banque propriétaire (banque emprunteuse) contre un montant plus élevé. Les opérations de Mise/Prise en pension sont, à l'instar de toutes les opérations sur le marché interbancaire, de court terme. Ainsi, on trouve généralement les opérations de 24 heures, de sept (07) jours et de trois (03) mois.

N.B : on peut parler également de la vente à réméré. Cette technique a presque le même principe que la pension dans la mesure où la contrepartie de l'emprunt est représentée par des titres. Toutefois, l'option de rachat à l'échéance est facultative et non pas obligatoire : l'emprunteur a le choix, à terme de l'emprunt, de racheter ou non ses effets.

3.3 Les durées des opérations :

La plupart des échanges sur le marché interbancaire sont réalisés pour des durées inférieures à trois (03) mois dont le volume des transactions à 24 heures se trouve très important : « les opérations sont traitées pour des durées variables, allant d'une journée à plusieurs années, mais c'est avant tout un marché à court terme »¹

4. Les opérations de refinancement utilisées :²

Le marché monétaire algérien se compose de trois (03) compartiments à savoir : le marché interbancaire des prêts et emprunts, les interventions de la Banque d'Algérie (BA), les Marchés des valeurs du Trésor Public.

Notre étude portera uniquement sur les deux (02) premiers compartiments vus que l'intitulé de notre recherche est le refinancement des banques.

4.1 Le marché interbancaire des prêts et emprunts :

Les différentes opérations traitées sur ce compartiment sont les suivantes :

a) Les opérations interbancaires à 24 heures :

Ce sont des opérations de prêts et emprunts interbancaires entre les prêteurs et les demandeurs de capitaux dont l'échéance est à 24 heures.

¹ MONIER.J, CAUDAMINE.G « Banque et Marchés Financiers » Ed Economica, France 1998, p243.

² Document interne à la Banque d'Algérie : « organisation et fonctionnement du marché monétaire ».

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Les ordres de prêt introduits par les intervenants à excédent de capitaux sur ce compartiment précisent le montant à placer, le taux d'intérêt désiré, la maturité et la garantie (titres éligibles) ou encore préciser que la transaction est en blanc.

b) Les opérations à terme :

Les opérations à terme peuvent être en blanc ou contre effets.

Les maturités en usage sur ce marché sont standardisées et varient entre 48 heures jusqu'à 2 ans, selon le besoin exprimé et la disponibilité des fonds.

Les transactions contre effets, sont adossées à des effets publics ou privés. Les valeurs éligibles sont les suivantes :

✓ Effets publics, dont on distingue :

- Les BTC : Bons de Trésor à courts terme dont l'échéance varie de 13 à 26 semaines,
- Les BTA : Bons de Trésor Assimilables allant jusqu'à 5 ans.
- Les OAT : Obligations Assimilables du Trésor, leurs échéances sont de 5 ans, 7 ans et 15 ans.

✓ Les effets privés (ayant moins de six mois à courir) : tous les effets éligibles au réescompte et aux avances comme les effets de commerce (billets à ordre et traites), les obligations d'entreprises.

4.2 Les techniques d'interventions de la Banque d'Algérie :

La BA suit quotidiennement l'évolution de la liquidité bancaire, les transactions effectuées sur le marché monétaire ainsi que les taux correspondants. La correction des tensions significatives sur les taux d'intérêt est effectuée par la BA sous forme d'injection ou d'absorption de la liquidité bancaire.

Par ailleurs, la BA peut acheter ou vendre des titres publics ayant moins de six (06) mois de maturité au titre de ses opérations d'open market.

II : Interventions de la banque centrale sur le marché interbancaire

Dans le cadre de la gestion rationnelle et efficace de la monnaie, la banque centrale intervient sur le marché monétaire par les instruments indirects de la politique monétaire. Ces instruments constituent, à côté du réescompte, une source importante de refinancement du système bancaire.

1. Adjudication de crédit par appel d'offres :

L'adjudication de crédit par appel d'offres est un instrument de la BA destiné au refinancement du système bancaire en situation de besoin de liquidité. Les appels d'offres peuvent être effectués soit :

- ✓ A taux fixe (adjudications de volume) : le taux d'intérêt est indiqué à l'avance par la Banque d'Algérie où ;
- ✓ A taux variable (adjudications de taux d'intérêt): les soumissions des contreparties portent sur les montants et les taux d'intérêts auxquels celles-ci souhaitent traiter. A l'issue de chaque opération d'appel d'offres, les contreparties retenues peuvent être servies au taux d'intérêt demandé ou au taux moyen pondéré de l'opération d'adjudication.

Selon le règlement N°09-02 du 26 Mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire, il existe deux (02) types d'appels d'offres :

a) Appels d'offres normaux : ils sont exécutés dans un délai de 24 heures qui commence à l'annonce de l'appel d'offres et se termine à la notification du résultat de la répartition des offres reçues. Ils sont annoncés le jour ouvrable précédant le jour de l'adjudication.

Toutes les banques répondant aux critères d'éligibilité peuvent participer à ces appels d'offres.

b) Appels d'offres rapides : ils sont exécutés dans un délai de deux (02) heures à compter de l'annonce de l'appel d'offres.

Ces appels d'offres s'adressent à des banques sélectionnées et directement prévenues par la Banque d'Algérie pour participer à ces opérations.

N.B : il existe également des opérations dites bilatérales. Elles comprennent toute procédure dans laquelle la Banque d'Algérie effectue une opération avec une ou quelques contreparties qu'elle sélectionne sans recourir aux appels d'offres.

2. Les opérations d'open market :¹

L'open market est l'instrument indirect par excellence de la politique monétaire. Les opérations d'open market sur le marché monétaire sont effectuées à l'initiative de la Banque d'Algérie qui décide également du choix d'un taux fixe ou variable à pratiquer sur ces opérations. Ces dernières

¹ Selon le règlement N° 09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire et l'instruction N° 06-2016 du 1^{er} septembre 2016 relative aux opérations d'open market portant refinancement des banques.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

peuvent avoir des maturités de sept (7) jours (opérations hebdomadaires normales) à douze (12) mois (opérations à maturité plus longue).

Les opérations d'open market présentent plusieurs avantages par rapport aux autres instruments de politique monétaire, ce qui en fait l'outil privilégié par les banques centrales :¹

- ✓ Elles sont faites à l'initiative de la banque centrale, qui en contrôle le montant ;
- ✓ La banque centrale dispose d'une grande marge de manœuvre pour en fixer le montant et l'ajuster aux conditions de la liquidité sur le marché de la monnaie centrale ;
- ✓ Elles permettent un réglage fin de la liquidité. C'est-à-dire, si la banque centrale estime que le montant de monnaie centrale offert dans le cadre d'une opération principale de refinancement n'est pas le bon, une correction très rapide par une opération de réglage fin est possible pour ajouter ou retirer le montant de la monnaie centrale ;
- ✓ Les opérations d'open market peuvent être mises en œuvre rapidement. Les délais administratifs sont très courts.

Les instruments pouvant être utilisés au titre des opérations d'open market sont de trois (3) catégories :

- ✓ Les opérations de cession temporaire ;
- ✓ Les opérations dites « ferme » ;
- ✓ Les reprises de liquidités en blanc.

2.1 Les opérations de cession temporaire :

Ce sont des opérations par lesquelles la Banque d'Algérie prend ou met en pension des effets publics éligibles ou bien octroie des prêts garantis par la cession d'effets privés (créances privées éligibles).

La cession temporaire des effets est utilisée pour les opérations de politique monétaire ci-après :

- ✓ Les opérations principales de refinancement ;
- ✓ Les opérations de refinancement à plus long terme ;
- ✓ Les opérations de réglage fin ;
- ✓ Les opérations structurelles.

Il faut noter que ces opérations de politique monétaire ne sont pas encore opérationnelles sur le marché monétaire algérien.

¹ Frédéric Mishkin « Monnaie, banque et marchés financiers » 9^e édition ; p 581

2.1.1 Les opérations principales de refinancement :¹

Les opérations principales de refinancement sont les opérations d'open market les plus importantes ; elles jouent un rôle clef dans le pilotage du taux d'intérêt et la gestion de la liquidité bancaire. Elles constituent le principal canal de refinancement du secteur bancaire. Les caractéristiques des opérations principales de refinancement peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Il s'agit d'opérations d'apport de liquidité ;
- ✓ Elles ont une fréquence hebdomadaire ;
- ✓ Elles sont effectuées par voie d'appels d'offres normaux ;
- ✓ Elles s'adressent à toutes les banques répondant aux critères d'éligibilité.

En Algérie, ces opérations sont annoncées chaque dimanche et exécutées le jour ouvrable suivant. Et le taux d'intérêt qui leur est appliqué constitue le taux directeur de la Banque d'Algérie qu'elle fixe et publie périodiquement.

2.1.2 Les opérations de refinancement à plus long terme :²

Les banques centrales effectuent aussi de manière régulière des opérations de refinancement assorties d'une échéance allant jusqu'à douze (12) mois (en Algérie), qui visent à fournir un complément de refinancement à plus long terme au secteur bancaire. Elles sont exécutées par appels d'offres à taux variable généralement mais elles peuvent aussi être effectuées par appels d'offres à taux fixe. Les caractéristiques des opérations de refinancement à plus long terme peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Il s'agit d'opérations d'apport de liquidité ;
- ✓ Elles ont une fréquence mensuelle ;
- ✓ Elles sont effectuées par voie d'appels d'offres normaux ;
- ✓ Toutes les banques répondant aux critères d'éligibilité peuvent y participer.

En Algérie, les opérations de refinancement à plus long terme sont des opérations à fréquence mensuelle annoncées le dernier dimanche de chaque mois. L'échéance de ces opérations est précisée dans chaque appel d'offres.

¹ Inspiré de :

Banque Centrale Européenne, « LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DANS LA ZONE EURO », février 2004.

² Idem.

2.1.3 Les opérations de réglage fin :¹

La Banque d'Algérie peut effectuer des opérations de réglage fin sous forme d'opérations de cession temporaire d'open market. Les opérations de réglage fin visent à gérer la situation de la liquidité sur le marché et à piloter les taux d'intérêt pour atténuer l'incidence de fluctuations imprévues. Les caractéristiques des opérations de réglage fin peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Elles peuvent revêtir la forme d'opérations d'apport ou de retrait de liquidité ;
- ✓ Leurs fréquences et leurs maturités ne sont pas normalisées ;
- ✓ Les apports de liquidité de réglage fin sous forme d'opérations de cession temporaire sont normalement effectués par voie d'appels d'offres rapides, bien que la possibilité d'utiliser des procédures bilatérales ne soit pas exclue ;
- ✓ Les retraits de liquidité de réglage fin sous forme d'opérations de cession temporaire sont effectués, en règle générale, par voie de procédures bilatérales ;
- ✓ La participation aux opérations de réglage fin est réservée à un nombre limité de banques sélectionnées à cet effet par la Banque d'Algérie.

2.1.4 Les opérations structurelles :²

Les banques centrales peuvent effectuer des opérations structurelles sous forme d'opérations de cession temporaire d'open market afin d'ajuster sa position structurelle vis-à-vis du secteur financier. Les caractéristiques de ces opérations peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Il s'agit d'opérations d'apport de liquidité ;
- ✓ Leur fréquence peut être régulière ou non ;
- ✓ Leur durée n'est pas normalisée ;
- ✓ Elles sont effectuées par voie d'appels d'offres normaux ;
- ✓ Toutes les banques éligibles peuvent y participer.

2.2 Les opérations dites « fermes » :

Les opérations fermes d'open market sont des opérations par lesquelles la banque centrale achète ou vend ferme, sur le marché, des titres éligibles. Ces opérations ne sont effectuées qu'à des fins structurelles et au titre du réglage fin.

¹ Idem.

² Idem.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Les opérations fermes impliquent le transfert de la pleine propriété du vendeur à l'acheteur sans qu'une rétrocession de propriété y soit liée. Les caractéristiques des opérations fermes peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Elles peuvent prendre la forme d'apport de liquidité (achat ferme) ou de retrait de liquidité (vente ferme) ;
- ✓ Leur fréquence n'est pas normalisée ;
- ✓ Les opérations de réglage fin sous forme d'opérations fermes se font par voie d'appels d'offres rapides, normaux ou par des procédures bilatérales ;
- ✓ Les opérations structurelles sous forme d'opérations fermes se font par voie d'appels d'offres normaux ou par des procédures bilatérales.

2.3 Les reprises de liquidité en blanc

La banque centrale peut inviter les contreparties à placer des liquidités sous forme de dépôts à terme rémunérés. Les reprises de liquidité en blanc ne sont envisagées que pour le réglage fin en vue de retirer des liquidités du marché.

Les dépôts acceptés des contreparties ont une échéance et un taux d'intérêt fixes. Aucune garantie n'est donnée par les banques centrales en échange des dépôts. Le taux d'intérêt appliqué au dépôt est un taux d'intérêt simple calculé selon la convention « nombre exact de jours/360 ». L'intérêt est payé à l'échéance du dépôt.

Les caractéristiques des reprises de liquidité en blanc peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Les dépôts sont collectés en vue de retirer des liquidités ;
- ✓ La fréquence des opérations de reprises de liquidité en blanc n'est pas normalisée ;
- ✓ La durée des dépôts n'est pas normalisée ;
- ✓ Les reprises de liquidité en blanc sont normalement effectuées par voie d'appels d'offres rapides, bien que la possibilité de recourir à des opérations bilatérales ne soit pas exclue ;
- ✓ La participation à ces opérations est réservée à toutes les banques répondant aux critères d'éligibilité.

En Algérie, ces opérations de reprise de liquidité en blanc sont en stand-by en raison de la conjoncture économique actuelle qui règne dans le pays.

3. Les facilités permanentes :¹

¹ Instruction N°07-2016 du 1^{er} septembre 2016 relative à la facilité de prêt marginal.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Les facilités permanentes permettent de fournir ou de retirer des liquidités au jour le jour, d'indiquer l'orientation générale de la politique monétaire et d'encadrer les taux du marché au jour le jour. Deux facilités permanentes sont à la disposition des contreparties éligibles, qui peuvent y recourir à leur propre initiative.

3.1 Les facilités de prêt marginal :

Les banques peuvent utiliser la facilité de prêt marginal pour obtenir de la banque centrale, contre des effets éligibles, des liquidités à 24 heures à un taux d'intérêt prédéterminé. Cette facilité vise à satisfaire les besoins temporaires de refinancement des banques.

Les caractéristiques des facilités de prêt marginal peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Il s'agit d'opérations d'apport de liquidité qui s'effectue, en Algérie, par des prises en pension à 24 heures des effets publics négociables éligibles et/ou des effets privés éligibles ;
- ✓ Le taux d'intérêt appliqué à ces opérations est le taux des opérations principales de refinancement augmenté d'une marge de (100, 150, 200 points de base) ;
- ✓ Aucune limite n'est fixée aux montants pouvant être obtenus dans le cadre de la facilité de prêt marginal. En Algérie, le montant demandé doit être un minimum de 10 000 000 de dinars. Les montants supérieurs sont exprimés par tranche de 1 000 000 de dinars ;
- ✓ Toute banque répondant aux critères d'éligibilité peut accéder à la facilité de prêt marginal après présentation de sa demande à la Banque d'Algérie ;
- ✓ Les positions débitrices des comptes de règlement des banques ouverts auprès de la Banque d'Algérie sont automatiquement considérées comme une demande de recours à la facilité de prêt marginal.

3.2 Les facilités de dépôt rémunéré :

Les banques peuvent avoir recours à la facilité de dépôt pour constituer des dépôts à 24 heures auprès de la banque centrale. Les dépôts sont rémunérés à un taux prédéterminé.

Les caractéristiques des opérations de facilités de dépôts rémunérés peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Le taux d'intérêt applicable à ces opérations est le taux des opérations principales de refinancement diminué d'une marge. Actuellement en Algérie, ce taux d'intérêt est fixé à zéro et

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

cela selon l'instruction N°09-16 du 26 octobre 2016 modifiant l'instruction N°02-09 du 25 février 2009 relative aux taux d'intérêt applicable à la facilité de dépôt rémunéré ;

- ✓ Le montant des espèces qu'une banque peut déposer n'est pas limité ;
- ✓ Toute banque répondant aux critères d'éligibilité peut accéder à la facilité de dépôt rémunéré après présentation de sa demande à la Banque d'Algérie.

N.B :

❖ Les banques éligibles aux opérations de politique monétaire :

Selon l'article 02 du règlement N°09-02 du 26 mai 2009, peuvent être contreparties aux opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie, les banques :

- ✓ Qui sont astreintes à la constitution des réserves obligatoires ;
- ✓ Dont la situation financière ne soulève aucune réserve de la part de la commission bancaire ;
- ✓ Qui ne sont pas exclues du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents (ARTS) ou du système de livraison de titres ;
- ✓ Qui ne sont pas suspendues de l'accès aux opérations de politique monétaire.

❖ Les effets éligibles aux opérations de politique monétaire :

Selon l'article 05 du même règlement, les effets que la Banque d'Algérie accepte en garantie pour des opérations de politique monétaire sous forme de cession temporaire ou de cession ferme sont les effets publics et privés éligibles au réescompte ou aux avances. Il s'agit d'effets négociables sur un marché, à savoir, les effets publics négociables émis ou garantis par l'Etat et les effets privés négociables, non négociables sur un marché représentatif des crédits distribués.

Tableau n° 08 : les types d'effets éligibles aux opérations de politique monétaire

Types d'effets éligibles aux opérations de politique monétaire	
Les effets publics	Les bons du Trésor à court terme Les bons du Trésor assimilables Les obligations assimilables du Trésor et les effets privés garantis par l'Etat.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

<p>Les effets privés négociables</p>	<p>Les titres à court terme négociables sur le marché monétaire</p> <p>Les obligations ayant un montant fixe et inconditionnel et un coupon fixe.</p> <p> Ils doivent présenter un degré de qualité de signature très élevé.</p>
<p>Les effets privés non négociables admissibles aux cessions temporaires</p>	<p>Les effets représentatifs d'opérations commerciales sur l'Algérie ou sur l'étranger.</p> <p>Les effets de financement représentatifs de crédits de trésorerie ou de campagne.</p> <p>Les effets de financement de crédits à moyen et à long terme.</p>

Section 03 : Les Sources De Refinancement Hors Marché Monétaire

Pour pouvoir combler ses besoins de liquidité, le système bancaire a la possibilité de se diriger vers une autre source de refinancement hormis le marché monétaire. Il s'agit d'un refinancement direct des banques auprès de la banque centrale.

En raison de la conjoncture économique qui règne dans le pays, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a jugé nécessaire de réintroduire le dispositif du réescompte longtemps resté la technique privilégiée de refinancement des banques algériennes avant d'être abandonné en 2001.

L'escompte d'effets publics, le réescompte d'effets privés et les avances et crédits en compte courant constituent les instruments directs utilisés par la Banque d'Algérie pour satisfaire les besoins de liquidité exprimés par les banques et encourager ainsi l'investissement.

En vas traiter dans cette section les deux éléments suivants :

- Escompte / Réescompte ;
- Avances et crédits en compte courant

I. Escompte / Réescompte

L'escompte d'effets publics et le réescompte d'effets privés constituent la deuxième source de refinancement des banques commerciales en Algérie. Ces opérations, récemment adoptées par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, feront l'objet d'étude dans notre section.

1. Escompte :

1.1 Définition :

Afin de faire face à leurs besoins de liquidité, les banques commerciales peuvent présenter à la banque centrale des effets publics émis ou garantis par l'Etat pour les escompter. En d'autres termes, elles vont emprunter de la liquidité de la banque centrale contre remise de ces effets en guise de garantie. A l'échéance, la banque centrale sera remboursée du montant d'escompte plus les intérêts calculés entre la date d'escompte et la date d'échéance.

(Actuellement en Algérie, le taux de réescompte est de 3.75%.¹⁾²

¹www.bank-of-algeria.dz

²Tableau de l'évolution du taux de réescompte joint en annexe N° 04

1.2 Effets éligibles à l'escompte :

La Banque d'Algérie peut escompter, au profit des banques et établissements financiers, les effets publics émis ou garantis par l'Etat.

Ces effets sont représentés notamment par :¹

- ✓ Les bons de trésor à court terme d'une durée inférieure ou égale à un (1) an ;
- ✓ Les bons de trésor à moyen terme d'une durée de deux (2) ans à cinq (5) ans ;
- ✓ Les titres représentatifs de l'emprunt national.

• **Bon de trésor :**

C'est un titre émis exclusivement par le Trésor pour répondre à ses besoins de financement sur une durée déterminée, moyennant un rendement qui dépend de la durée de placement. Il présente plusieurs avantages à savoir :

- ✓ La sécurité : il constitue un placement sans risque garanti par l'Etat ;
- ✓ La liquidité optimale : c'est-à-dire une liquidité maximale du titre ;
- ✓ La souplesse : il offre une liberté dans le choix de la durée de placement.

En Algérie, les bons de trésor sont de deux (02) sortes : BTC et BTA

❖ **Bons du Trésor à court terme (BTC) :**

Les BTC sont des titres à court terme, émis par le Trésor public pour faire face aux décalages momentanés en trésorerie. Ce sont des titres à intérêts payables d'avance (précomptés) et remboursables à leur valeur nominale². Ils sont facilement négociables sur le marché secondaire et ne comportent pratiquement aucun risque.

Les BTC diffèrent par rapport à leur échéance. On distingue deux (02) types :

- Les BTC à très court terme ayant une échéance de 13 semaines (03 mois) ;
- Les BTC ayant une échéance de 26 semaines (06 mois).

❖ **Bons du Trésor assimilables (BTA) :**

¹Instruction N°02-2016 du 24 mars 2016 fixant le mode opératoire des opérations d'escompte et de réescompte d'effets publics et privés en faveur des banques et établissements financiers et d'avances et crédits aux banques.

² Arrêté du 6 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 2 novembre 2011 modifiant et complétant l'arrêté du 23 Ramadhan 1418 correspondant au 21 janvier 1998 portant encadrement et fonctionnement du marché des valeurs du Trésor en compte courant.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Les BTA sont des titres à moyen terme qui servent des intérêts post comptés (annuels) à taux fixes. Ce sont des titres émis par adjudication pour des durées de 1, 2, 3 et 5ans.

N.B : parmi les titres émis par le Trésor public, on peut citer, entre autres, les obligations assimilables du Trésor (OAT). Ce sont des titres émis pour une longue durée afin de pallier aux besoins d'équipement. Il existe des OAT de 7, 10 ans et plus. Ils servent des intérêts annuels à taux fixe. Par ailleurs, les OAT qui sont émises actuellement sur le marché sont celles de 7, 10 et 15 ans.

- **Emprunt national :**

C'est un instrument financier émis par une personne morale (Etat, collectivité publique, entreprise publique ou privée) qui reçoit en prêt une certaine somme d'argent de la part des souscripteurs des titres.¹

Un emprunt obligataire est donc un titre de créance remboursable à une date et pour un montant fixé à l'avance, et qui rapporte un intérêt soit à taux fixe, soit à taux variable.

L'Etat algérien a lancé, au mois d'avril dernier, un emprunt obligataire à taux fixe intitulé « Emprunt National pour la Croissance Economique ». Le taux d'intérêt appliqué diffère selon le nombre d'années de remboursement : les obligations émises pour une durée de trois (03) ans portent un taux d'intérêt annuel de 5.00%. Et celles émises pour une durée de cinq (05) ans portent un taux d'intérêt annuel de 5.75%.²

1.3 Opérations d'escompte :³

La Banque d'Algérie peut réaliser au profit des banques et établissements financiers les opérations d'escompte suivantes sur les effets publics émis ou garantis par l'Etat :

- L'escompte d'effets bancables : ce sont des effets à maturité inférieure ou égale à trois (03) mois. Il s'agit des BTC de 13 semaines.

La Banque d'Algérie peut acheter les effets bancables au prix du marché ou les prendre à échéance conventionnelle avec un concours plafonné à 90% de leur valeur nominale.

¹www.caisse-epargne.fr , consulté le 06/05/2021

² Arrêté du 19 Joumada Ethania 1437 correspondant au 28 mars 2016 modifié et complété par l'arrêté du 25 Rajab 1437 correspondant au 3 mai 2016 fixant les conditions et modalités d'émission par le Trésor public d'un emprunt national pour la croissance économique.

³ Instruction N°02-2016 du 24 mars 2016 fixant le mode opératoire des opérations d'escompte et de réescompte d'effets publics et privés en faveur des banques et établissements financiers et d'avances et crédits aux banques.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

- L'escompte d'effets dont l'échéance résiduelle est supérieure à trois (03) mois et inférieure ou égale à trois (03) ans pour une durée conventionnelle n'excédant pas soixante (60) jours. Il s'agit des BTC de 26 semaines et des BTA de 1, 2, 3 et 5 ans répondants à ces critères.

Le concours de la Banque d'Algérie pour ces deux catégories d'effets escomptables est plafonné à 90% de leur valeur nominale.

Le taux d'escompte pratiqué sur les bons de trésor escomptables à échéance conventionnelle (les deux catégories d'effets citées supra) est le taux de réescompte en vigueur publié par la Banque d'Algérie qui est de 3.75 %.

Le montant total des opérations sur effets publics est précisé périodiquement par le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) conformément aux objectifs de la politique monétaire.

L'escompte de titres représentatifs d'emprunt national, dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à trois (03) ans pour une durée conventionnelle n'excédant pas soixante (60) jours.

2. Réescompte :

2.1 Définition :

Le réescompte est une opération par laquelle une banque va procéder à la cession temporaire d'effets privés, qu'elle détienne, à une banque centrale afin de se fournir de la liquidité. Il est l'un des moyens d'intervention d'une banque centrale sur le volume et l'évolution de la monnaie et du crédit.¹

Le réescompte est donc une opération qui consiste, pour une banque centrale, à acheter un effet avant son échéance à une banque qui l'a déjà escompté à son client, en remettant le montant de la créance, déduction faite du taux de réescompte fixé par la banque centrale.

2.2 Effets éligibles au réescompte :

La Banque d'Algérie peut réescompter, au profit des banques et établissements financiers, les effets privés suivants :

- ✓ La lettre de change ;
- ✓ Le billet à ordre ;
- ✓ Le récépissé warrant ;

¹www.mataf.net , consulté le 06/05/2021

2.2.1 La lettre de change :

La lettre de change ou traite est un écrit par lequel une personne, dénommée le tireur, donne à son débiteur, appelé tiré, l'ordre de payer à une échéance fixée, une somme déterminée, à une troisième personne appelée bénéficiaire. Dans la majorité des cas, le bénéficiaire est le tireur lui-même.¹

La lettre de change est donc un acte de commerce qui constate une créance commerciale d'un fournisseur sur son client et qui fixe une date pour son règlement.

D'après l'article 390 du code de commerce, la lettre de change doit contenir huit (08) mentions obligatoires qui sont :

- ✓ La dénomination de lettre de change insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre ;
- ✓ Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée ;
- ✓ Le nom de celui qui doit payer (tiré) ;
- ✓ L'indication de l'échéance ;
- ✓ L'indication du lieu où le paiement doit s'effectuer ;
- ✓ Le nom de celui auquel ou à l'ordre duquel le paiement doit être fait ;
- ✓ L'indication de la date et du lieu où la lettre est créée ;
- ✓ La signature de celui qui émet la lettre (tireur).

2.2.2 Le billet à ordre :

Le billet à ordre est un écrit par lequel un client, dénommé souscripteur, s'engage à payer une somme à une échéance déterminée à son fournisseur, appelé bénéficiaire.²

A la différence de la lettre de change, ce n'est pas le créancier qui prend l'initiative d'émettre l'effet mais c'est le débiteur.

Selon l'article 465 du code de commerce, le billet à ordre doit contenir sept (07) mentions obligatoires à savoir :

- ✓ La clause à ordre ou la dénomination du titre insérée dans le texte même et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre ;

¹www.comprendrelespaiements.com , consulté le 07/05/2021

²www.comprendrelespaiement.com , consulté le 07/05/2021

- ✓ La promesse pure et simple de payer une somme déterminée ;
- ✓ L'indication de l'échéance ;
- ✓ Celle du lieu où le paiement doit s'effectuer ;
- ✓ Le nom de celui auquel ou à l'ordre duquel le paiement doit être fait;
- ✓ L'indication de la date et du lieu où le billet est souscrit ;
- ✓ La signature de celui qui émet le titre (souscripteur).

2.2.3 Le récépissé warrant :

Le récépissé warrant est la réunion de deux titres, représentant une marchandise déposée par un commerçant, en stockage au niveau des magasins généraux. Ces derniers sont des établissements spécialisés dans l'entreposage des marchandises, ils sont agréés par l'Etat.

Actuellement en Algérie, il n'existe plus de magasins généraux ni de récépissés warrants.

Le récépissé warrant est composé de deux volets :

- **Le warrant** : c'est un titre de gage. Il permet en cas de besoin au propriétaire d'emprunter de l'argent en remettant le warrant en gage (garantie) à son créancier.
- **Le récépissé** : c'est un titre de propriété. Il permet en cas de besoin au propriétaire de vendre sa marchandise déposée au niveau du magasin général. Selon l'article 543 bis1, le récépissé doit contenir les indications suivantes :
 - ✓ Le nom ou raison sociale de la personne physique ou morale concernée ;
 - ✓ La profession ou objet social de la personne physique ou morale concernée ;
 - ✓ Le domicile ou siège social de la personne physique ou morale concernée ;
 - ✓ La nature des produits entreposés et les indications propres permettant leur identification et leur valeur.

2.3 Opérations de réescompte :

En vertu des articles neuf (09) à douze (12) du règlement N° 15-01 complété par le règlement 16-03 du 28 juillet 2016, la Banque d'Algérie peut réescompter aux banques et établissements financiers quatre (04) catégories d'effets privés :

- Réescompte des effets privés représentatifs d'opérations commerciales sur l'Algérie ou sur l'étranger dont l'échéance restant à courir n'excède pas six (06) mois et qui sont revêtus de la signature d'au moins trois (03) personnes physiques ou morales solvables dont celle du cédant. Ces effets sont réescomptables à hauteur de 70% de leur valeur nominale.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

- Réescompte des effets de financement représentatifs de crédits de trésorerie ou de crédits de campagne réescomptables pour une période de six (06) mois au maximum et pour lesquels le concours de la Banque d'Algérie n'excède pas une durée de douze (12) mois. Ces effets doivent porter la signature d'au moins deux (02) personnes physiques ou morales jugées solvables.
- Réescompte des effets de financement représentatifs de crédits à moyen terme réescomptables pour des périodes de six (06) mois et pour lesquels le concours de la Banque d'Algérie n'excède pas une durée de trois (03) ans. Ces effets ne peuvent pas être présentés au réescompte au cours des douze (12) premiers mois d'utilisation du crédit.
- Réescompte des effets de financement représentatifs de crédits à long terme réescomptables pour des périodes de six (06) mois et pour lesquels le concours de la Banque d'Algérie n'excède pas une durée de cinq (05) ans. Ces effets ne peuvent pas être présentés au réescompte durant la période de différé¹.

Les effets représentatifs de crédits à moyen et long termes doivent porter la signature du cédant et deux autres signatures de deux personnes physiques ou morales jugées solvables dont l'une d'elles peut être remplacée par une garantie de l'Etat.

Ces trois (03) dernières catégories d'effets privés (à court, moyen et long termes) sont réescomptables à hauteur de 50% de leur valeur nominale.

En résumé, les catégories des titres admissibles au réescompte peuvent être présentées comme suit :

Tableau n° 09 : Les catégories des titres admissibles au réescompte

les effets publics	<i>les bons du Trésor à court terme</i> dont la durée est inférieure à une année
	<i>les bons du Trésor à moyen terme</i> dont la durée est entre 2 et 5ans
les effets privés	les effets représentatifs " <i>d'opérations commerciales</i> "
	les effets représentatifs <i>d'opérations de financement à court terme</i> : " <i>crédit de trésorerie et de campagne</i> "
	les effets représentatifs d'opérations de financement à moyen terme

¹ Période de différé : c'est la période au cours de laquelle est différé (décalé) le remboursement du principal

I. Avances et crédits en compte courant

Les banques commerciales peuvent aussi se refinancer auprès de la Banque d'Algérie en utilisant un autre instrument hormis l'escompte et le réescompte, il s'agit des avances et crédits en compte courant.

1. Les avances en compte courant :

1.1 Définition :

D'une manière générale, l'avance est un prêt à court terme accordé par une banque à une personne physique ou morale en échange du nantissement de titres. En général, la banque prête une somme inférieure à la valeur vénale des titres placés en garantie¹.

Dans le contexte d'une banque centrale, l'avance est un prêt à court terme accordé par une banque centrale à une banque commerciale contre des titres. Le bénéficiaire de l'avance ainsi consentie s'engage par une reconnaissance de dette à couvrir la banque centrale à l'échéance aussi bien pour le montant de ladite avance obtenue que pour les intérêts dus.

En Algérie, selon l'article 42 de l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 modifiée et complétée par l'ordonnance N°10-04 du 26 août 2010, la Banque Centrale peut consentir aux banques des avances sur monnaies et lingots d'or, sur devises étrangères et sur effets publics et privés. En aucun cas, la durée de ces avances ne peut excéder un (01) an.

1.2 Formes d'avances accordées :

Conformément à l'article 15 du règlement N°15-01 complété par le règlement N°16-03 du 28 juillet 2016, la Banque d'Algérie peut accorder aux banques :

- Des avances à trente (30) jours sur des effets publics escomptables, dont la maturité restant à courir est supérieure à trois (03) mois et inférieure ou égale à trois (03) ans. La quotité de ces avances ne peut dépasser 90 % de la valeur nominale des effets présentés ;
- Des avances gagées à un (01) an sur des effets publics émis ou garantis par l'Etat dont l'échéance restant à courir est supérieure à un (01) an et inférieure ou égale à trois (03) ans. La quotité de cette forme d'avance est fixée à 70 % de la valeur nominale des effets mis en nantissement.

¹<http://www.lesechos.fr> , consulté le 08/05/2021

1.3 Procédure suivie :¹

La demande d'avance est adressée à la Banque d'Algérie au moyen d'un message via la plate-forme du système de règlement ARTS. Cette demande doit contenir :

- ✓ Le nom de la banque ;
- ✓ La typologie et la maturité des effets publics à nantir ;
- ✓ Le montant de l'avance ;
- ✓ La maturité de l'avance ;
- ✓ La date de remboursement de l'avance ;
- ✓ L'acte de nantissement des titres concernés (blocage des titres par la DCBC).

Après vérification et acceptation de la demande (totale ou partielle), la Banque d'Algérie crédite le compte de règlement du demandeur via le système ARTS pour le montant sollicité ou un montant inférieur qu'elle a décidé.

A l'échéance, le remboursement de l'avance s'effectue par le débit du compte de règlement du bénéficiaire pour le montant de l'avance reçue et des intérêts dus.

2. Les crédits en compte courant :

2.1 Définition :

D'une manière générale, le crédit peut être défini comme étant l'opération par laquelle le propriétaire d'un bien économique qui prend souvent la forme monétaire, en cède la jouissance à une autre personne, pendant un certain temps, moyennant une rémunération appelée intérêt, proportionnelle à la durée d'usage. Le bénéficiaire du crédit doit restituer la contrepartie au terme du temps convenu, et payer pour l'usance qu'il en a faite.

Le crédit est défini aussi selon l'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 modifiée et complétée par l'ordonnance N°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit comme étant : « ... *tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature... »*.

¹ Instruction N°02-2016 du 24 mars 2016 fixant le mode opératoire des opérations d'escompte et de réescompte d'effets publics et privés en faveur des banques et établissements financiers et d'avances et crédits aux banques.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

La Banque d'Algérie peut accorder aux banques des crédits en compte courant pour une durée d'un (01) an au plus. Ces crédits doivent être garantis par des gages sur des bons du Trésor, de l'or, des devises étrangères ou des effets admissibles au réescompte.

Le crédit constitue le principal facteur de développement économique, selon Emmanuel DE SEZE : « Dans le monde moderne, le crédit est une force incomparable, c'est le levier essentiel des affaires, sans lui les entreprises se traineraient misérablement incapables de se développer, avec lui les possibilités de la production et des échanges deviennent infinies. C'est le principal facteur de progrès de l'humanité ».

2.2 Formes de crédits :

Conformément à l'article 15 du règlement N°15-01 complété par le règlement N°16-03 cité ci-dessus, les banques peuvent solliciter des crédits en compte courant pour une durée d'un (01) an au plus selon deux options :

- Crédits gagés sur des bons et obligations du Trésor dont la quotité des crédits n'excède pas 70 % de leur valeur nominale ;
- Crédits gagés sur des effets privés admissibles au réescompte dont la quotité du crédit n'excède pas 50 % du montant des effets gagés.

2.3 Procédure suivie :¹

La demande de crédits en compte courant exprimée par les banques s'opère selon la même procédure que celle pour les avances. Elle doit comporter :

- ✓ Le nom de la banque ;
- ✓ L'option choisie (gage des effets publics ou privés) ;
- ✓ Le montant du crédit ;
- ✓ La maturité du crédit ;
- ✓ La date de remboursement du crédit ;
- ✓ La liste des titres à nantir ;
- ✓ L'acte de nantissement des titres concernés.

¹ Instruction N°02-2016 fixant le mode opératoire des opérations d'escompte et de réescompte d'effets publics et privés en faveur des banques et établissements financiers et d'avances et crédits aux banques.

Chapitre II Les sources du refinancement des banques commerciales.

Après vérification et acceptation de la demande, la Banque d'Algérie crédite le compte de règlement du demandeur via la plateforme ARTS pour le montant sollicité ou un montant inférieur qu'elle a décidé.

A l'échéance, le remboursement du crédit s'effectue par le débit du compte de règlement du bénéficiaire pour le montant du crédit reçu et des intérêts dus.

N.B : les opérations d'avances et crédits en compte courant ne sont pas encore opérationnelles au niveau de la Banque d'Algérie.

Le taux d'intérêt applicable à ces opérations est un taux négociable entre la Banque d'Algérie et les banques commerciales, contrairement au taux de réescompte qui est fixé par instruction de la BA.

2 Autres :

Un autre instrument est utilisé par la Banque d'Algérie contre remise d'effets publics en guise de garantie pour couvrir l'insuffisance des soldes des comptes courants des banques ouvertes auprès d'elle. Il s'agit du crédit intra journalier.

❖ *Le crédit intra journalier (intra day) :*

Il permet d'assurer la fluidité des paiements et de combler, pour une journée d'échange, l'incapacité d'une banque d'honorer ces engagements envers la BA, et dont le but est d'éviter un blocage éventuel du système « ARTS ».

En effet, les banques adhérentes au système « ARTS » peuvent accéder au crédit intra journalier sous réserve d'avoir dans leur portefeuille des effets publics répondant aux critères d'éligibilité qui sont fixés par la Banque d'Algérie couvrant 110 % du montant sollicité.

Il convient de signaler que le crédit intra journalier est octroyé à la banque sans contrepartie financière, autrement dit, sans payer d'intérêts sur cette opération. Mais, si la banque n'arrive pas à rembourser la Banque d'Algérie en fin de journée, le « crédit intra journalier » se transformera alors en « pension livrée over-night », ce qui entraîne à cet effet le paiement par la banque d'un intérêt égal au taux de la pension à 24 h plus une majoration de deux points (5.5 %) du montant sollicité.

Toutes les notions élaborées dans cette section peuvent être résumées dans le tableau suivant :

Tableau n° 10 : Récapitulatif des avances et crédits en compte courant

Types d'opérations	Caractéristiques
Les avances à trente jours	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée maximale : 30 jours. ● Garantie : effets publics émis ou garantis par l'Etat dont l'échéance restant à courir est supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 3 ans. ● Quotité : elle ne doit pas dépasser 90% de la valeur nominale des effets présentés en garantie.
Les avances gagées	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée maximale : une année. ● Garantie : effets publics émis ou garantis par l'Etat dont l'échéance restant à courir est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 3 ans. ● Quotité : elle ne doit pas dépasser les 70% de la valeur nominale des effets.
Les crédits en compte courant	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée : une année au plus ● Garantie : effets publics émis ou garantis par l'Etat ; Effets privés admissibles au réescompte. ● Le montant maximal du crédit : 70% du montant du gage ; 50% du montant du gage.
Autres	
Crédits Intra Day	<ul style="list-style-type: none"> ● « Pensions livrées garanties par des effets publics », ces crédits sont accordés à titre gratuit pour les participants au système de paiement et sont remboursables avant la fin de la journée d'échange. ● Ils assurent la fluidité des paiements. ● Contre des effets publics couvrant au minimum 110% du montant sollicité.

Conclusion du chapitre 02 :

A travers ce chapitre, nous avons essayé de mettre en relief le mécanisme de refinancement des banques par des sources sur et hors marché monétaire, en mettant l'accent sur les caractéristiques de ces opérations et les effets qui leurs sont éligibles, ainsi la condition nécessaire avant le faire un refinancement.

En s'appuyant sur la réglementation en la matière, nous avons tenté d'éclaircir la procédure suivie par les banques afin de répondre aux conditions fixées au préalable, et qui leurs permettront l'accès au refinancement auprès de l'institut d'émission.

Nous arrivons ainsi à la fin de notre partie théorique à travers laquelle nous avons tenté de mettre la lumière sur les principales sources de refinancement des banques et l'intervention de la banque centrale afin d'atteindre ces objectifs de politique monétaire.

Nous passons donc à la deuxième partie (partie pratique) de ce travail.

**Chapitre III : Les
Mécanismes de
Refinancement des
Banques
Commerciales
Algériennes**

Introduction du chapitre 03

Afin de concrétiser ce que nous avons exposé tout au long de notre partie théorique et après avoir éclairci les principales notions relatives au thème étudié « la politique du refinancement des banques commerciales algériennes » nous allons tenter à présent de projeter ces notions en pratique.

Pour ce faire, nous avons passé un stage pratique au niveau de la Banque d'Algérie (Direction du Refinancement), précisément, au niveau de sa sous-direction des engagements et des statistiques qui s'occupe du contrôle à posteriori des dossiers de crédits transmis par les banques. Ainsi nous avons effectué un passage de 20 jours au niveau de la direction du marché monétaire et financier où l'on a pu assister au traitement des opérations de refinancement des banques commerciales à son niveau.

Pour ce faire, nous avons jugé utile de scinder ce chapitre en trois sections :

Section 1 : présentation de l'organisme et de la structure d'accueil ;

Section 2 : Les procédures des mobilisations des effets commerciaux ;

Section 3 : Analyse des outils de refinancement des banques commerciales algériennes : étude des deux cas « l'opération d'open market et facilité de prêt marginal ».

Section 1 : Présentation de l'organisme et de la structure d'accueil

Cette section sera consacrée à la présentation de la Banque d'Algérie et de la Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire qui représentent respectivement l'organisme et la structure d'accueil de notre stage pratique.

1. Présentation de la Banque d'Algérie¹

1.1. Historique

La Banque Centrale d'Algérie fut créée par la loi numéro 62-144 votée par l'Assemblée constituante le 13 Décembre 1962, portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale.

La loi n° 86-12 du 19 Août 1986 portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien.

C'est ainsi que la Banque Centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'étaient revus ses rapports avec le Trésor Public.

Ces aménagements se sont toutefois avérés peu adaptés au nouveau contexte socio-économique marqué par de profondes réformes.

La loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit allait redéfinir complètement la configuration du système bancaire algérien. La loi confère ainsi une large autonomie, tant organique que fonctionnelle à la Banque Centrale, désormais dénommée Banque d'Algérie.

L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit abroge la loi n°90-10 du 14 avril 1990. Vient ensuite l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

La direction, l'administration et la surveillance de la Banque sont assurées respectivement par le Gouverneur, le Conseil d'administration, présidé par le Gouverneur et par deux censeurs. Le Conseil d'administration est composé de trois Vice-gouverneurs et de trois hauts fonctionnaires désignés en raison de leurs compétences en matière économique et financière.

¹www.bank-of-algeria.dz , consulté le 11/05/2021

Le Gouverneur est nommé par décret présidentiel. Les trois Vice-gouverneurs sont nommés dans les mêmes conditions. Les autres membres du Conseil d'administration sont nommés par décret exécutif.

Les censeurs sont nommés par décret présidentiel, sur proposition du Ministre chargé des finances.

a. Rôle et missions :

La Banque d'Algérie a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie.

La Banque d'Algérie établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer

Elle établit en outre, les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée. La Banque d'Algérie détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant :

- Les ratios de gestion bancaire
- Les ratios de liquidités
- L'usage des fonds propres - risques en général, etc...

b. Organisation :

Pour mener à bien ses missions, la Banque d'Algérie est organisée au niveau central en Sept (7) Directions Générales s'occupant des départements d'études, d'inspection et des activités bancaires :

- Direction Générale des Etudes ;
- Direction Générale de l'Inspection Générale ;
- Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire ;
- Direction Générale du Contrôle des Changes ;
- Direction Générale de la Caisse Générale ;
- Direction Générale des Relations Financières Extérieures
- Direction Générale du Réseau

Deux (2) des Directions Générales gérant des aspects spécifiques liés à l'émission de billets et à la formation bancaire, il s'agit de :

- La Direction Générale de l'Hôtel des Monnaies (Imprimerie et frappe) ;
- La Direction Générale de l'Ecole Supérieur de Banque qui prend en charge la fonction formation et le recyclage du personnel de l'ensemble du secteur bancaire.

Deux (2) Directions Générales chargées de la gestion administrative et des moyens de la Banque, il s'agit de :

- La Direction Générale des Ressources Humaines ;
- La Direction Générale de l'Administration des Moyens.

Elle dispose, en outre d'un réseau composé de 48 agences et succursales, lui assurant une présence effective dans chacune des wilayas du pays : les agences et succursales sont coordonnées par trois directions régionales implantées dans les villes d'Alger, Oran et Annaba.

2. Présentation de la Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire (DGCRB)¹

2.1. Rôles et missions :

La DGCRB a pour mission d'une part, d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du crédit et de mobilisation de l'épargne et d'autre part, de veiller à la coordination et à la cohérence de l'ensemble de la réglementation bancaire relevant des prérogatives des banques.

A ce titre, elle est chargée :

- ✓ De participer à l'élaboration de la réglementation ;
- ✓ D'organiser, de gérer et de contrôler toutes les opérations liées à la politique de l'épargne et du crédit ;
- ✓ Des opérations du refinancement des banques ;
- ✓ D'assurer la gestion et la dynamisation du marché monétaire ;
- ✓ D'initier, de faire ou d'étudier toutes propositions émanant des autres structures ;

¹ Document interne à la Banque d'Algérie : « aperçu général sur les fonctions de la Direction du Refinancement.

2.2 Organisation¹ :

Pour l'exercice de ses missions, la DGCRB est organisée en quatre (04) directions qui se présentent comme suit :

- ✓ Direction du refinancement ;
- ✓ Direction de la réglementation bancaire et des agréments ;
- ✓ Direction des centrales des risques, des impayés et des bilans.
- ✓ Direction des marchés monétaire et financier.

Comme nous avons effectué notre stage de fin d'études à la Direction du Refinancement, nous allons poursuivre par la présentation de celle-ci.

3. Présentation de la Direction du Refinancement :²

3.1 Rôles et missions :

Cette direction a pour mission d'organiser et de gérer toutes les opérations de refinancement des banques (réescompte, avances, crédits). Conformément à la lettre commune n° 221 du 14 juillet 1992 fixant les missions et attributions des structures centrales de la Banque d'Algérie, la Direction du Refinancement est chargée :

- ✓ D'initier et de proposer tout instrument et mesure réglementaire pouvant faire du refinancement un véritable outil d'affectation et de régulation de la masse monétaire ;
- ✓ De définir les conditions de refinancement ;
- ✓ De concevoir les supports nécessaires aux opérations de refinancement et de proposer les objectifs à atteindre ;
- ✓ De définir les différents paramètres de refinancement, les taux interbancaires, le taux de réescompte et ce dans le but d'organiser le cadre d'intervention de la Banque d'Algérie ;
- ✓ De suivre le montant du refinancement total en rapport avec l'objectif monétaire retenu ;
- ✓ D'étudier les dossiers des entreprises soumis par les banques primaires dans le cadre des demandes d'accès au réescompte ;
- ✓ De gérer le portefeuille central, d'étudier les dossiers de crédits et de vérifier la qualité des effets présentés ;

¹ Organigramme de la banque d'Algérie joint en annexe N°05

² Document interne à la Banque d'Algérie : « aperçu général sur les fonctions de la Direction du Refinancement.

- ✓ De suivre le montant des effets publics détenus dans le portefeuille de la Banque et de veiller à sa conformité avec l'esprit de la loi relative à la monnaie et le crédit et les différentes réglementations ;
- ✓ De vérifier la qualité des effets proposés au refinancement, leur existence dans le cadre de billet global de mobilisation (BGM) et enfin l'absence éventuelle de leur double emploi ;
- ✓ D'établir périodiquement des situations de portefeuille reprenant par banques primaires le retard des effets admis ;
- ✓ D'initier et de gérer les actions liées à la mobilisation de l'épargne nationale ;
- ✓ D'identifier, de définir et de mettre en œuvre tout instrument ou formule pouvant encourager l'épargne et sa collecte ;
- ✓ D'initier toute action nécessaire à une standardisation et une normalisation des supports et moyens utilisés dans les opérations de paiement (chèques, équipements...etc.).

3.2 Organisation ¹:

La Direction du Refinancement est composée de deux (02) sous directions :

- ❖ La sous-direction du Réescompte ;
- ❖ La sous-direction des statistiques et des engagements des entreprises.

3.2.1 La Sous-Direction du Réescompte :

Elle est composée de trois (03) services :

- ✓ Service Portefeuille ;
 - ✓ Service Réescompte ;
 - ✓ Service Trésorerie.
- ❖ **Service portefeuille** : ce service assure la mission de dépositaire des effets ou valeurs escomptées (conservation des effets) et a la charge d'en assurer l'envoi en recouvrement à l'échéance. Le traitement des effets se traduit notamment par leur conservation durant la période de refinancement et l'intervention de la Direction de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle (DCBC) pour la mise en garantie des effets publics au profit de la Banque d'Algérie.

Depuis l'avènement du système ARTS, les effets publics sont dématérialisés et inscrits en compte courants des banques et établissements financiers ouverts auprès de la Banque d'Algérie.

¹Organigramme de la direction du refinancement joint en annexe N° 06

❖ **Service réescompte :** s'agissant du volet réescompte, il est l'un des mécanismes dont disposent les banques pour faire face à leurs besoins de trésorerie. Les effets admis en garantie au titre de la contrepartie (effets publics et privés réescomptables) sont définis par le règlement

N°15-01 du 19 février 2015 complété par le règlement 16-03 du 28 juillet 2016 relatif aux opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers.

N.B : il convient de signaler que, depuis août 2016, les deux services cités supra sont réactivés pour répondre aux besoins de liquidité dont souffre le secteur bancaire actuellement.

❖ **Service trésorerie :** il est chargé de déterminer la position des comptes courants des banques et établissements financiers (position de trésorerie) ainsi que de centraliser tous les flux ayant un impact direct sur leur trésorerie. A cet effet, un suivi est assuré quotidiennement dont le but consiste à surveiller de près la situation de trésorerie des banques, des établissements financiers et des autres institutions d'une part, et de se renseigner pour les besoins du marché monétaire sur le niveau de la liquidité bancaire pour prévoir éventuellement les interventions de la Banque d'Algérie d'autre part.

A propos de ce dernier concept et vu le manque de liquidité exprimé par les banques, la BA est intervenu non seulement par la réintroduction du dispositif du réescompte dans sa politique monétaire mais aussi par la diminution du taux des réserves obligatoire de 12% à 8%.¹

3.2.2 La Sous-Direction des Statistiques et des Engagements des Entreprises :

La mission de cette sous-direction consiste à exercer un contrôle à posteriori des crédits accordés par les banques aux entreprises publiques et privées et dont le montant dépasse une certaine somme.

A cet effet, chaque établissement ayant distribué un crédit doit impérativement transmettre le dossier dépassant le seuil réglementaire à la Banque d'Algérie en vue de l'étudier et de statuer éventuellement sur son réescompte.

❖ **Seuils de déclaration :**

Les banques sont tenues de transmettre à la Banque d'Algérie (Direction du Refinancement) un dossier d'informations sur les entreprises bénéficiaires de crédits lorsque les ouvertures ou les encours de crédits à court, moyen et long termes sont égaux ou supérieurs à :

¹ Instruction N°03-2016 du 25 avril 2016 modifiant et complétant l'instruction N°02-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.

Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes

- ✓ 1 000 000 000DA pour les entreprises publiques nationales dont les dossiers doivent être adressés au siège de la Banque d'Algérie à Alger ;
- ✓ 500 000 000DA pour les entreprises mixtes ;
- ✓ 100 000 000DA pour les entreprises privées nationales.

Pour ces deux dernières catégories d'entreprises (mixtes et privées), leurs dossiers de crédits sont adressés au siège de la Banque d'Algérie dans chaque chef-lieu de wilaya en fonction de l'implantation du siège social du bénéficiaire du crédit.

La Banque d'Algérie se réserve le droit de demander aux banques et établissements financiers l'envoi de tout dossier de crédit dont le montant du crédit accordé est inférieur aux planchers susvisés.

❖ Délais de transmission des dossiers pour le contrôle à posteriori :

- Les dossiers de crédits à court terme (crédits de campagne et crédits de trésorerie) doivent parvenir à la Banque d'Algérie dans un délai d'un (01) mois à compter de la date d'octroi des crédits ;
- Les dossiers de crédits à moyen et long termes doivent parvenir aux services de la Banque d'Algérie dans un délai de trois (03) mois à compter de la date d'octroi des crédits.

Ces dossiers doivent comprendre l'ensemble des documents que les banques ont reçu avec la demande de crédit. Tout dossier jugé incomplet doit faire l'objet d'un complément d'informations dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours. Les dossiers non complétés sont déclarés à la Commission Bancaire.

Section 2 : les procédures des mobilisations des effets commerciaux :

Cette section sera consacrée à la présentation de la procédure de mobilisation des effets publics dans le cadre d'escompte, et des effets privés dans le cadre du réescompte et cela en mettant l'accent sur le rôle de chacune des deux sous directions. Finalement une étude de cas d'un dossier de crédit traité au niveau de service de contrôle a posteriori.

1. Le service réescompte :¹

1.1 Cas d'escompte d'effets publics :

❖ Conditions d'éligibilité :

Les effets publics éligibles aux opérations d'escompte sont :

Les bons de Trésor à court et moyen termes non engagés dans d'autres opérations et admissibles à l'escompte sont, de fait, dématérialisés et inscrits en comptes courants des banques ouverts auprès de la Banque d'Algérie ou du dépositaire central.

Les effets publics représentatifs d'emprunt national, propriété des banques ou reçus en garantie d'opérations de crédit sont au préalable dématérialisés et inscrits en comptes courants ouverts auprès de la Banque d'Algérie.

❖ Procédure suivie :

Les banques introduisent leurs requêtes d'escompte au moyen d'une demande écrite revêtue de la signature du responsable chargé des engagements de l'institution concernée précisant le (ou les) type(s) d'opération(s) souhaitée(s) et la nature des bons du Trésor et/ou des titres représentatifs d'emprunt national à engager.

Après identification et authentification des effets publics que les banques ont proposés à l'escompte, la Banque d'Algérie crédite leurs comptes de règlement via le système ARTS du montant escompté des effets achetés et/ou pris à échéance conventionnelle.

A l'échéance des opérations d'escompte d'effets publics, pris à échéance conventionnelle, la Banque d'Algérie débite le compte de règlement de la banque remettante du montant accordé lors de la conclusion de l'opération d'escompte et des intérêts précomptés contre remise (libération) des titres engagés.

¹Instruction N°02-2016 du 24 mars 2016 fixant le mode opératoire des opérations d'escompte et de réescompte d'effets publics et privés en faveur des banques et établissements financiers et d'avances et crédits aux banques.

Dans le cas où une banque souhaite retirer un (ou des) effet(s) avant l'échéance de l'opération d'escompte, elle peut introduire une demande motivée à cet effet auprès des services de la Banque d'Algérie. En cas d'acceptation, une ristourne d'agios d'escompte sera calculée sur le nombre de jours restant à courir et portée au crédit du compte de règlement de la banque concernée.

1.2 Cas de réescompte d'effets privés :

❖ Documents exigés :

Une banque qui souhaite recourir au réescompte doit présenter, aux services de la Banque d'Algérie (à la sous-direction du réescompte), un dossier de base qui inclut, pour toutes les opérations de réescompte d'effets privés :

- ✓ La demande de réescompte ;
- ✓ L'état des effets réescomptables ;
- ✓ Une reconnaissance de dette envers la Banque d'Algérie (billet global de mobilisation) revêtu des signatures de la banque concernée et de la Banque d'Algérie (modèle joint en annexe n° 07).

Pour le financement des stocks liés au financement des produits agricoles (crédit de campagne), les banques concernées, avec leur demande de réescompte accompagnée d'un état actualisé des stocks mensuels dûment certifié, présentent à la Banque d'Algérie un état des crédits y afférent consentis à leur clientèle. La mobilisation de ces effets peut s'effectuer selon la procédure du billet global de mobilisation.

Au titre des crédits à moyen et long termes, les banques sont tenues de transmettre avec leur demande de réescompte les documents suivants :

- ✓ Informations sur l'activité financée ;
- ✓ Nature du financement ;
- ✓ Source(s) de financement en cas de financement partiel obtenu d'autres banques ;
- ✓ Echancier de remboursement.

❖ Procédure suivie :

Lors de la remise du billet global de mobilisation avec l'état détaillé des effets, les services de la Banque d'Algérie procèdent à l'examen détaillé de la qualité des effets présentés. Les effets non acceptés au réescompte sont déduits du total des effets proposés au refinancement.

La banque concernée et créditée valeur jour, par le mouvement des comptes de règlement à concurrence des quotités arrêtées.

A l'échéance du réescompte, la Banque d'Algérie débite le compte du règlement de la banque concernée pour le montant du réescompte accordé et les intérêts dus contre la remise du BGM.

N.B : un Billet Global de Mobilisation (BGM) est un papier qui permet de mobiliser un ou plusieurs effets privés de même nature faisant l'objet de réescompte. Il représente une reconnaissance de dette envers la Banque d'Algérie.

Le billet global de mobilisation souscrit à l'ordre de la BA doit être systématiquement accompagné d'un état détaillé des effets servant de support couvrant le montant des effets réescomptés suivant la quotité concernée et les montants des intérêts dus.

Chaque BGM doit porter les mentions suivantes :

- ✓ Le nom de la banque ou de l'établissement financier concerné ;
- ✓ La date de valeur ;
- ✓ L'échéance (maximum six (06) mois) ;
- ✓ Le montant de l'effet ;
- ✓ Le nombre de jours servant pour le décompte des intérêts.

2.Le service du contrôle à posteriori :

Seuls les effets privés représentatifs des dossiers de crédit à court, moyen et long termes transmis pour le contrôle à posteriori peuvent faire l'objet de demande de refinancement à la Banque d'Algérie. Ces dossiers font l'objet d'une analyse financière au niveau de la Sous-Direction des Statistiques et des Engagements des Entreprises.

2.1. Etude de cas d'un dossier de crédit traité au niveau de servie de contrôle a posteriori :

Afin de concrétiser ce que l'on a exposé précédemment, nous allons faire l'étude d'un cas pratique d'analyse financière d'un dossier de crédit d'exploitation d'une entreprise qu'une banque commerciale privée a présenté à la banque d'Algérie en vue d'un éventuel accès au refinancement via le dispositif de réescompte. En effet cette entreprise a sollicité auprès de sa banque commerciale un crédit d'exploitation (découvert) d'un montant de 423 188 000.00 DA

Cette entreprise portera le nom de **l'entreprise « ALPHA »** en raison de la confidentialité des données.

2.1.1. Présentation de la relation :

L'entreprise alpha est une affaire personnelle qui consiste en une école, dont la dénomination est « Ecole béta », cet établissement a été créé en 2015 et est situé dans la ville de Blida au lieu-dit « Ben Belouaid ».

L'objet de l'actuelle demande est le financement d'une annexe située dans la Daira de Beni Mered, W.BLIDA, sur une distance de 4.5km de l'établissement actuel.

2.1.2. Présentation de l'établissement scolaire « Ecole béta » :

L'école regroupe actuellement 50 classes avec 1000 élèves répartis selon palier, comme suit :

-primaire : 344 élèves

-collège CEM : 73 élèves

-lycée 283 élèves

Tenant compte des réalisations de l'affaire en 2019, soit un CA de 773773 KDA, le prix moyen appliqué est de 77 KDA /élève annuellement

La nouvelle annexe, objet de la demande de financement, a comme but d'atteindre une capacité d'accueil de 1800 élèves regroupés sur 60 classes répartis comme suit :

-crèche : 160 élèves

-primaire : 670 élèves

-collège CEM : 670 élèves

-lycée : 300 élèves

Le prix moyen prévu sera de 200 KDA/An, dont le détail est repris comme suit :

-Crèche : 144 KDA

-Primaire : 216 KDA

-Moyen : 240 KDA

2.1.3. Secteur des écoles privées dans la wilaya de Blida :

La wilaya de Blida compte actuellement plus de 32 établissements scolaires privés, parmi ces établissements, on compte l'école SIM, le Lycée EN-NADJAH, Ecole l'Ecureuil, Ecole BAYA et

la SARL KID'S SCHOOL EL-RAZI, qui représentent les plus grands concurrents au niveau de la wilaya.

Pour la commune de Beni Mered, on compte 07 écoles, dont les l'école RACIM qui représente le principal concurrent au niveau de la Daïra.

Concernant la tarification appliquée, celle-ci se décline comme suit :

-Tarif Minimum : 50 KDA

-Tarif Maximum : 150 KDA

-Tarif Moyen : 117 KDA

2.1.4. Clientèle ciblée et secteur de l'éducation publique :

Afin de réaliser les objectifs du projet en matière de taux de remplissage, l'affaire devra cibler la tranche d'âge de 0-19 ans via les couples de classe moyenne et supérieure avec enfants, notamment les couples actifs.

La willaya de Blida compte 1.4 millions d'habitants dont 20% représentent la tranche 0-9 ans et 21% la tranche 10-19 ans.

La zone ciblée est la ville de Blida et ses environs, dont la démographie atteint plus de 250 000 Habitants. Concernant la commune de Beni Mered, celle-ci compte 40 000 habitants.

Par conséquent, et se basant sur ces statistiques, la clientèle ciblée englobe plus de 102 000 habitats dont l'âge varie entre 0-19 ans et ce, de manière globale, sans tenir compte de la catégorie sociale ainsi que le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques.

Par ailleurs et concernant le secteur de l'éducation publique, la willaya de Blida a enregistré pour la rentrée scolaire 2018/2019, 287 403 élèves tous cycles confondus, soit une croissance de 8.5% comparé à la rentrée 2017/2018.

Les élèves sont répartis, selon cycle, comme suit :

- 156 252 élèves pour 372 écoles primaires, avec un encadrement de 5169 enseignants, dont 195 établissements dotées de cantine.

-94 763 collégiens pour 143 collèges encadrés par 4510 PEM, toutes matières confondues

-36 388 Lycéens pour 49 lycées pour un encadrement pédagogique de 2543 professeurs

Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes

Il y a lieu de signaler également qu'en plus des établissements cités ci-dessus, deux écoles primaires, quatre collèges, un lycée ainsi dix autres établissements en cours de construction durant cette période ont été réceptionnés à ce jour.

2.1.5. Analyse financière de l'entreprise « ALPHA » :

Après identification et vérification des documents exigés, le chargé d'étude du service du contrôle à posteriori procède à l'analyse financière et l'étude des états financiers de l'entreprise « ALPHA » en suivant les étapes citées dans la section une de chapitre deux :

2.1.5.1. L'analyse du bilan financier :

Les grandes masses des bilans financiers (2017, 2018 et 2019) de l'entreprise «ALPHA» présentés en **annexes N° 08**, se dressent comme suit :

Tableau n° 11 : Les grandes masses d'actif de l'entreprise « alpha »

Unité : DA

Actif					
	2017	2018	Var (%)	2019	Var(%)
Actif immobilisé	11 024 060	14 568 394	32 %	15 922 251	9 %
Immobilisations incorporelles	37 745	24 502	-35 %	11 259	-54%
Immobilisations corporelles	10 146 315	13 703 892	35 %	11 459 109	-16 %
Immobilisations encours	840 000	840 000	0 %	4 451 883	430 %
Immobilisations financières	0	0	-	0	-
Actif circulant :	11 294 844	27 999 841	148 %	35 954 294	28 %
Valeurs d'exploitation	0	0	-	0	-
Valeurs réalisables	858 390	775 671	-12 %	704 645	-6 %

Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes

Valeurs disponibles	10 436 454	27 999 841	161 %	35 249 649	29 %
Total	22 318 904	42 568 235	91 %	51 876 545	22 %

Commentaire :

Sur la base de la structure de l'actif :

- **Actif immobilisée** : l'actif immobilisé augmente progressivement entre 2017 et 2019 qui sont due à des immobilisations corporelles.
- **Actif circulant** : ce poste enregistre une grande augmentation de 148 % entre 2017 et 2018, puis a connu une augmentation moins importante entre 2019 et 2020, Cette augmentation est due à une hausse significative des valeurs disponibles.

Tableau n° 12 : Les grandes masses du passif de l'entreprise « alpha »

Unité : DA

Passif					
	2017	2018	Var(%)	2019	Var(%)
Capitaux permanents :	20 559 501	37 290 229	81 %	48 440 370	30 %
Capitaux propres	20 559 501	37 290 229	81 %	48 440 370	30 %
DMLT	-	-	-	-	-
DCT	1 759 403	5 278 006	200 %	3 436 175	-35%
Total	22 318 904	42 568 235	91 %	51 876 545	22 %

--	--	--	--	--	--

Commentaire :

Sur la base de Structure du passif

❖ Capitaux permanents

On remarque une augmentation de ce poste de 81% entre 2017 et 2018, après une diminution en 2019 de 30% par rapport au 2018.

❖ Dettes à court terme

Pour les dettes à court terme, On constate une grande augmentation en 2018 de 200% par rapport à 2017 puis une baisse importante de 35% au 2018 par rapport à 2019.

2.1.5.2 : L'évolution des indicateurs d'équilibre financier :

Le tableau détaillé du calcul des indicateurs d'équilibre financier est joint en annexe N°09.

Tableau n° 13 : Les principaux indicateurs d'équilibre financier de l'entreprise « alpha »

Unité : DA

Agrégats	2017	2018	Var(%)	2019	Var(%)
Fonds de roulement	9 535 441	22 721 835	138 %	32 518 119	43 %
Besoin en fonds de roulement	-537 578	-3 419 938	-537 %	-1 445 698	58 %
Trésorerie	10 073 019	26 917 444	167 %	33 963 817	26 %

Commentaire :

- Le Fond de Roulement (FR)

Nous constatons que le FR est positif cela signifie que les ressources stables couvrent les emplois stables

- Le Besoin de Fond de Roulement (BFR)

BFR est négatif ce qui signifie que le passif circulant couvre l'actif circulant.

- La Trésorerie

La trésorerie est positive, cela signifie que le fond de roulement est suffisant pour financer le besoin de fond de roulement

2.1.5.3. Analyse des soldes intermédiaires de gestion :

Le tableau détaillé du calcul des SIG est joint en annexe N°10.

Tableau n° 14 : Les principaux SIG de l'entreprise « alpha »

Unité : DA

	2017	2018	Var(%)	2019	Var(%)
CA	30 985 413	69 877 064	126 %	77 373 321	11 %
VA	24 544 709	54 807 843	123 %	67 051 145	22 %
EBE	-172 222	24 205 027	14156 %	19 194 866	-21 %
RBE	-1 010 998	21 045 818	1982 %	11 153 140	-47 %
RF	-	-	-	-	-
RBAO	-	-	-	-	-
RNE	-1 010 998	21 045 818	1982 %	11 153 140	-47 %

Commentaire :

L'entreprise réalise des chiffres d'affaires importants qui a impacté sur la valeur ajoutée durant les (02) premières années d'étude, de sorte que le chiffre d'affaire présente une augmentation de 126 % en 2018 comparant en 2017, contrairement en 2019 le chiffre d'affaire a connu une diminution significative par rapport au 2018, Ce qui a conduit à une diminution de valeur ajoutée.

L'EBE suit la même évolution du chiffre d'affaire, en 2019 L'EBE est négatif cela signifie que la valeur ajoutée par l'entreprise ne couvre pas les charges du personnel et versement des impôts.

Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes

Le résultat net de l'exercice est négatif en 2017 et extrêmement faible au cours de l'année 2018 et 2019.

2.1.5.4. L'analyse par les ratios :

❖ Analyse de la profitabilité :

Tableau n° 15 : Calcul de la profitabilité de l'entreprise « alpha »

Ratio	Mode de calcul	2017	2018	2019
Ratio de marge nette sur les ventes	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$	-3%	30 %	14 %
Ratio de compétitivité	$\frac{CA_N - CA_{N-1}}{CA_{N-1}}$	/	125 %	11 %
Ratio du poids des charges de personnel	$\frac{\text{Frais de personnel}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$	31%	41%	60%
Ratio de couverture des intérêts	$\frac{\text{RBE}}{\text{Charges financières}}$	/	/	/

Commentaires :

Pour chaque 100 DA vendu, les actionnaires ont obtenu -3 DA en 2017 et 30 DA 2018 et 14 DA en 2018. On peut dire que le niveau de profitabilité de l'entreprise a connu une augmentation de 33 % entre 2017/2018, puis un retour de 15% en 2018.

L'entreprise a connu une forte augmentation du CA en 2018, de plus de 100 %, malgré la baisse qu'a connue le ratio de marge nette sur les ventes. Donc cette évolution positive se traduit par le surenchérissement des coûts (augmentation du prix de vente) et non pas par le gain des parts de marché (le volume). Elle a su maîtriser ses charges salariales à travers un niveau relativement une augmentation de 10% en 2018 et de 20% en 2019 du poids des frais de personnel.

❖ Analyse de l'efficacité de la gestion des actifs :

Tableau n° 16 : Mesure de l'efficacité de gestion des actifs de l'entreprise « alpha »

Ratio	Mode de calcul	2017	2018	2019
-------	----------------	------	------	------

Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes

Ratio de rotation du capital	$\frac{\text{Chiffre d'affaire (HT)}}{\text{Total actif}}$	1.38 fois	1.64 fois	10.73 fois
Ratio de rotation des stocks	$\frac{\text{Chiffre d'affaire (HT)}}{\text{Stocks}}$	/	/	/
Ratio de la durée moyenne de recouvrement des créances clients	$\frac{\text{Créances clients} * 365 \text{ jrs}}{\text{Chiffre d'affaires (TTC)}}$	10 jours	4 jours	3 jours
Ratio de délai moyen du crédit fournisseur	$\frac{\text{Fournisseur de bien et S}^{ce} * 365}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$	10 jours	4 jours	2 jours

Commentaires :

Le ratio de rotation du patrimoine est supérieur à 1 sur toute la période, ce qui a un impact positif sur la rentabilité économique.

En dépit de l'inefficacité de la gestion des créances clients, vu que le délai a diminué, l'entreprise a obtenu en contrepartie des délais de paiement qui ont diminué de la même cadence, auprès de ses fournisseurs.

❖ Analyse de la structure de financement :

Tableau n° 17 : La structure de financement de l'entreprise « alpha »

Ratio	Mode de calcul	2017	2018	2019
Ratio de couverture du risque liquidatif	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total bilan}}$	92 %	87 %	93 %
Ratio de capacité d'endettement	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{DMLT}}$	/	/	/
Ratio de capacité de remboursement	$\frac{\text{DMLT}}{\text{CAF}}$	0	0	0

Commentaires :

Le taux de couverture du risque liquidatif est forte, il se situe dans la zone de prudence (>86 % et < 94 %) cela indique donc une surface financière forte, et veut dire que la part des capitaux dans le financement est, ce qui dénote un volet endettement très fort. Donc cela indique clairement que l'entreprise dispose une bonne assise financière.

❖ Analyse de la liquidité :

Tableau n° 18 : Mesure de la liquidité de l'entreprise « alpha »

Ratio	Mode de calcul	2017	2018	2019
Ratio du fonds de roulement	$\frac{\text{Actif circulant}}{\text{Dettes à court terme}}$	6.41	5.30	10.46
Ratio de trésorerie	$\frac{\text{V. réalisables} + \text{V. disponibles}}{\text{Dettes à court terme}}$	6.41	5.30	10.46

Commentaire :

Il est clair que l'entreprise a des problèmes de liquidité notamment en 2019 vu que les valeurs réalisables et les valeurs disponibles ne couvrent de ses engagements à court terme.

Le ratio du fonds de roulement est très fort en 2017,2018 et 2019, et cela s'explique par la diminution du BFR et l'augmentation du FR Le ratio de trésorerie est très forte aussi, Donc cette entreprise dispose une liquidité très forte.

❖ Analyse de la rentabilité et du risque de faillite :

Tableau n° 19 : Mesure de la rentabilité de l'entreprise « alpha »

Ratio	Mode de calcul	2017	2018	2019
-------	----------------	------	------	------

Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes

Ratio de rentabilité des actifs	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Total actif}}$	-5 %	40 %	21 %
Ratio de rentabilité des avoirs des actionnaires	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Capitaux propres nets}}$	-4.91%	56.43 %	23 %
Effet de levier	$\frac{\text{La rentabilité des avoirs des actionnaires}}{\text{La rentabilité des actifs}}$	0	0	0

Commentaire :

Le ratio de rentabilité économique, qui dépend de la rentabilité professionnelle et de l'efficacité de la gestion des actifs, est augmenté pour l'année 2016 à 40% et diminué en 2019 sur

Le ratio de rentabilité des avoirs des actionnaires qui dépend, en plus des deux éléments déterminants la rentabilité économique, d'une bonne structure de financement qui permet à l'entreprise de maximiser sa rentabilité financière à travers l'effet de levier, mais aussi de maîtriser le risque de faillite.

2.1.6. Analyse SWOT :

Points forts :

- Bonne rentabilité de l'affaire.
- Structure financière équilibrée et bonne solvabilité de l'affaire.
- Croissance de l'activité.
- Nantissement de bon de caisse de 100 1000 KDA.

Points faibles :

- Surestimation des données prévisionnelles transmises.
- Importance du crédit sollicité.

2.1.7 Déduction et Décision de la Banque d'Algérie :

L'analyse financière de ses bilans est TCR nous renseigne sur ce qui suit :

- La structure financière de l'entreprise est caractérisée par des FR positifs et en évolution durant les années étudiées, les fonds propres nets sont très satisfaisants et ils représentent en moyen, sur la période d'étude 91% du total bilan, ce qui traduit clairement que l'entreprise dispose d'une bonne assise financière.
- Les dettes MLT représentent en moyenne un taux de 9% du total bilan.
- Accroissement très favorable de l'activité
- Le résultat est bénéficiaire en 2018 /2019

En conclusion nous émettons un avis favorable pour la mobilisation du CMT a hauteur :

100 000 000,00 DA _Crédit à moyen terme _échéance 09/11/2025.

Section 3 : Analyse Des Outils De Refinancement Des Banques Commerciales Algériennes : Etude Des Deux Cas Sur le Marché Monétaire

« L'opération d'Open Market, Facilité De Prêt Marginal »

Cette section va entamer le cas pratique lié aux opérations de refinancement sur le marché monétaire algérien. C'est pour cela, nous allons tout d'abord présenter la DMMF en expliquant ses missions et son organisation. Puis nous étudierons un cas pratique d'une opération d'Open Market, Ainsi une autre opération de facilité de prêt marginal.

1. Présentation de la DMMF¹ :

Le marché monétaire algérien est représenté par une direction appelée la Direction des Marchés Monétaire et Financier, partie prenante de la DGCRB.

1.1. Missions de la DMMF :

La DMMF a pour principale mission la gestion et la dynamisation du marché monétaire. A ce titre, elle est chargée de :

- Gérer la liquidité bancaire ;
- Constituer et organiser une base de données permettant l'élaboration de prévisions sur l'évolution des facteurs autonomes de la liquidité bancaire ;
- Etablir et développer des relations d'affaires avec l'ensemble des intervenants sur le Marché Monétaire tels que les banques, les établissements financiers, investisseurs institutionnels, Trésor Public...
- Intervenir régulièrement sur le marché monétaire tout en utilisant les instruments de la politique monétaire afin de garantir son équilibre ;
- Veiller à l'harmonisation du financement de l'économie suivants les objectifs fixés par l'autorité monétaire et ;
- Contribuer à l'émergence d'un Marché de capitaux.

1.2. Organisation de la DMMF :

La DMMF est organisée en deux sous directions :

¹Document interne à la banque d'Algérie.

- La sous-direction des Marchés de Capitaux ;
- La Sous-Direction des opérations du Marché Monétaire.

1.2.1. La sous-direction des marchés de capitaux :

Cette sous-direction est chargée des activités suivantes :

- Gestion et développement des instruments du Marché Monétaire ;
- Gestion du Marché des titres publics ;
- Mise en place et actualisation des bases de données statistiques et ;
- Suivi et gestion prévisionnelle de la liquidité bancaire.

1.2.2. La sous-direction des opérations du marché monétaire :

Au sens du règlement n°91-08 du 14 Août 1991 portant organisation du Marché Monétaire et des textes subséquents notamment le règlement 2002-04 complétant celui-ci, la sous-direction des opérations du Marché Monétaire a pour mission de :

- Animer le marché monétaire et y assurer le rôle d'intermédiaire ; Comptabiliser les opérations traitées ainsi que la vérification de la conformité des documents ;
- Préparer les états de contrôle et calculer les commissions de courtage prélevées au titre de chaque transaction nouée et ;
- Préparer la balance quotidienne des comptes et gérer les instruments de politique reprises de liquidités.

2. Analyse des procédures des opérations de refinancement sur le marché monétaire :

On va analyser les différentes procédures de deux opérations de refinancement sur le marché monétaire cite en dessus :

2.1 opération d'open market¹:

Nous avons choisi de présenter une opération principale de refinancement à 7 jours à taux variable

¹ Instruction N°06-2016 du 1^{er} Septembre 2016 relative aux opérations d'open market portant refinancement des banques.

faite dans la période allant du 20 au 27 avril 2020. La procédure d'exécution de cette opération s'est effectuée selon l'ordre chronologique ci-après :

Etape 01 : Annonce de l'appel d'offres par la Banque d'Algérie

Etape 02 : Le message d'annonce des opérations d'appel d'offres à taux variable

Etape 03 : Message de réception de soumission à l'appel d'offres à taux variable

Etape 04 : Message de résultats des appels d'offres de financement à taux variable

2.1.1. Annonce de l'appel d'offres par la Banque d'Algérie

La première étape est d'annoncer un appel d'offres qui a pour objectif de définir les modalités de participation aux opérations d'open Market annoncées par la Banque d'Algérie.

Les titres admis aux opérations de refinancement sont :

- Titres publics négociables
- Titres privés négociables
- Créances non négociables

Suivi et gestion prévisionnelle de la liquidité bancaire.

Monsieur le directeur de marché monétaire

Appel d'offre N° 20/01/2020

Nous vous faisons parvenir notre soumission qui se présente comme suit :

Montant : 112 401 400 000,00 (CENT DOUZE MILLIARDS QUATRE CENT UN MILLIONS QUATRE CENT MILLE DINARS)

Nous soumissionnons à taux variable pour un montant : 112 401 400 000,00 DA

Effets offerts en garantie : **titre public négociables.**

Pièce jointe : liste détaillé des titres

D'autre part la liste détaillée des effets publics mise en garantie en faveur de la banque d'Algérie se présente comme suit :

Tableau20 : les effets publics en garantie

Nature du titre	Montant nominal	Code ISIN	Date d'éch	Nombre de jours restant	catégorie	seuil	Montant net
BTC 26 S	500 000 000,00	XXX	01/03/2020	41	Inférieur à 1 an	90 %	450 000 000,00
	200 000 000,00	XXX	15/03/2020	55			180 000 000,00
BTA 01 AN	14 400 000 000,00	XXX	03/02/2020	14			12 690 000 000,00
	7 500 000 000,00	XXX	16/06/2020	148			6 750 000 000,00
	500 000 000,00	XXX	06/10/2020	260			450 000 000,00
BTA 3 ANS	1 900 000 000,00	XXX	19/022020	30			1 170 000 000,00
BTA 5 ANS	3 930 000 000,00	XXX	26/07/2020	188			3 537 000 000,00
BTA 2	10 000 000 000,00	XXX	18/11/2020	303			9 000 000 000,00

Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes

ANS	20 215 000 000,00	XXX	18/11/2020	303			18 193 500 000,00
1 ère tranche à 3,61 %							53 230 500 000,00
59 154 000 000,00							
BTA 02	15 800 000 000,00	XXX	10/11/2021	660	De 1 à inférieur à 5 ans	80 %	16 640 000 000,00
ANS	3 500 000 000,00	XXX	26/05/2021	492		2 800 000 000,00	
BTA 03	26 400 000 000,00	XXX	21/01/2021	366		21 120 000 000,00	
ANS	2 000 000 000,00	XXX	25/08/2022	948		1 600 000 000,00	
BTA 5	2 000 000 000,00	XXX	28/01/2023	1103		1 600 000 000,00	
ANS	2 000 000 000,00	XXX	03/03/2024	1503		1 600 000 000,00	
	1 746 000 000,00	XXX	02/05/2021	468		1 396 800 000,00	
OAT 7	5 176 000 000,00	XXX	26/01/2021	371		4 140 800 000,00	
ANS	500 000 000,00	XXX	05/07/2022	897		400 000 000,00	
OAT 10	3 623 000 000,00	XXX	23/02/2024	1494		2 898 400 000,00	
ANS							
OAT 15	443 000 000,00	XXX	18/03/2022	1518		354 400 000,00	
ANS							
2 ème tranche à 3,62 %							50 550 400 000,00
63 188 000 000,00							
OAT 15	1 000 000 000,00	XXX	03/05/2027	2659	Egal ou supérieur à 05 ans	70 %	700 000 000,00
ANS	704 000 000,00	XXX	07/07/2028	3089		492 800 000,00	
	5 611 000 000,00	XXX	23/03/2029	3348		3 927 700 000,00	
	5 000 000 000,00	XXX	19/07/2030	3831		3 500 000 000,00	
3 ème tranche à 3,63 %							8 620 500 000,00
12 315 000 000,00							
Total	134 648 000 000,00						112 401 400 000,00

2.1.2 Le message d'annonce des opérations d'appel d'offres à taux variable ou fixe.

Cette étape est courrier qui comporte les informations suivantes : (modèle de message joint en **annexe N°11**).

BANQUE D'ALGERIE

Direction des Marchés Monétaire et Financier

Nature de l'opération : opérations principales de refinancement à 7 jours

- Appel d'offres n° Ndu19/04/2020
- Date de valeur : 20/04/2020
- Date d'échéance : 27/04/2020
- Taux d'intérêt planché : 3.50%
- Heure limite de réponse : 9h30min
- Heure limite de réponse des résultats : 13h
- Nature des effets demandés en garantie : Titres Publics Négociables,

Titres Privés

Le Directeur des Marchés Monétaire et Financier

2.1.3. Message de réception de soumission a l'appel d'offres à taux variables ou fixe : la BA reçoit la liste des effets proposés comme cet exemple **annexe N 12**

- Confirmation de la réception des soumissions des banques par la BC de 9h30 min jusqu'à 10h
- Vérification de l'existence et le blocage des titres par la comptabilité.
- Evaluation des soumissions reçues et adjudication par le fixing

étape, la banque d'Algérie reçoit la liste des effets proposés en garantie en montrant la nature

MESSAGES DE RECEPTION DE SOUMISSION A L'APPEL D'OFFRES

AU TAUX VARIABLE OU FIXE

Nous avons reçu ce jour, le 20/04/2020 à 09 heures 30 minutes votre offre pour un montant de 108 509 000 000,00 de D.A au taux d'intérêt plancher de 3,50%

Effets proposés en garantie : Effets publics

Nature du titre	ISIN/NIF	Montant National	Echéance du titre	Seuil	Montant Net	taux
O.A.T15ANS	XXX	5 000 000 000,00	19/07/2030	70	3 500 000 000,00	3.68
O.A.T15ANS	XXX	1 000 000 000,00	03/05/2027	70	700 000 000,00	3.68
O.A.T15ANS	XXX	5 611 000 000,00	23/03/2029	70	3 927 700 000,00	3.68
O.A.T15ANS	XXX	704 000 000,00	07/07/2028	70	492 800 000,00	3.68
B.T.A2ANS	XXX	3 500 000 000,00	26/05//2021	80	2 800 000 000,00	3.69
B.T.A2ANS	XXX	21 000 000 000,00	10/11/2021	80	16 800 000 000,00	3.69
B.T.A5ANS	XXX	2 000 000 000,00	28/01/2023	80	1 600 000 000,00	3.69
B.T.A5ANS	XXX	1 746 000 000,00	02/05/2021	80	1 396 800 000,00	3.69
B.T.A5ANS	XXX	2 000 000 000,00	03/03/2024	80	1 600 000 000,00	3.69
B.T.A3ANS	XXX	2 000 000 000,00	25/08/2022	80	1 600 000 000,00	3.69
B.T.A3ANS	XXX	500 000 000,00	23/02/2023	80	400 000 000,00	3.69
O.A.T10ANS	XXX	3 623 000 000,00	23/02/2024	80	2 898 400 000,00	3.69
O.A.T7ANS	XXX	500 000 000,00	05/07/2022	80	400 000 000,00	3.69
O.A.T15ANS	XXX	443 000 000,00	18/03/2024	80	354 400 000,00	3.69
B.T.C26ANS	XXX	5 000 000 000,00	09/08/2020	90	4 500 000 000,00	3.70
B.T.A1AN	XXX	7 500 000 000,00	16/06/2020	90	6 750 000 000,00	3.70
B.T.A1AN	XXX	500 000 000,00	06/10/2020	90	450 000 000,00	3.70
B.T.A1AN	XXX	2 600 000 000,00	01/03/2021	90	2 340 000 000,00	3.70
B.T.A2ANS	XXX	26 215 000 000,00	18/11/2020	90	23 593 500 000,00	3.70
B.T.A5ANS	XXX	3 930 000 000,00	26/07/2020	90	3 537 000 000,00	3.70
B.T.A3ANS	XXX	26 900 000 000,00	21/01/2021	90	24 210 000 000,00	3.70
O.A.T7ANS	XXX	5 176 000 000,00	26/01/2021	90	4 658 400 000,00	3.70
TOTAL		127 448 000 000,00			108 509 000 000,00	

2.1.4. Message de résultats des appels d'offres de financement à taux variable ou fixe Enfin

La BC va annoncer aux banques les résultats de l'appel d'offre suivantes :

- Le montant du calibrage est de 108 509 000 000,00 de D.A, donc le comité de liquidité a décidé d'injecter la totalité. Chaque banque va donc prendre la totalité des montants soumissionnés :
- Le montant total jugé pour la place : 293 485 259 352.00 de dinars

**MESSAGE DE RESULTATS DES APPELS D'OFFRES DE FINANCEMENT
BANQUE D'ALGERIE**

Destinataire : Banque :

Nature de l'opération : opération principale de refinancement

Montant total des offres introduites..... 293 485 259 352.00 de DA

Taux limite de..... 3,50%

Montant adjugé à la place.....293 485 259 352.00 de DA

Montant soumissionné.....127 448 000 000.00 de DA

Montant soumissionné après application de la décote. 108 509 000 000.00 de DA

Montant adjugé a votre banque108 509 000 000.00 de DA

Montant à créditer au profit de la banque d'Algérie 108 586 974 000 000.00 de DA

A échéance du 27/04/2020

2.2 l'opération de facilité de prêt marginal :

2.2.1 Mode opératoire d'une opération de facilité de prêt marginal¹:

- Les banques présentent leurs demandes d'accès à la facilité de prêt marginal (modèle joint en **annexe 13**) à la banque d'Algérie via la plateforme ARTS ou par fax aux services de la DMMF de la BA. Ladite demande doit compter l'indication du montant du prêt demandé. Le code ISIN des titres publics proposés, la date de l'opération et la date d'échéance des titres, au plus tard soixante minutes avant la clôture du système des paiements ARTS.
- Cette demande devra être confirmée par dealing ou par défaut par fax .
- Le compte de règlement de la banque concernée est alors crédité et son compte de titre débités du montant du prêt demandé, avant la fermeture du système ARTS, fixée à 16h30minutes
- A échéance la banque concernée rembourse la banque d'Algérie du montant du prêt ainsi que les intérêts dus via le système ARTS.

2.2.2 Cas pratique d'une facilité de prêt marginal :

Nous allons prendre comme cas pratique une facilité de prêt marginal accordée par DMMF le 23 mars de l'année 2021. Cette opération s'est déroulée comme suit :

- **Demande de facilité de prêt marginal :**

Comporte les informations suivantes :

✓ Destinataire : banque d'Algérie.

- **L'objet de la demande : Demande de facilité de prêt marginal.**

- La date de l'opération : 23/03/2021.

- La date d'échéance de l'opération : 24/03/2021.

- Le montant du prêt : 10.000.000,00 de DA (en chiffres et en lettres).

-Montant du billet global de mobilisation (BGM): 10.001.388,89 de DA

Le listing détaillé des titres remis en garantie :

¹Instruction N°07-2016 du 1^{er} Septembre 2016 relative à la facilité de prêt marginal

Code ISIN	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Montant du crédit
YYY	04/04/2021	5%	49.819.500,00

- **Blocage des titres :**

Dans le cadre d'une opération de facilité de prêt marginal d'un montant de 10 millions de dinars d'une durée de 24 heures et ayant pour échéance le 24 mars 2021. Nous vous demandons de bien vouloir procéder à la vérification et blocage du titre ci-joint :

Raison sociale de l'emprunteur	Date d'Echéance	Montant du crédit
YYY	04/04/2021	49.819.500,00

- **Message de résultats de la facilité prêt marginal**

Nature de l'opération : facilité de prêt marginal

Taux de la facilité de prêt marginal 5.00%

Montant soumissionner 49 819 500.00 de DA

Montant soumissionné après application de la décote 10 000 000.00 de DA

Montant à créditer au profit de la banque d'Algérie 10 000 000.00 de DA

A échéance du 24/03/2021

Tableau 21 : Listing détaillé des titres remis en garantie

Nature du titre	ISIN	Montant nominal	Echéance titre	seuil	Montant adjudgé	Taux
YYYY	YYY	49 819 500.00	04/04/2021	70	10 000 000,00	5.00

- **Déblocage des titres :**

Madame,

Nous vous demandons de bien vouloir procéder au déblocage des titres mis en garantie par les

Chapitre III Les mécanismes de refinancement des banques commerciales algériennes

banques et pour l'opération de facilité de prêt marginale à 24h de la journée du 23 /03/2021 au taux d'intérêt de 5% pour le montant suivant :

Banque	montant nominal
	10 001 388.88 de dinars
	49 819 500.00 de dinars

Conclusion du chapitre 03 :

Après avoir présenté notre structure d'accueil dans la section une, nous avons tenté tout au long de ce chapitre d'expliquer la procédure suivie par la Banque d'Algérie afin de refinancé les banques commerciales algériennes.

En effet, nous avons développé dans la deuxième section la procédure de mobilisation des effets faite par la sous-direction du réescompte ainsi que l'analyse des dossiers de crédit menée par la Sous-Direction des Statistiques et des Engagements des Entreprises par une étude d'un cas pratique d'un dossier de crédit d'exploitation de l'entreprise « ALPHA » transmis par une banque commerciale à la BA pour réescompter ses effets privés, et à travers lequel nous avons constaté que la situation de ladite entreprise était très saine et équilibrée et donc lui avons accordé un avis favorable.

Après avoir présenté la DMMF dans la troisième section, nous avons tenté d'étudier des deux cas pratique pour des opérations de refinancement sur le marché monétaire, Nous avons essayé d'expliquer le mode opératoire réservé à chacune de ces opérations.

CONCLUSION

GENERALE

Conclusion Générale

A travers ce modeste travail, nous avons pu constater que les banques par leur métier socialement utile, qui consiste à transformer des ressources à court terme en crédits à moyen et long termes et donc à transformer des échéances, sont exposées au risque de liquidité notamment dans les périodes de crises précisément la situation d'aujourd'hui.

Cette situation a poussé les banques algériennes à chercher des moyens de refinancement, c'est-à-dire de nouvelles ressources provenant du marché monétaire ou de la banque centrale afin de pouvoir distribuer à nouveau des crédits aux demandeurs lorsque toutes les ressources sont déjà engagées, et d'assurer le remboursement des dettes déjà contractées.

Cette conjoncture économique où s'est retrouvée l'Algérie a fait réagir les autorités monétaires à leur tête la Banque d'Algérie à mettre en œuvre les instruments de la politique monétaire visant le refinancement des banques.

Test des hypothèses :

Concernant la première Hypothèse « Le refinancement des banques se base sur la politique monétaire menée par le pays », on a déduit à travers le premier chapitre que la banque centrale ont la capacité de faire varier la quantité de monnaie en circulation, elle joue un rôle très important, en agissant essentiellement pour pouvoir combler les besoins de liquidité, le système bancaire a la possibilité de se diriger vers des sources de refinancement soit sur le marché monétaire ou hors marché monétaire .ce qui **confirme** cette hypothèse.

La seconde hypothèse qui concerne « L'intervention de la banque d'Algérie sur le marché monétaire est la seule mode pour le refinancement des banques commerciales algériennes » **est infirmée** car le marché monétaire représente une deuxième source de refinancement c'est le marché interbancaire des prêts et emprunts, à côté de l'intervention de la banque d'Algérie.

Quant à l'Hypothèse 03 l'utilisation du surplus de liquidité par les banques pour financer les entreprises et cette dernière augmentent le risque de refinancement ce qui **est infirmée**, car le risque de refinancement des banque lié par le contrôle a posteriori des dossier des crédits, l'existence des effets privés avec l'échéance de ces effets avant le processus de refinancement.

Conclusion Générale

finalement, à propos de cette dernière « La direction du marché monétaire et financier est considérée le principal moteur de refinancement des banques commerciales algériennes », est **infirmée** car le résultat du cas pratique montre que la politique du refinancement liée par une procédure de deuxième direction qui a une relation avec la première c'est la direction du refinancement .

Resultats d'étude :

- le marché monétaire constitue l'une des sources de refinancement des banques, à travers le marché interbancaire qui représente le cadre privilégié de refinancement des banques commerciales où elles peuvent s'échanger leur monnaie banque centrale par des opérations interbancaires de 24 heures ou des opérations à terme d'une part, ou à travers des opérations d'open market ou de facilité de prêt marginal d'autre part.
- Dans le volet réescompte, les banques désirant se refinancer via ce dispositif doivent au préalable envoyer un dossier de crédit à la sous-direction des statistiques et des engagements des entreprises qui procède à son analyse financière et porter les appréciations y afférentes pour se prononcer sur l'admissibilité des effets aux opérations de réescompte. Sur la base de ces appréciations, et après vérification de l'état des effets privés présentés, les services de la sous-direction du réescompte précèdent au crédit du compte de règlement de la banque concernée par le réescompte des effets représentatifs de crédits ayant reçu un accord de refinancement.
- Pour faire face à leur manque de liquidité, les banques se dirigent donc soit vers la direction du refinancement pour bénéficier des opérations entrant dans le cadre du dispositif du réescompte, soit vers le marché monétaire où elles peuvent se procurer des liquidités sur le marché interbancaire auprès d'autres banques disposant d'un excès de liquidités ou bien, via les interventions de la Banque d'Algérie (les opérations d'open market et les opérations de facilité de prêt marginal).
- Pour conclure, nous espérons avoir apporté, tout au long de ce modeste travail, les éléments de réponse attendus à la problématique posée antérieurement et avoir ainsi éclairci d'une manière générale, la politique du refinancement des banques commerciales Algériennes.

Conclusion Générale

Recomondations :

- Créer un progiciel liéé la banque d'Algerie et les banque commerciales pour un contrôle plus efficace .
- Créer un département au niveau de l'école supérieure des banques spécifiquement pour améliorer la qualité des études concernant les dossiers des crédits.
- Transférez la sous-direction qui est responsable sur le contrôle a posteriori des effets privés dans la direction du marché monétaire pour faciliter les traitements des opérations de refinancement.

Les pistes pour des recherches futurs :

- le role de la banque d'Algérie sur les effets commerciaux .
- le contrôle a postérieur et le refinancement bancaire.
- les mécanismes de refinancement sur le marché monétaire .
- l'impact de corona virus 19 sur le secteur bancaire algerien.

Bibliographie

Ouvrages :

1. AMMOUR, B. *Le système bancaire algérien : textes et réalités*, 2ème éditions. Alger : Editions DAHLAB, 2001. MEKIDECHE. M, *l'économie algérienne à la croisée des chemins*. Alger : Edition DAHLAB, Alger, 2008.
2. AZAM, J-P. *Théorie Macroéconomique et Monétaire*. Paris : Edition Nathan supérieur, 1986.
3. BAILLY, J-L., CAIR, G., FIGLIUZZI, A et LELIEVRE, V. *Economie monétaire et financière*. 2ème éd. Paris : Edition Bréal, 2006.
4. BENASSY, A. *Politique économique*. 1ère éd. Paris : Edition BOECK, 2004.
5. BENISSAD, H. *L'ajustement structurel : objectifs et expériences*. Alger : Edition Alim, 1993,
6. CAUDAMINE, G., Montier, J. *Banques et marchés financiers*. Paris : Edition ECONOMICA, 1998.
7. COUPPEY-SOUBEYRAN, J. *Monnaie, Banque, Finance*. 2ème éd. Paris : Edition PUF, 2012.
5. DE PALLENS G, *gestion financière de l'entreprise*, 8^{ème} édition, DUNOD, Paris, 1983.
6. DRUMETZ, F. PFISTER, C. SAHUC, J-G. *Politique monétaire*. 2ème éd. Paris : Edition de Boecksupérieur, 2015.
7. F. BOUYACOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, 2000.
8. FRANCK NICOLAS, « FINANCE pour non-financiers », 2^e édition, Dunod, 2016.
9. Françoise Drumetz, *politique monétaire*, de boeck, 1ère édition, 2010
10. Frédéric Mishkin, « Monnaie, banque et marchés financiers », nouveaux horizons, 8ème édition
11. Frederic Mishkin, « Monnaie, banque et marchés financiers », Pearson, 9ème édition, France 2010
12. Gilles Kolifrath et Thomas Journal, « Marché monétaire et obligataire » Tome 1, Revue Banque Edition.

Bibliographie

13. **JACQUES-HENRI DAVID**, « LA MONNAIE ET LA POLITIQUE MONETAIRE », economica, 1983.
14. **Jean-Luc Bailly, Gilles Claire et al**, économie monétaire et financière, Bréal éditions, 2000
15. **Juliette PILVERDIER-LATREYTE**, « finance d'entreprise », 8^{ème} édition, ECONOMICA, Paris, 2002
16. **K.Hamdi**, "Evaluation et financement de projets", Edition El Dar El Othmania
17. lexique d'économie, 12^{ème} édition, Dalloz, 2012
18. **Marie Delaplace**, « Monnaie et financement de l'économie », 3^{ème} édition, Dunod paris 2009
19. **MARIE-THERESE BOHN DI SCALA**, « Economie monétaire et bancaire, Droit général et bancaire », 2^e édition actualisée, Ellipses Edition Marketing S.A, 2013.
20. **MAXI FICHE** de gestion financière de l'entreprise Dov Ogien edition Dunod Paris 2008
21. **Michelle de MOURGUES**, « LA MONNAIE, SYSTEME FINANCIER ET THEORIE MONETAIRE », economica, 3^{ème} édition,
22. **MONIER.J, CAUDAMINE.G** « Banque et Marchés Financiers »Ed Economica, France 1998
23. **NAAS, A.** « le système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché ». ED Maisonneuve et larose, 2003.
24. **Pascal GAURDR.ON et Sylvie Lecarpentier-Moyal**, « économie monétaire et financière », 4^{ème} édition, édition economica 2012
25. **Pierre Conso et Farouk Hemici**, « GESTION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE », 10^e édition, Dunod, Paris, 2002.

Bibliographie

❖ Textes réglementaires : (Disponibles sur le site de la BA)

Ordonnance :

- Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Arrêtés :

- Arrêté du 6 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 2 novembre 2011 modifiant et complétant l'arrêté du 23 Ramadhan 1418 correspondant au 21 janvier 1998 portant encadrement et fonctionnement du marché des valeurs du Trésor en compte courant.
- Arrêté du 19 Joumada Ethania 1437 correspondant au 28 mars 2016 modifié et complété par l'arrêté du 25 Rajab 1437 correspondant au 3 mai 2016 fixant les conditions et modalités d'émission par le Trésor public d'un emprunt national pour la croissance économique

Règlements :

- Règlement n° 09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire.
- Règlement n° 15-01 du 19 février 2015 relatif aux opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers.
- Règlement n°16-03 du 28 juillet 2016 complétant le règlement n° 15-01 du 19 février 2015 relatif aux opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers.

Instructions :

- Instruction n° 01-05 du 13 janvier 2005 modifiant l'instruction n° 02-04 relative au régime des réserves obligatoires.

Bibliographie

- Instruction n° 03-09 du 25 février 2009 modifiant l'instruction n° 02-08 relative au régime des réserves obligatoires.
- Instruction n° 02-2013 du 23 avril 2013 modifiant et complétant l'instruction n°02-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.
- Instruction n° 02-2016 du 24 mars 2016 fixant le mode opératoire des opérations d'escompte et de réescompte d'effets publics et privés en faveur des banques et établissements financiers et d'avances et crédits aux banques.
- Instruction n° 03-2016 du 25 avril 2016 modifiant et complétant l'instruction n°02-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.
- Instruction n° 06-2016 du 1^{er} septembre 2016 relative aux opérations d'open market portant refinancement des banques.
- Instruction n° 07-2016 du 1^{er} septembre 2016 relative à la facilité de prêt marginal.
- Instruction n° 05-2016 du 02 octobre 2016 fixant le taux du réescompte.
- Instruction n° 09-2016 du 26 octobre 2016 modifiant l'instruction n° 02-09 du 25 février 2009 relative au taux d'intérêt applicable à la facilité de dépôt rémunéré.
- ✓ Instruction N° 03-2017 du 12 Avril 2017 fixant le taux de réescompte

❖ Articles spécialisés :

- « La Banque d'Algérie prévient : le crédit rare autant que l'inflation ». Article publié par Ihsane El Kadi. Source : MAGHREB EMERGENCE.
- « La Banque d'Algérie va refinancer les banques : pourquoi et comment ? ». Article publié par Shahinaz Benkaci. Source : www.tsa-algerie.com
- « La Banque d'Algérie réagit face à l'amenuisement des liquidités bancaires, abaisse son taux de réescompte ». Article publié par Tewfik Abdelbari. Source : www.tsa-algerie.com
- « La Banque d'Algérie vole au secours des banques ». Source : www.tsa-algerie.com

Autres :

Bibliographie

- Cours de M^r TARI sur l'économie monétaire, 2^{ème} année ESC, 2020-2021.
- Mémoire de l'ESB, intitulé « Régulation de la liquidité bancaire par la Banque d'Algérie », présenté par M^{elle} BEDAD Hassina, décembre 2014.
- Mémoire de l'ESB, intitulé « Analyse financière des entreprises par la Banque d'Algérie : approche méthodologie des opérations de réescompte », présenté par M^{elle} TERGHINI Sarah, mars 2014.
- Document interne à la Banque d'Algérie : « Aperçu général sur les missions de la Direction du Refinancement ».
- Document interne à la Banque d'Algérie : « organisation et fonctionnement du marché monétaire ».

Sites internet :

www.memoireonline.com

www.caisse-epargne.fr , consulté le 06/05/2021.

www.mataf.net , consulté le 06/05/2021 .

www.comprendrelespaiements.com , consulté le 07/05/2021.

www.comprendrelespaiement.com , consulté le 07/05/2021.

www.lesechos.fr , consulté le 08/05/2021.

www.bank-of-algeria.dz , consulté le 11/05/2021

Annexes

Annexe N°01 : Evolution du taux de la réserve obligatoire

Période	Taux de l'assiette de la RO	Taux de rémunération	Taux de pénalité	Les instructions relatives aux conditions de constitution de la RO
DU 11/02/2001 AU 13/05/2001	4%	4%	1%	Instruction N° 01-2001 du 11 Février 2001
DU 13/05/2001 AU 06/12/2001	3%	1%	1%	Instruction N° 04-2001 du 13 Mai 2001
DU 06/12/2001 AU 11/12/2002	4,25%	2,25%	1%	Instruction N°06-2001 du 06 Décembre 2001
DU 11/12/2002 AU 13/05/2004	6,25%	2,25%	1%	Instruction N°06-2002 du 11 Décembre 2002
DU 13/05/2004 AU 13/01/2005	6,50%	1,75%	3,75%	Instruction N° 02-04 du 13 Mai 2004
DU 13/01/2005 AU 24/12/2007	6,50%	1%	5%	Instruction N° 01-05 du 13 Janvier 2005
DU 24/12/2007 AU 11/03/2008	8%	1%	5%	Instruction N°13-07 du 24 Décembre 2007
DU 11/03/2008 AU 25/02/2009	8%	0,75%	4,75%	Instruction N°02-08 du 11 Mars 2008
DU 25/02/2009 AU 15/12/2010	8%	0,50%	4,50%	Instruction N°03-09 du 25 Février 2009
DU 15/12/2010 AU 29/04/2012	9%	0,50%	4,50%	Instruction N°04-2010 du 15 Décembre 2010
DU 29/04/2012 AU 23/04/2013	11%	0,50%	4,50%	Instruction N° 01- 2012 du 29 Avril 2012
DU 23/04/2013 AU 25/04/2016	12%	0,50%	4,50%	Instruction N°02-2013 du 23 Avril 2013
DU 25/04/2016 AU 31/07/2017	8%	0,50%	4,50%	Instruction N° 03-2016 du 25 Avril 2016
DU 31/07/2017 AU 10/01/2018	4%	0,50%	4,50%	Instruction N° 04-2017 du 31 juillet 2017
DU 10/01/2018 A CE JOUR	8%	0,50%	4,50%	Instruction N° 01-2018 du 10 Janvier 2018

Source : www.bank-of-algeria.dz

Annexe N°02 : Déclaration de l'assiette des réserves obligatoires

Pour la période allant

DUAU.....

(En milliers de dinars)

Éléments à fin2017.	Montant
Dépôts en dinars :
a) Dépôts à vue
b) Dépôts à terme
c) Bons de caisse
d) Livrets et bons d'épargne
e) Dépôts de la clientèle de passage
f) Dépôts préalable à l'importation
g) Autres dépôts (1)
Total :

Fait, le
Signature du responsable qui signe les déclarations modèle 20R

(1) A l'exclusion :

- des dépôts garantissant des avals et cautions donnés ;
- des dépôts en comptes bloqués

Source : www.bank-of-algeria.dz

Annexe N°03 : Fiche synthétique d'un dossier de crédit

I. DONNEES SUR LA BANQUE OU L'ETABLISSEMENT FINANCIER :

- Banque ou établissement financier :
- Agence ou succursale :

II. DONNEES SUR LE BENEFICIAIRE :

- Nom ou raison sociale :
- Date de naissance ou de date de création :
- NIF (Personnes morales) :
- Numéro onomastique ou NIN (Personnes physiques) :
- Nature d'activité :
- Secteur d'activité :
- Forme juridique :
- Capital et sa structure :
- Dirigeants :
- Adresse :

III. DONNEES SUR LES CREDITS CONSENTIS :

- Crédit d'exploitation
- Crédit d'investissement

DATE D'OUVERTURE	FORME	MONTANT	ECHEANCE

IV. REPARTION BANCAIRE :

V. ETAT DES CREDITS EN COURS :

NATURE	MONTANT	ENCOURS	ECHEANCE

VI. GARANTIES :

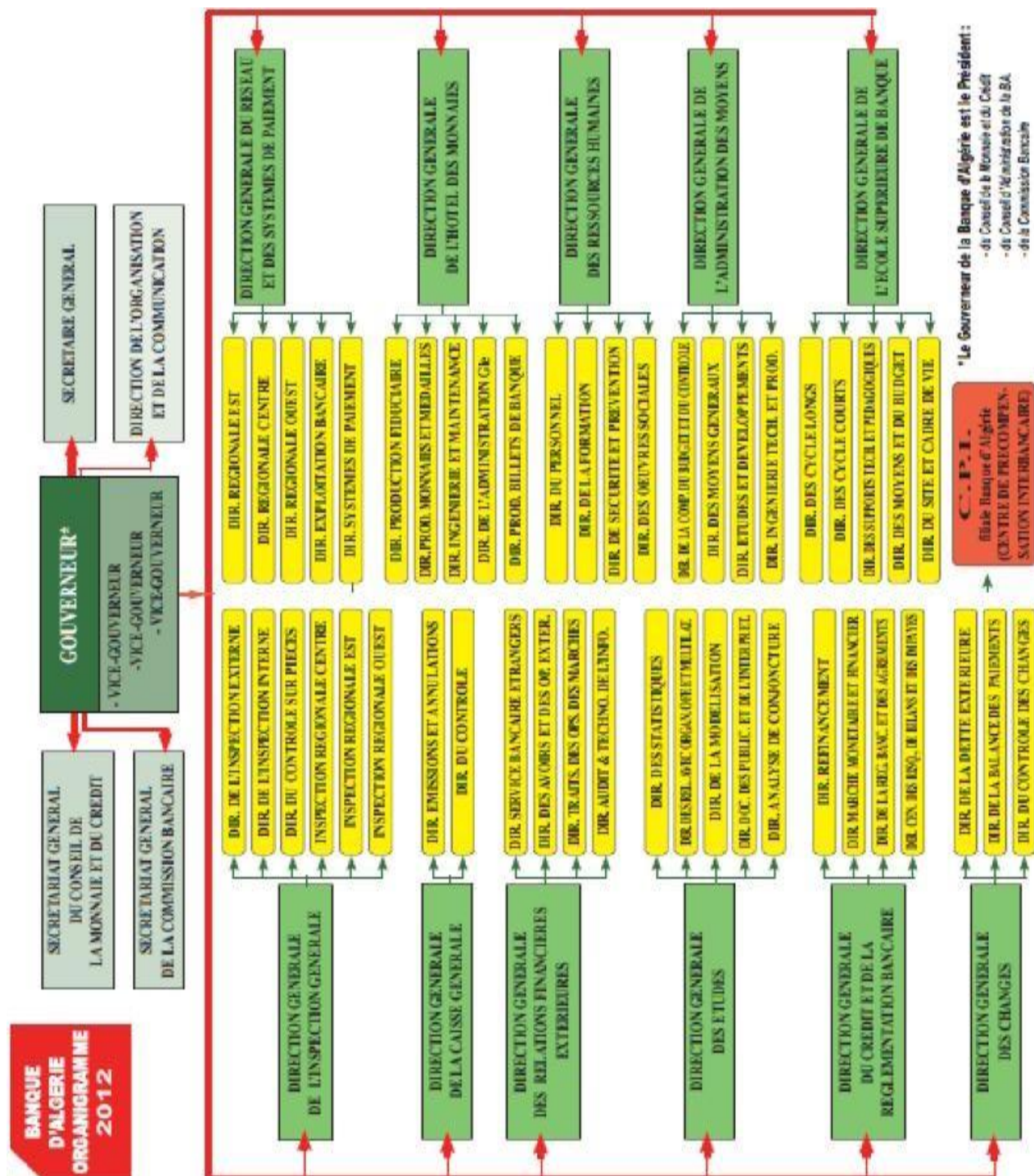
- **Garanties bloquantes :**
- **Garanties non bloquantes :**

Annexe N° 04 : Evolution du taux de réescompte

Période	Taux de réescompte
DU 01 01/1963 AU 31/12/1971	3.75%
DU 01/01/1972 AU 30/09/1986	2.75%
DU 01/10/1986 AU 01/05/1989	5.00%
DU 02/05/1989 AU 21/05/1990	7.00%
DU 22/05/1990 AU 30/09/1991	10.5%
DU 01/10/1991 AU 09/04/1994	11.50%
DU 10/04/1994 AU 01/08/1995	15.00%
DU 02/08/1995 AU 27/08/1996	14.00%
DU 28/08/1996 AU 20/04/1997	13.00%
DU 21/04/1997 AU 28/06/1997	12.50%
DU 29/06/1997 AU 17/11/1997	12.00%
DU 18/11/1997 AU 08/02/1998	11.00%
DU 09/02/1998 AU 08/09/1999	9.50%
DU 09/09/1999 AU 26/01/2000	8.50%
DU 27/01/2000 AU 21/10/2000	7.5%
DU 22/10/2000 AU 19/01/2002	6.00%
DU 20/01/2002 AU 31/05/2003	5.5%
DU 01/06/2003 AU 06/03/2004	4.5%
DU 07/03/2004 AU 01/10/2016	4.00%
DU 02/10/2016 AU 12/04/2017	3.50 %
DU 12/04/2017 A CE JOUR	3,75%

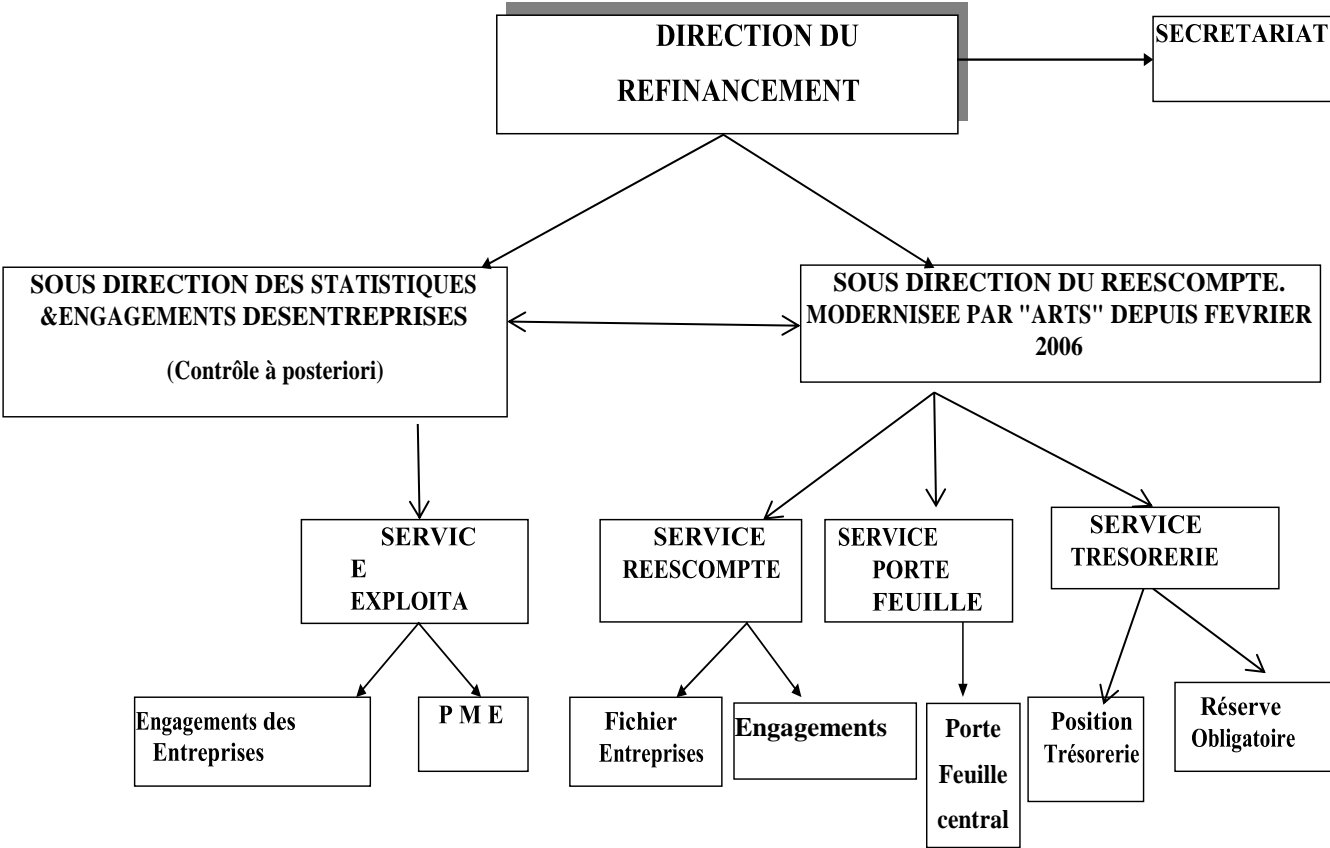
Source : Banque d'Algérie

Annexe N°05 : Organigramme de la banque d'Algérie



Source : www.bank-of-algeria.dz

Annexe N°06 : Organigramme de la direction du refinancement



Source : banque d'Algérie

**Annexe N°07 : Billet Global de Mobilisation au profit de la Banque
d'Algérie**

Banque ou Etablissement Financier :

Nom ou Raison Sociale et adresse de la Banque ou de l'Etablissement Financier	Montant de la quotité réescomptable	Nombre de jours servant pour le décompte des agios	Échéance	Date de présentation de l'effet (date de valeur)

Total

Signature autorisée

Source : www.bank-of-algeria.dz

Annexe N°08 : bilans financiers de l'entreprise « ALPHA »

Actif					
	2017	2018	Var (%)	2019	Var (%)
actif immobilisé	11 024 060	14 568 394	32%	13 922 251	9%
immobilisations incorporelles	37 745	24 502	-35%	11 259	-54%
Terrains	-	-	-	-	-
Bâtiments	-	-	-	-	-
autres immobilisations corporelles	10 146 315	13 703 892	35%	11 459 109	-16%
immobilisations en concession	-	-	-	-	-
immobilisations en cours	840 000	840 000	0%	4 451 883	430%
immobilisations financières	-	-	-	-	-
autres participations et créances rattachées	-	-	-	-	-
prêts et autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-
actif circulant	11 294 844	27 999 841	148%	35 954 294	28%
valeurs d'exploitation	-	-	-	-	-
stocks et encours	-	-	-	-	-
valeurs réalisables	-	-	-	-	-
Clients	-	-	-	-	-
autres débiteurs	858 390	751 671	-12%	121 037	-84%
impôts et assimilés	-	-	-	583 608	-
autres créances et emplois assimilés	-	-	-	-	-
valeurs disponibles	10 436 454	27 248 170	161%	35 249 649	29%
TOTAL	22 318 904	42 568 235	91%	51 876 545	22%

Passif					
	2017	2018	var	2019	var
capitaux permanents	20 559 501	37 290 229	81%	48 440 370	30%
capitaux propres	20 559 501	37 290 229	81%	48 440 370	30%
capital émis	21 570 499	16 244 411	-25%	37 287 230	130%
capital non appelé	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
report à nouveau	-	-	-	-	-
provisions et produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
résultat de l'exercice	-1 010 998	21 045 818	2182%	11 153 140	-47%
impôts différés passif	-	-	-	-	-
impôts différés actif	-	-	-	-	-
DMLT	-	-	-	-	-
emprunts et dettes financières	-	-	-	-	-
DCT	1 759 403	5 278 006	200%	3 436 175	-35%
fournisseurs et comptes rattachés	834 719	2 497 812	200%	444 868	-82%
Impôts	160 848	844 371	425%	789 907	-6%
autres dettes	400 401	853 426	113%	915 568	7%
Trésorerie passif	363 435	1 082 397	198%	1 285 832	19%
TOTAL	22 318 904	42 568 235	91%	51 876 545	22%

**Annexe N°09 : Les indicateurs d'équilibre financier de l'entreprise
« ALPHA »**

Agrégats	2017	2018	2019
capitaux propres	20 559 501	37 290 229	48 440 370
actif immobilisé	11 024 060	14 568 394	15 922 251
FR Propre	9 535 441	22 721 835	32 518 119
DMLT	-	-	-
FR Net	9 535 441	22 721 835	32 518 119
valeurs d'exploitation	-	-	-
créances d'exploitations	-	-	-
dettes d'exploitation	-	-	-
BFRE	-537 578	-3 419 938	-1 445 698
créances hors exploitation	-	-	-
dettes hors exploitation	-	-	-
BFRHE	-	-	-
BFR total	-537 578	-3 419 938	-1 445 698
valeurs disponibles	10 436 454	27 999 841	35 249 649
concours bancaires courants	363 435	1 082 397	1 285 832
Trésorerie	10 073 019	26 917 444	33 963 817

**Annexe N°10 : Les soldes intermédiaires de gestion de l'entreprise
« ALPHA »**

Rubriques	2017	2018	2019
vente de marchandises	-	-	-
production vendue	30 985 413	69 877 064	77 373 321
production stockée ou déstockée	-	-	-
Rabais remises ristournes	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
subvention d'exploitation	-	-	-
Production de l'exercice	30 985 413	69 877 064	77 373 321
Achat consommés	7 975 685	13 935 531	5 939 498
Service ex et autres consommations	501 206	1 059 230	2 346 491
Consommation de l'exo	6 440 704	15 069 221	10 322 176
Valeur ajoutée	24 544 709	54 807 843	67 051 145
charges de personnel	23 890 864	28 994 217	46 302 280
impôts et taxes et versement assimilé	826 067	1 608 599	1 553 999
Excédent brute d'exploitation	172 222	24 205 027	19 194 866
autres produits opérationnels	384 663	-	18 850
autres charges opérationnels	-	1 118 994	5 166 840
dotations aux amortissements	1 223 439	2 040 215	2 893 736
reprise sur provision et perte de valeur	-	-	-
Résultat opérationnel (RBE)	-1 010 998	21 045 818	11 153 140
Produits financiers	-	-	-
charges financières	-	-	-
Résultats financier	-	-	-
Résultat ordinaire	-1 010 998	21 045 818	11 153 140
Produit extraordinaire	-	-	-
charges extraordinaires	-	-	-
Résultat extraordinaire	-	-	-
Impôts exigible sur le résultat	-	-	-
Impôts différés	-	-	-
Résultat d'exercice	-1 010 998	21 045 818	11 153 140

Annexe N°11 : message d'annonce des opérations d'appel d'offre à taux variable

BANQUE D'ALGERIE

Direction des marchés monétaires et financiers

Banque :

Nature de l'opération :

Appel d'offre N° :

Du :

Date de valeur :

Date d'échéance :

Taux d'intérêt planché :

Heure limite de réponse :

Nature des effets demandés en garantie :

Le directeur des marchés
monétaires et financiers

Source : www.bank-of-algeria.dz

Annexe N°12 : Message de réception de soumission à l'appel d'offres

Banque :

Nous avons reçu ce jour, le...à.....heures...minutes, votre offre pour un montant de
Millions de dinars au taux d'intérêt variable

Soumission	Montant	Taux
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		
6-		
Total		

Effets offerts en garantie :

Nature du titre	Montant nominal	Echéance résiduelle	seuil	Montant net
Titres publics négociables		Inférieur à 1 an	-	-
		De 1 an inférieur à 5 ans	-	-
		Egal ou supérieur à 5 ans	-	-
Titres privés négociables		Inférieur à 1 an	-	-
		De 1 an inférieur à 3 ans	-	-
		Egal ou supérieur à 3 ans	-	-
Créances non négociables		Inférieur à 1 an	-	-
		De 1 à 5 ans	-	-
Total				

Le directeur des marchés monétaires et financiers

Source : www.bank-of-algeria.dz

Annexes N° 13 : Demande de facilité de prêt marginal (effets publics négociables éligibles)

Raison sociale et adresse de la contrepartie bancaire :

Destinataire : BANQUE D'ALGERIE

OBJET : Demande de facilité de prêt marginal

Date de l'opération :

Date d'échéance de l'opération :

Montant du prêt :.... millions de dinars

Montant du billet global de mobilisation (BGM) :

(Principal + intérêts)

Listing détaillé des titres remis en garantie :

Code ISIN	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Montant nominal	Montant valorisé au prix du marché

Accord de la DMMF de la
Banque d'Algérie

Nom, fonction et signature du
responsable dument habilité de la
contrepartie

Source : www.bank-of-algeria.dz

Demande de facilité de prêt marginal (effets privés éligibles)

Raison sociale et adresse de la contrepartie bancaire :

Destinataire : BANQUE D'ALGERIE

OBJET : Demande de facilité de prêt marginal

Date de l'opération :

Date d'échéance de l'opération :

Montant du prêt :.... millions de dinars

Montant du billet global de mobilisation (BGM) :

(Principal + intérêts)

Listing détaillé des titres remis en garantie :

Raison sociale de l'emprunteur	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montant du crédit

Accord de la DMMF de la
Banque d'Algérie

Nom, fonction et signature du
responsable dument habilité de la
contrepartie

Source : www.bank-of-algeria.dz